

RAPPORTS SPÉCIAUX
DU
COMITÉ SPÉCIAL
CONTRE L'APARTHEID

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 22A (A/35/22/Add.1 à 3)



NATIONS UNIES

New York, 1981

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le présent volume contient trois rapports spéciaux présentés à l'Assemblée générale par le Comité spécial contre l'*apartheid*, qui avaient été précédemment distribués sous les cotes A/35/22/Add.1-S/14156/Add.1, A/35/22/Add.2-S/14156/Add.2 et A/35/22/Add.3-S/14156/Add.3.

TABLE DES MATIERES

<u>No du document</u>	<u>Titre</u>	<u>Pages</u>
A/35/22/Add.1	<u>Premier rapport spécial</u> : Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l' <u>apartheid</u> par les gouvernements et les organisations intergouvernementales	1
A/35/22/Add.2	<u>Deuxième rapport spécial</u> : Faits survenus récemment concernant les relations entre Israël et l'Afrique du Sud	93
A/35/22/Add.3	<u>Troisième rapport spécial</u> : Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud .	101

Premier rapport spécialApplication des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
relatives à l'apartheid par les gouvernements et les organi-
sations intergouvernementales

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		3
I. INTRODUCTION	1 - 7	4
II. APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LES GOUVERNEMENTS	8 - 241	6
A. Relations politiques, diplomatiques, consulaires et autres relations officielles avec l'Afrique du Sud	8 - 11	6
B. Application de l'embargo obligatoire sur les armements	12 - 48	9
C. Application des résolutions de l'Organi- sation des Nations Unies concernant les relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire	49 - 79	21
D. Application des résolutions de l'Organi- sation des Nations Unies sur les relations économiques avec l'Afrique du Sud	80 - 188	29
1. Echanges commerciaux, or et pétrole compris	86 - 119	30
2. Investissements	120 - 154	44
3. Activités bancaires	155 - 173	56
4. Compagnies aériennes et compagnies maritimes	174 - 184	63
5. Immigration	185 - 188	67
E. Collaboration avec l'Afrique du Sud notamment dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sports et autres domaines.	189 - 216	70
F. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud dans les domaines humanitaire, éduca- tionnel et autres	217 - 223	77

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
G. Mesures prises à l'égard des prisonniers politiques, diffusion d'informations sur l' <u>apartheid</u> , et questions diverses	224 - 235	83
H. Relations avec les bantoustans	236 - 241	86
III. APPLICATION DES RESOLUTIONS PAR LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES	242 - 248	88
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	249 - 260	90

LETTRE D'ENVOI

Le 4 septembre 1980

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur, conformément à la décision adoptée par le Comité spécial contre l'apartheid à sa 459^{ème} séance, tenue le 29 août 1980, de vous transmettre ci-joint un rapport sur l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'apartheid par les gouvernements et les organisations inter-gouvernementales concernées et de vous prier de faire publier ce rapport comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ledit rapport a été établi par le Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration avec l'Afrique du Sud, et approuvé par le Comité spécial le 29 août 1980.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial
contre l'apartheid

(Signé) B. Akporode CLARK

Son Excellence
Monsieur Kurt Waldheim
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale est saisie de la question de la discrimination raciale en Afrique du Sud depuis sa première session en 1946. Des dizaines de résolutions ont été adoptées par l'Assemblée, le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies contre ce qui est devenu la politique d'apartheid du régime sud-africain. Pendant de nombreuses années, l'Organisation des Nations Unies a fait appel au régime sud-africain pour qu'il abandonne sa politique raciale répressive qui allait de plus en plus à l'encontre des buts et des principes de la Charte des Nations Unies. Ces appels sont restés lettre morte et, comme les victimes de l'apartheid se rebellaient contre cette odieuse politique et son impitoyable application, le régime a pris des mesures de plus en plus discriminatoires et répressives.

2. A la suite du massacre de Sharpeville en mars 1960, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 134 (1960) en date du 1er avril 1960, par laquelle il invitait le Gouvernement sud-africain à prendre des mesures pour assurer entre les races une harmonie fondée sur l'égalité et à abandonner sa politique d'apartheid et de discrimination raciale; il demandait également au Secrétaire général, en consultation avec le Gouvernement sud-africain, de prendre les dispositions qui contribueraient efficacement au respect des buts et principes de la Charte. La rencontre entre le Secrétaire général et le Premier Ministre d'Afrique du Sud s'est avérée infructueuse et le régime sud-africain a encore durci sa politique d'apartheid, déclarant l'état d'urgence, frappant d'interdiction l'African National Congress et le Pan Africanist Congress et arrêtant des milliers d'opposants à l'apartheid.

3. En conséquence, les organes des Nations Unies ont été amenés à ne plus se contenter de lancer des appels au régime sud-africain. En 1961, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 1598 (XV) du 13 avril 1961 et 1663 (XVI) du 28 novembre 1961 qui priaient instamment tous les Etats d'envisager de prendre les mesures individuelles et collectives qui leur étaient possibles, en conformité de la Charte des Nations Unies, pour amener l'abandon de cette politique. La résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 6 novembre 1962, invitait pour la première fois les Etats à prendre des mesures déterminées. La résolution priait les Etats Membres, individuellement ou collectivement, de rompre leurs relations avec l'Afrique du Sud ou de s'abstenir d'en établir dans le domaine diplomatique et dans ceux des transports maritimes et aériens ainsi que du commerce, y compris celui des armes et munitions de tous types. Les résolutions que l'Assemblée a adoptées par la suite reprenaient les mesures préconisées dans la résolution 1761 (XVII) et en réclamaient d'autres, notamment la fourniture d'une aide politique, humanitaire et autre aux victimes de l'apartheid et au mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud; la plus large diffusion possible au sein du public des informations sur les effets néfastes de l'apartheid ainsi que la promotion d'une action internationale en vue d'assurer son élimination, et le renforcement de l'isolement de l'Afrique du Sud grâce à des mesures telles que boycottage des échanges culturels et sportifs avec l'Afrique du Sud, campagne de dissuasion auprès des candidats à l'émigration vers l'Afrique du Sud, condamnation de la politique des bantoustans, et interdiction de la collaboration économique, militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud.

4. Dans sa résolution 181 (1963) du 7 août 1963, le Conseil de sécurité estimait que la situation en Afrique du Sud troublait gravement la paix et la sécurité internationales et demandait à tous les Etats de mettre fin immédiatement à la vente et à l'expédition d'armes, de munitions de tous types et de véhicules

et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud. La résolution 282 (1970), adoptée par le Conseil de sécurité le 23 juillet 1970, renforçait l'embargo sur les armements à l'encontre de l'Afrique du Sud. A la suite des actes de brutalité commis par le régime d'apartheid à Soweto et dans d'autres quartiers noirs en 1976, de la mort en prison de Steve Biko et des innombrables mesures d'interdiction et d'emprisonnement prises contre les opposants à l'apartheid en octobre 1977, le Conseil de sécurité a adopté un embargo obligatoire sur les armements à l'encontre de l'Afrique du Sud. Dans sa résolution 418 (1977) du 4 novembre 1977, le Conseil de sécurité prescrivait à tous les Etats de cesser toute livraison à l'Afrique du Sud d'armes et de matériel connexe de tous types, y compris la vente ou le transfert d'armes et de munitions, de véhicules et de matériel militaires d'équipement de police paramilitaire et de pièces détachées pour les articles susmentionnés. Elle demandait également aux Etats de cesser la livraison de tous types d'équipement et de fournitures, et de revoir tous les arrangements contractuels existants avec l'Afrique du Sud, et toutes les licences qui lui étaient accordées et qui avaient trait à la fabrication et à l'entretien d'armes, de munitions de tous types, et de matériel et de véhicules militaires. La résolution prescrivait en outre à tous les Etats de s'abstenir de toute coopération avec l'Afrique du Sud concernant la fabrication et l'élaboration d'armes nucléaires.

5. Ces dernières années, l'Assemblée générale et d'autres organes se sont montrés de plus en plus préoccupés quant à l'application des dispositions des résolutions adoptées au sujet de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. En 1976, l'Assemblée a adopté contre l'apartheid un programme d'action détaillé (résolution 31/6 J, annexe, du 9 novembre 1976), destiné à être mis en oeuvre par les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que par le Comité spécial et le Centre contre l'apartheid. La période du 21 mars 1978 au 20 mars 1979 a été proclamée Année internationale contre l'apartheid et le Comité spécial a lancé, le 21 mars 1979, une opération de mobilisation internationale contre l'apartheid.

6. Alors que de nombreux Etats Membres ont fait de grands efforts pour appliquer les nombreuses résolutions visant à éliminer le système d'apartheid, d'autres Etats ne les ont pas respectées. Certains Etats ont considérablement accru leur commerce avec l'Afrique du Sud ainsi que leurs investissements dans ce pays, après l'adoption des résolutions invitant à mettre fin à ces activités. Quelques-uns ont même continué à fournir une aide militaire et nucléaire à l'Afrique du Sud. En conséquence, l'action des Nations Unies contre l'apartheid est loin d'avoir été efficace.

7. Le présent rapport, en vue de promouvoir des mesures plus efficaces aux fins de la lutte internationale contre l'apartheid, indique dans quelle mesure les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'apartheid ont été appliquées par les gouvernements et les organismes intergouvernementaux concernés 1/.

1/ A la demande du Comité spécial, le Secrétaire général a adressé aux Etats Membres, le 26 avril 1979, une communication leur demandant de fournir des renseignements sur l'application des résolutions pertinentes. Pour les réponses reçues, voir A/AC.115/L.513.

II. APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LES GOUVERNEMENTS

A. Relations politiques, diplomatiques, consulaires et autres relations officielles avec l'Afrique du Sud

8. Dans sa résolution 1761 (XVII), l'Assemblée générale demandait aux Etats Membres de rompre leurs relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud ou de s'abstenir d'en établir. Dans ses résolutions suivantes, l'Assemblée a également demandé l'interruption des relations politiques, consulaires et autres relations officielles.
9. Plusieurs Etats, dont l'Inde, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Egypte, avaient rompu leurs relations avec l'Afrique du Sud avant que la résolution 1761 (XVII) n'ait été adoptée. La majorité des Etats, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale, ont rompu leurs relations avec le régime d'apartheid ou se sont abstenus d'en établir. A leur indépendance, les Etats africains, à l'exception du Malawi, ont refusé d'établir des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud et ont fermé les consulats sud-africains sur leurs territoires.
10. A la suite de l'adoption de la résolution, la Bolivie, le Chili, le Costa Rica, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie ont annoncé la fermeture de leurs services consulaires en Afrique du Sud. Depuis la Bolivie, le Chili et le Costa Rica ont réétabli des relations consulaires et diplomatiques avec le régime d'apartheid. D'autres Etats, à la suite d'un changement de gouvernement, ont mis fin aux relations diplomatiques et autres qu'ils avaient entretenues avec l'Afrique du Sud sous les régimes précédents. Tout récemment, El Salvador, la Grenade, l'Iran, et le Nicaragua ont rompu leurs relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Certains Etats, qui se sont abstenus d'échanger des représentations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, ont établi des relations consulaires et commerciales. Le Japon est probablement l'Etat le plus important qui maintienne ce type de représentation en Afrique du Sud tout en s'abstenant d'y entretenir des relations diplomatiques.
11. En dépit de l'isolement diplomatique croissant de l'Afrique du Sud, plusieurs Etats ont maintenu et même renforcé leurs relations officielles avec l'Afrique du Sud. Le tableau I énumère les Etats qui ont une représentation diplomatique ou autre en Afrique du Sud et qui accueillent des représentants sud-africains dans leur pays. Les missions diplomatiques de six Etats (Argentine, Etats-Unis d'Amérique, France, Paraguay, Portugal et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) comprennent des attachés militaire, naval ou de l'air, tandis que beaucoup d'autres Etats accueillent des attachés de la défense sud-africaine sur leur territoire. Ce type de relations avec le régime raciste est particulièrement condamnable, eu égard à la menace universellement reconnue que la puissance militaire sud-africaine représente pour d'autres Etats Membres et pour la paix mondiale.

Tableau 1

Relations diplomatiques et autres de l'Afrique du Sud avec des Etats Membres
de l'Organisation des Nations Unies

Missions officielles en
Afrique du Sud

Missions sud-africaines accréditées

	Missions diplomatiques	Missions consulaires*	Attachés militaires, naval et de l'air	Services ou responsables commerciaux et techniques	Services ou responsables de l'information et des affaires culturelles	Services ou responsables de l'émigration	Missions diplomatiques	Missions consulaires	Attachés militaires, naval et de l'air	Services ou responsables commerciaux et techniques	Services ou responsables de l'information et des affaires culturelles	Services ou responsables de l'immigration
Allemagne, République fédérale d'	x	x		x	x		x	x	x	x	x	
Argentine	x	x	x	x			x	x	x	x	x	
Australie**	x	x		x			x	x		x	x	
Autriche	x	x					x	x	x	x	x	x
Belgique	x	x					x	x	xb/	x	x	x
Bolivie	x	x					x		x	x	x	
Bresil	x	x		x			x	x		x		
Canada	x	x		x			x	x		x	x	
Chili		x					xb/	x	x	xb/	x	
Colombie		x										
Costa Rica	x	x					x	x		xc/		
Danemark		x		x				x				
Espagne	x	x		x			x	x	x	x	x	
Etats-Unis	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	
Finlande	x	x					x	x		xd/		
France	x	x	x	x	x		x	x		x	x	x
Grèce	x	x					x	x		x		x
Guatemala		x						x				
Irlande		x								x		
Islande		x						x				
Israël	x	x		x			x	x		x	x	
Italie	x	x		x			x	x	x	x	x	
Japon		x						x		x		
Liechtenstein e/												
Luxembourg f/		x					x	x	x	x	x	x
Malawi	x						x		x	x		
Maurice										x		
Monaco		x						x				
Nouvelle-Zélande								x			x	
Norvège		x						x				
Panama		x						x				
Paraguay	x	x	x				x	x	x	x	x	
Pays-Bas ***	x	x			x	x	x			x	x	x
Pérou		x						x		x		
Portugal	x	x	x				x	x	x	x	x	x
Republique dominicaine		x						x				
Royaume-Uni	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x
Suède	x	x					x	x		x		
Suisse	x	x					x	x	xg/	x	x	x
Thaïlande		x										
Uruguay	x	x					x	x	x	x	x	

Source : Who's Who of Southern Africa, 1979; République d'Afrique du Sud, Government Gazette, Pretoria.

* Y compris les missions consulaires honoraires.

** Le représentant australien est responsable des intérêts de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

*** Les Pays-Bas sont responsables des intérêts du Suriname en Afrique du Sud.

a/ Stationnés en République fédérale d'Allemagne.

b/ Représentation par l'intermédiaire de l'Ambassade sud-africaine en Argentine.

c/ Stationnés à la Nouvelle-Orléans.

d/ Stationnés en Suède.

e/ Les représentants suisses veillent à ses intérêts en Afrique du Sud.

f/ La Mission diplomatique des Pays-Bas en Afrique du Sud s'occupe des affaires diplomatiques du Luxembourg et les représentants diplomatique et consulaire belges des affaires consulaires, économiques et commerciales du Luxembourg. L'Afrique du Sud est représentée au Luxembourg par l'intermédiaire de son ambassade en Belgique.

g/ Stationnés en Autriche.

B. Application de l'embargo obligatoire sur les armements

12. Conscient du fait que les besoins militaires de l'Afrique du Sud découlaient principalement de la situation intérieure engendrée par la politique répressive d'apartheid, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 181 (1963), a demandé à tous les Etats de mettre fin à la vente et à l'expédition d'armes, de munitions de tous types et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud. La même année, le Conseil de sécurité a élargi l'embargo pour y inclure la vente et la livraison de matériel et de fournitures destinés à la fabrication et à l'entretien d'armes et de munitions en Afrique du Sud. Depuis cette date, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont à maintes reprises exprimé leur préoccupation devant l'accroissement de la puissance militaire sud-africaine et, en novembre 1977, le Conseil a adopté la résolution 418 (1977) instaurant un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud. Cette résolution demandait à tous les Etats d'interdire également tous les arrangements contractuels et toutes les licences qui ont trait à la fabrication, à la vente et à l'entretien d'armes, de munitions et de matériel et de véhicules militaires. Les Etats étaient invités à s'abstenir de toute coopération avec l'Afrique du Sud concernant la fabrication et l'élaboration d'armes nucléaires.

13. Les dépenses militaires du régime sud-africain se sont accrues de façon spectaculaire ces dernières années. Le Livre blanc sur la défense qui demandait en 1973 la mobilisation de toutes les ressources disponibles au service de la défense a été suivi en 1974 par un programme quinquennal de développement en matière de défense. L'accent était mis sur le plein développement de la capacité militaire classique ainsi que des forces anti-insurrectionnelles spéciales destinées à combattre les mouvements de libération 2/. Le budget de la défense a plus que triplé de 1973 à 1978 et représente à l'heure actuelle 18 p. 100 de l'ensemble des dépenses budgétaires.

Tableau 2

Dépenses militaires de l'Afrique du Sud, 1973-1978

<u>Année</u>	<u>En prix constants aux prix de 1973 et au taux de change de 1973 (en millions de dollars E.-U.)</u>
1973	633
1974	848
1975	1 042
1976	1 368
1977	1 717 (2 140)*
1978	1 888

* Chiffre aux prix et au taux de change courants.

Source : Institut international de recherche sur la paix (SIPRI), Stockholm : Yearbook on World Armaments and Disarmament (SIPRI Yearbook 1979), Taylor and Francis Ltd., 1979.

2/ Voir "Les activités des sociétés transnationales en Afrique australe, dans les secteurs industriel, minier et militaire" (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.II.A.3).

14. Le budget du Département sud-africain de la défense pour l'exercice 1980 a été évalué à 2 milliards 74 millions de rands, avec autorisation de dépasser ce chiffre jusqu'à concurrence d'un total supplémentaire de 272 millions de rands si nécessaire. Selon les estimations pour 1980, sans compter les dépenses additionnelles ainsi autorisées, les prévisions budgétaires pour 1980 représentaient un accroissement de 17 p. 100 par rapport à l'exercice 1979 3/.

15. Par le passé, le secteur militaire sud-africain a été fortement tributaire des sources étrangères de matériel et de technologie militaires. Toutefois, un aspect essentiel de la politique d'investissement de l'Afrique du Sud en matière stratégique a été de viser à l'autosuffisance dans la production de systèmes d'armes. L'Etat a accru son contrôle sur la mise au point des armes par l'intermédiaire de l'Armaments Board, composé de neuf membres, et de son organe de production, l'Armaments Development and Production Corporation (ARMSCOR). Les contrats privés représentent plus de 80 p. 100 des crédits alloués pour l'achat d'armements en Afrique du Sud, et ARMSCOR met au point et fabrique les produits commandés par l'Armaments Board dont, pour des raisons économiques et stratégiques, la fabrication ne peut être confiée au secteur privé 4/.

16. A la suite du scandale international provoqué par l'utilisation illicite de fonds secrets du Ministère sud-africain à l'information, il est apparu que l'ARMSCOR disposait d'un volume de fonds secrets bien plus considérable, dont une partie était destinée à payer des pots-de-vin et des commissions. Les fonds secrets de l'ARMSCOR étaient administrés par le ministre de la défense, M. P. W. Botha, devenu depuis Premier Ministre d'Afrique du Sud 5/. L'ARMSCOR est en train de réunir 90 millions de rands en trois emprunts de 30 millions de rands chacun, les deux premiers ayant été émis en 1979 6/.

17. Il est pratiquement impossible d'obtenir des informations précises sur le programme de défense sud-africain. Toute enquête sur l'étendue de la participation étrangère dans le secteur militaire est rendue encore plus difficile par la mise en place récente d'une législation qui restreint la publication d'informations par les filiales de sociétés étrangères implantées en Afrique du Sud. Le Gouvernement sud-africain détient une juridiction de fait sur les opérations de ces sociétés, dont certaines continuent à produire, en vertu de contrats passés avec le gouvernement, des matériels ayant des applications militaires. Des mesures législatives récemment prises en Afrique du Sud obligent les filiales étrangères à produire des armes et du matériel connexe en cas de crise.

3/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 27 mars 1980.

4/ South African Bureau of National and International Communication, South Africa 1978 : Official Yearbook of the Republic of South Africa, Pretoria, 1978.

5/ Sampson, Anthony, "The Long Reach of the Arms Men", The Observer, Londres, 4 février 1979.

6/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 27 juillet 1979.

18. L'Afrique du Sud a été traditionnellement tributaire de sources étrangères pour satisfaire ses besoins en matériel et en technologie militaires, les prévisions relatives aux importations relevant de la défense allant jusqu'aux deux tiers du budget total de la défense 7/. Des estimations fondées sur des chiffres publiés par le Service sud-africain des douanes et de la régie et la Banque centrale sud-africaine situent les importations liées à la défense à environ 345 millions de dollars pour 1978, somme remarquable si l'on tient compte de l'embarco international sur la vente d'armes et de matériel connexe au régime raciste 8/. Bien que l'industrie locale ait absorbé une grande partie de la technologie militaire étrangère, certaines sources affirment que "Pretoria dépend encore à un point étonnant de fournisseurs étrangers pour certains éléments clefs et pour les techniques de conception essentielles" 9/. La participation des sociétés étrangères à la production militaire va de la production par des filiales locales, comme il a déjà été indiqué, à la passation de contrats avec des sociétés étrangères pour la fabrication de matériels destinés à être exportés vers l'Afrique du Sud, en passant par l'octroi de licences de fabrication à des sociétés sud-africaines, et par la vente de matériels relevant de la "zone grise", c'est-à-dire des articles ambivalents dont l'exportation en tant que produits à usage civil est autorisée, mais qui peuvent être facilement convertis à des fins militaires. Les informations figurant dans la section ci-après, qui portent sur des contrats et licences maintenant caducs, sont intéressantes dans la mesure où elles montrent à quel point les sources étrangères ont contribué à édifier l'actuelle capacité militaire de l'Afrique du Sud.

19. Il convient également de noter que, bien que la section ci-après traite uniquement des armements et du matériel connexe, un programme militaire dépend, pour son succès, de la facilité avec laquelle, entre autres choses, acier, pétrole, produits chimiques et moyens de financement sont mis à sa disposition. Les investissements étrangers dans ces secteurs cruciaux sont examinés dans d'autres parties du présent rapport, mais le caractère militaire de ces investissements ne doit pas être méconnu. Parce que l'importance exacte de la participation étrangère à la mise en place de l'actuelle puissance militaire de l'Afrique du Sud est trop grande pour pouvoir être exposée en détail dans le cadre du présent rapport, les exemples cités ci-après sont destinés seulement à faire apparaître la nature de l'assistance étrangère dont bénéficie le complexe militaire sud-africain.

20. Pour faire l'historique de l'assistance étrangère à la militarisation de l'Afrique du Sud, il faut remonter à la création des forces aériennes sud-africaines (SAAF) en 1921, date à laquelle le Gouvernement britannique fit don à l'Afrique du Sud de 100 avions de combat de la première guerre mondiale ainsi que du matériel d'entretien nécessaire. La société sud-africaine Atlas Aircraft est

7/ Hoagland, Jim, "U.S. Firm Imprint on South Africa Deep", Washington Post, 16 janvier 1977, cité dans "U.S. Corporate Interests in Africa", Commission des affaires étrangères, Sénat des Etats-Unis, janvier 1978.

8/ Africa Research Bulletin, cité dans Southern Africa, New York, mars 1979; Rand Daily Mail, Johannesburg, 18 décembre 1978.

9/ African Confidential, Londres, 20 octobre 1978.

entrée en activité en 1964 avec l'aide technique de la France, avant d'être nationalisée en 1969 10/. Vers la fin des années 60, l'industrie aéronautique sud-africaine passa d'un régime d'importations à un régime de production locale sous licence, à l'aide d'éléments importés aux fins d'assemblage sur place.

21. Depuis l'imposition en 1963 d'un embargo "volontaire" sur les armes, les Etats-Unis ont été l'un des principaux exportateurs de matériel aéronautique vers l'Afrique du Sud. Parmi les appareils prétendument civils qui ont été vendus à ce pays figurent 16 avions de transport Lockheed L-100; 7 avions de transport de moyen tonnage Swearingen Merlin IV, et au moins 22 Cessna modèle 185 Skywagon. Les appareils des deux premiers types ont été utilisés par l'Afrique du Sud lors de ses opérations militaires en Angola, tandis qu'on a fait l'éloge des appareils du dernier type pour leur précieuse aptitude à la lutte anti-insurrectionnelle 11/. Les Etats-Unis continuent à exporter des pièces détachées pour les appareils L-100 (S/AC.20/15).

22. Un nombre considérable d'aéronefs conçus aux Etats-Unis ne sont pas vendus directement à l'Afrique du Sud, mais y sont acheminés par l'intermédiaire de sociétés opérant sous licence. Dix Lockheed AL-60 (modèle fabriqué en Italie par Aermacchi et classé comme avion civil dans ce pays) ont été exportés vers l'Afrique du Sud en 1967, et l'envoi d'un lot de pièces détachées a été autorisé en 1971 (S/AC.20/16). On ignore si l'exportation de ce type d'appareil vers l'Afrique du Sud est maintenant interdite. Le C-4M Kudu, dérivé du modèle AL-60, est fabriqué en Afrique du Sud depuis 1975 par Atlas Aircraft 12/.

23. Aermacchi a également exporté 40 monoplans AM.3C vers l'Afrique du Sud en 1970 et en 1971. Bien que le Gouvernement italien ait affirmé que la licence de fabrication de cet appareil n'avait pas été cédée à l'Afrique du Sud, d'autres sources déclarent que l'appareil AM.3C Bosbok est produit par Atlas en Afrique du Sud sous licence italienne et qu'il est fabriqué en série depuis 1975 au rythme de 40 avions par an 13/.

24. Aermacchi a également passé un contrat avec Atlas Aircraft pour la fabrication des appareils Aermacchi MB 326 (Impala I). Les licences d'exportation des éléments connexes ont expiré en 1972; pourtant Aermacchi a ultérieurement fabriqué quatre cellules d'appareils du modèle MB 326 (S/AC.20/16). Atlas a mis au point sa propre version du modèle MB 326 (Impala II), et 90 appareils de ce type ont déjà été fabriqués en Afrique du Sud. En dépit des affirmations du Gouvernement italien qui soutient que l'Impala II ne dérive que partiellement du prototype italien, le Gouvernement sud-africain a déclaré qu'il s'agissait d'une réplique exacte du modèle italien initial (S/AC.20/SR.25). En 1964, Piaggio a cédé à Atlas Aircraft la licence de fabrication des moteurs "Viper" de la société britannique Rolls Royce qui équipent à la fois les modèles Impala I et Impala II. Ces moteurs sont maintenant intégralement fabriqués en Afrique du Sud (Voir S/AC.20/16).

10/ Voir note 2/.

11/ Africa Confidential, Londres, 20 octobre 1978; Southern Africa, New York, novembre 1978.

12/ Institut international de recherche sur la paix (SIPRI), Stockholm : World Armaments and Disarmament, SIPRI Yearbook 1979, Taylor and Francis Ltd, 1979.

13/ Ibid., voir aussi S/AC.20/16.

25. Vingt et un avions de transport Piaggio P-166 ont été vendus à l'Afrique du Sud entre 1967 et 1971. Cet appareil, comme l'AL-60 et l'AM-3C, n'est pas considéré en Italie comme un avion militaire ou de combat (S/AC.20/16). Les moteurs de conception américaine qui équipent des appareils comme le P-166 et le C-4M sont également exportés en tant que matériel civil (S/AC.20/15). En l'absence d'une définition précise des termes "armes et matériel connexe", ainsi que de moyens efficaces de contrôler le respect de l'embargo international obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, les livraisons d'armes et de fournitures militaires continuent à parvenir au régime d'apartheid.

26. Un autre exemple de transfert d'appareils de conception américaine à l'Afrique du Sud a été celui de la vente aux forces aériennes sud-africaines, en 1973, de 56 Lockheed F-104G Starfighter provenant de la Luftwaffe allemande. Ces appareils avaient été fabriqués sous licence en République fédérale d'Allemagne par le consortium ouest-allemand Messerschmidt, Heinkel-Dornier et FockeWulf, et leur vente était contraire à la politique publiquement déclarée des Etats-Unis aussi bien que de la République fédérale d'Allemagne à l'égard de l'embargo sur les armes 14/.

27. Parmi les autres ventes d'appareils "civils" à l'Afrique du Sud figure celle, intervenue en 1974 ou 1975, de 25 hélicoptères Bell 205A (Huey) Augusta 15/. Onze appareils de ce modèle, version civile des hélicoptères UH-1 qui étaient utilisés au Viet Nam pour les opérations de transport, sont récemment apparus au Zimbabwe. Le Département d'Etat des Etats-Unis a annoncé que ces hélicoptères avaient été vendus initialement à l'armée de l'air israélienne et qu'ils avaient ensuite été revendus, avec l'autorisation des Etats-Unis, "à une société américaine opérant à Singapour" 16/. En fait, ces appareils ont été envoyés en Rhodésie par l'intermédiaire de l'Afrique du Sud 17/. Israël aurait également fourni des équipements de vol de nuit destinés à un groupe d'hélicoptères des forces sud-africaines (A/AC.15/L.488) 18/.

28. La société française Marcel Dassault/Bréguet Aviation avait passé un contrat avec ARMSCOR en vue de la livraison de 16 avions de chasse Mirage F-1 avant que les usines Atlas, en 1975, ne fabriquent sous licence 32 Mirage supplémentaires. Tous les éléments des appareils produits localement, à l'exception des moteurs, ont été fabriqués en Afrique du Sud 19/.

14/ Der Spiegel, Hambourg (République fédérale d'Allemagne), 11 et 18 décembre 1978; Africa Confidential, op. cit.

15/ Klare, Michael, "South Africa's U.S. Weapons Connections", The Nation, 28 juillet-4 août 1979.

16/ New York Times, 6 janvier 1979.

17/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 8 janvier 1979.

18/ Ce document du Comité spécial contre l'apartheid est intitulé "Examen des faits récents concernant l'accroissement de la puissance militaire de l'Afrique du Sud et la collaboration de ce pays avec d'autres pays dans les domaines militaire et nucléaire".

19/ Voir note 2/.

29. L'armée de terre sud-africaine a acheté des obusiers de 155 mm autopropulsés type M-10 de conception américaine et, pour un montant de 27 millions de dollars, des véhicules blindés de transport de troupes type M-113 fabriqués en Italie par OTO-Melara, sous licence de la FMC Corp., le fabricant américain 20/.

30. Ramta, filiale de la société d'Etat israélienne Israeli Aircraft Industries, a accordé à l'Afrique du Sud une licence de fabrication pour six patrouilleurs Reshef. Ces navires emploient des radars de poursuite EL/M-220, également fabriqués par Israeli Aircraft Industries, pour la détection des objectifs tant terrestres qu'aériens, et ils sont équipés de missiles sol-air type Gabriel. Trois de ces patrouilleurs ont été construits à Haifa et livrés en 1978; trois autres ont été construits sous licence à Durban. Ces navires peuvent transporter un hélicoptère 21/.

31. Les activités de coopération entre Israël et l'Afrique du Sud ont porté également sur la modernisation de 150 chars sud-africains de type Centurion. De même, la France a contribué au développement de la capacité de transport de l'armée sud-africaine par la production de véhicules blindés Panhard. Alors que dans le passé la fabrication de ces véhicules était fortement tributaire des importations, le nouveau Panhard AML 245 Eland est fabriqué intégralement sur place 19/. Une société de la République fédérale d'Allemagne appartenant au groupe Thyssen construirait des chars à l'intention de l'armée de terre sud-africaine, et Daimler Benz (République fédérale d'Allemagne) a également expédié à cette armée des véhicules militaires UNIMOG 22/.

32. Des sociétés françaises et ouest-allemandes ont aidé à édifier la capacité sud-africaine dans le domaine des missiles. Parmi les sociétés de la République fédérale d'Allemagne qui ont contribué à la mise au point et à la production de missiles sud-africains de fabrication locale figurent Bölkow AC, BMW South Africa (Pty) Ltd., Diesel Electric Holding (Pty) Ltd. (filiale de la Robert Bosch GMBH), Liebherr-Africa (Pty) Ltd. et Siemens Ltd. Des sociétés françaises, parmi lesquelles Engins Matra et Thomson-CSF, ont conçu et produit les missiles sol-air Cactus. Ces missiles équipent les avions de transport C-130 Hercules et C-160 Transall qui ont été livrés à l'Afrique du Sud. Ce projet a été financé à 85 p. 100 environ par le Gouvernement sud-africain 19/.

33. Le processus qui consiste à intégrer les techniques étrangères dans la production nationale a connu un succès tout particulier dans le domaine des armes individuelles. L'Afrique du Sud se targue d'être quasi autonome dans une production d'armes fondée sur l'adaptation de modèles étrangers. La licence de fabrication de la mitrailleuse israélienne Uzi a été accordée à une société belge, qui l'a alors cédée elle-même pour exploitation en Afrique du Sud. Bien que les

20/ Klare, The Nation, op. cit.; Africa Confidential, op. cit.

21/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 22A (A/33/22/Add.1 et 2), deuxième rapport spécial (A/33/22/Add.2).

22/ "Black South Africa Explodes", Counter Information Services, Londres, 1977.

deux licences aient été retirées ou soient arrivées à expiration, l'Afrique du Sud continue à fabriquer cette arme 19/. Le fusil R-1, qui constitue l'arme de base de l'armée de terre sud-africaine, n'est qu'une réplique du fusil FN 7.62 produit par la Fabrique nationale de Herstal en Belgique. La fabrication de cette arme se poursuit également 19/.

34. Les informations continuelles relatives à des livraisons illégales d'armes à l'Afrique du Sud démentent cependant les affirmations sud-africaines d'autonomie en matière de production d'armes. En 1976, deux sociétés des Etats-Unis - la division Colt Firearms du groupe Colt Industries et la division Winchester Arms d'Olin Corporation - ont été accusées d'avoir expédié des fusils, des fusils de chasse et des munitions à l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de sociétés fictives ayant leur siège aux Canaries, en Autriche, en Grèce, en République fédérale d'Allemagne et au Mozambique. La société Olin-Winchester n'a pas contesté avoir fait passer en contrebande entre 1971 et 1975, à destination de l'Afrique du Sud, 3 200 armes à feu et 20 millions de cartouches. Pour leur défense, les deux manufactures d'armes ont tenté de justifier leurs actions en faisant valoir que le Département d'Etat des Etats-Unis avait manqué de fermeté et n'avait guère paru se soucier de faire en sorte que les Etats-Unis respectent effectivement l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud 23/.

35. Un autre cas de violation de l'embargo sur les livraisons d'armes au régime d'apartheid a été découvert en 1978. La Space Research Corporation (SRC), entreprise travaillant pour le Département de la défense des Etats-Unis dont les installations sont à cheval sur la frontière entre les Etats-Unis et le Canada, a expédié au moins 55 000 obus de 155 mm en Afrique du Sud, en quatre livraisons principales en 1977 et 1978. Ces diverses livraisons ont été effectuées par l'intermédiaire du Canada, des Etats-Unis, d'Antigua, de l'Espagne et de Majorque. L'un des navires utilisés était le Tugelaland, enregistré en République fédérale d'Allemagne, qui appartient à la South African Marine Corporation; parmi les autres figurent deux navires de la marine des Etats-Unis ainsi que des bâtiments néerlandais et danois affrétés. Le Département de la défense des Etats-Unis aurait approuvé la vente des obus à Israël et la Space Research Corporation (SRC) aurait par la suite détourné cette livraison vers l'Afrique du Sud. Selon des informations récentes, la SRC aurait fourni à l'ARMSCOR les renseignements nécessaires à la mise au point du système d'artillerie de 155 mm, et au moins 12 employés de la SRC auraient supervisé en Afrique du Sud, en 1977, l'essai de pièces d'artillerie utilisant des projectiles au calibre, à portée accrue. Les obus de 155 mm peuvent être aisément dotés d'ogives nucléaires 24/.

36. La First Pennsylvania Bank de Philadelphie, qui est la plus ancienne banque des Etats-Unis, aurait procuré à la SRC les moyens de financement nécessaires à la vente des obus de 155 mm et des techniques connexes à l'Afrique du Sud. Une lettre de crédit de 3,7 millions de dollars, représentant le montant versé par

23/ Klare, The Nation, op. cit.

24/ Klare, The Nation, op. cit.; Abley, Mark, "Adventures in the Arms Trade : A Canadian Saga", Canadian Forum, avril 1979; Hemingway, Sam et Malone, William Scott, Burlington Free Press, 7 décembre 1978, 13 juillet 1979, 12 septembre 1979, 28 octobre 1979, 4 novembre 1979 et 14 mars 1980.

la SRC pour les pièces forgées des obus, a été accordée à une filiale fictive de la SRC par la Société générale de Banque (Belgique) et garantie à la fois par la Canadian Imperial Bank of Commerce et la First Pennsylvania Bank. On a appris plus récemment que, depuis une réunion tenue à Londres en 1977, l'Afrique du Sud détenait une participation de 20 p. 100 au capital social de la SRC.

M. J. S. Coetzee, directeur principal des ventes commerciales pour l'ARMSCOR, représentait les intérêts sud-africains à cette réunion et avait fourni les 10 millions de dollars à investir. La SRC avait été auparavant un important fournisseur du Département de la défense des Etats-Unis et, pendant qu'elle faisait l'objet d'une enquête du Federal Grand Jury des Etats-Unis et de la Royal Canadian Mounted Police, cette société a été partie à des contrats avec les Gouvernements du Canada et de la Thaïlande 25/.

37. A la suite d'une enquête de 16 mois du Federal Grand Jury, la SRC (connue à présent sous le nom de Sabre Industries) et ses deux principaux dirigeants ont en mars 1980 plaidé coupable d'un chef d'accusation d'avoir illégalement exporté des armes vers l'Afrique du Sud. L'arrangement conclu avec l'accusation met les accusés à l'abri de toute nouvelle inculpation, bien que l'enquête se poursuive 26/. Aucune enquête n'a été effectuée au sujet de la part que le Gouvernement des Etats-Unis aurait prise à l'opération par l'intermédiaire du Congrès, du Département d'Etat, des Départements de la défense, du commerce et du Trésor ou de la Central Intelligence Agency 27/.

38. L'enquête de la Police montée canadienne, qui s'est achevée en avril 1979, a recommandé au Ministère canadien de la Justice d'intenter une action contre la SRC. Ce ministère a procédé à une enquête préliminaire à huis clos 28/. Il a été déclaré que l'enquête était close, que la SRC avait plaidé coupable pour tous les chefs d'accusation et avait été frappée d'une amende.

39. L'Afrique du Sud prétend maintenant qu'elle fabrique une pièce d'artillerie de 155 mm qu'elle aurait mise au point elle-même et ayant des caractéristiques et des capacités très proches de celles du système de la SRC 29/. Plus récemment, l'Afrique du Sud a révélé l'existence d'un système de roquettes de 127 mm dont

25/ Hemingway et Malone, Burlington Free Press, op. cit.

26/ Ibid.

27/ Ibid., et déclaration de MM. Sam Hemingway et William Scott Malone devant le Comité spécial contre l'apartheid, 17 février 1980.

28/ Voir "Space Research Corporation", Centre international de solidarité ouvrière, Montréal, mars 1980; et A/AC.115/L.524.

29/ Sunday Times, Johannesburg, 29 avril 1979.

30/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 2 mai 1980.

l'exportation a été autorisée 30/. Parmi les autres adjonctions récentes à l'arsenal militaire sud-africain figurent un nouveau fusil d'infanterie, réplique du fusil d'assaut israélien Galil, et un navire patrouilleur lance-missiles équipé de plusieurs nouveaux systèmes de missiles guidés 31/. L'Afrique du Sud ne se contente pas d'importer et d'intégrer les techniques militaires étrangères en vue de faire face à ses besoins militaires nationaux croissants; elle est à présent le onzième exportateur mondial d'armements 32/.

40. Ces révélations et d'autres encore ont fait naître des doutes sérieux quant à la volonté ou à la capacité de plusieurs Etats Membres d'appliquer l'embargo obligatoire sur les armes décidé par l'Organisation des Nations Unies. S'ajoutant à la manifeste et grossière illégalité des livraisons d'armes susmentionnées, les transferts de matériel militaire se poursuivent sous le couvert d'exportations de matériel "civil" ou relevant de la "zone grise". Un exemple de ce type de violations a été l'approbation par le Département d'Etat des Etats-Unis, en décembre 1977 (moins de six semaines après l'imposition de l'embargo), de la vente de six avions de reconnaissance Cessna à du personnel "non militaire" sud-africain suivie d'une autorisation pour la vente de 70 à 80 autres appareils légers. L'argument selon lequel ces appareils sont destinés à des fins "civiles" est réduit à néant par le Defense Act sud-africain, qui stipule que tout bien privé peut être saisi par l'Etat en cas de crise 33/.

41. De même, en juin 1977, une société de la République fédérale d'Allemagne a livré à l'Afrique du Sud de puissants moteurs marins destinés à équiper ses patrouilleurs côtiers. Ces moteurs ne revêtant pas à proprement parler un caractère militaire, ils ne nécessitaient pas de licence d'exportation 34/.

42. Un autre type d'investissement militaire étranger de fait est celui que pratique l'Imperial Chemical Industries (ICI) d'Afrique du Sud, filiale de la société britannique Imperial Chemical Industries, qui détient une participation de 40 p. 100 au capital social de l'African Explosives and Chemical Industries Ltd. (AECI). L'African Explosives, qui exploite les deux plus grandes fabriques commerciales d'explosifs du monde, gère également pour le compte du gouvernement deux fabriques de munitions situées au Transvaal, et a construit pour le régime, en 1971, une troisième usine de ce type dans la province du Cap. En 1976, l'ICI a fourni à l'AECI 40 millions de rands à investir dans des projets d'équipement. Du gaz lacrymogène fabriqué par l'AECI a été utilisé pour réprimer les soulèvements de Soweto de 1976 et cette société produit également des gaz neurotoxiques ainsi que des produits chimiques susceptibles d'être utilisés comme défoliants 35/. L'AECI a récemment conclu un contrat avec l'Union Carbide (Etats-Unis) aux fins d'utilisation d'une nouvelle technologie du polyéthylène à basse densité 36/.

31/ Washington Star, Washington, 2 mai 1980.

32/ SIPRI Yearbook, op. cit.

33/ Southern Africa, New York, novembre 1978.

34/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 15 décembre 1977.

35/ "Black South Africa Explodes", op. cit.

36/ Sunday Times, Business Times, Johannesburg, 23 septembre 1979.

43. Selon un rapport adressé en 1979 au Conseil de sécurité au sujet de l'invasion du camp de réfugiés namubiens de Kassinga par l'Afrique du Sud en 1978, des gaz paralysants de fabrication sud-africaine ont été utilisés au cours de l'attaque (S/13473). Les prêts dont l'AECI a bénéficié ont fait appel à des banques du Royaume-Uni, du Canada, de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis 37/.

44. Dans ce contexte, il est essentiel de noter le rôle stratégique que jouent les ordinateurs et l'industrie électronique dans le maintien de la politique répressive d'apartheid et dans le développement d'un secteur fort avancé de la défense et des armements en Afrique du Sud. L'industrie informatique et électronique est le secteur de l'économie sud-africaine qui connaît l'expansion la plus rapide, se développant à un taux estimatif de 20 à 40 p. 100 par an et enregistrant en ventes et services un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards de dollars par an. Le matériel produit par cette industrie sert notamment à la mise au point et à la fabrication d'armements, dans les communications, la surveillance, le renseignement, la navigation et les systèmes de commande et même directement en tant qu'armes. Les sociétés étrangères dominent l'industrie informatique et électronique sud-africaine plus que tout autre secteur, dans la mesure où elles sont en grande majorité responsables de l'importation, de la vente, de l'installation et de l'entretien de ce matériel d'une haute technicité 38/.

45. Le Gouvernement et le secteur semi-public sud-africains représentent, en ce qui concerne les ordinateurs, le plus important marché du pays, et des sociétés étrangères en ont notamment fourni aux forces de défense sud-africaines, à l'Atomic Energy Board (Commission de l'énergie atomique), à l'Uranium Enrichment Corporation, à l'ARMSCOR et au Council for Scientific and Industrial Research (Conseil de la recherche scientifique et industrielle), ainsi qu'à l'Iron and Steel Corporation (ISCOR), à l'Electricity Supply Commission (ESCOM), à la South African Railways et à la South African Oil, Coal and Gas Corporation Ltd. (SASOL). Les sept sociétés étrangères qui contrôlent l'essentiel de l'industrie informatique sud-africaine sont International Business Machines (IBM), Burroughs Corporation, National Cash Register (NCR) Corporation, Sperry Rand Corporation, Control Data Corporation (toutes des Etats-Unis), International Computers Ltd. (Royaume-Uni) et Siemens (République fédérale d'Allemagne). Bien qu'Honeywell (Etats-Unis) ait fermé en 1975 ses services de vente d'ordinateurs en Afrique du Sud, elle a obtenu récemment un marché de 13,8 millions de dollars pour la fourniture de matériel de commande de processus à la SASOL, maître d'oeuvre du projet sud-africain de synthèse du pétrole à partir du charbon.

46. L'efficacité des restrictions imposées en 1976 et 1978 par le Gouvernement des Etats-Unis sur la vente des ordinateurs et des techniques informatiques à l'armée et à la police sud-africaines est fortement limitée par plusieurs facteurs.

37/ Corporate Data Exchange, "Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud entre 1972 et 1978", Centre des Nations Unies contre l'apartheid, 5/79, mai 1979.

38/ Sauf indication contraire, tous les renseignements qui figurent dans la section suivante sont tirés de : Liff, David M., "The Computer and Electronics Industry in South Africa", (Investor Responsibility Research Center, Washington, D.C.), mars 1979.

Les sociétés étrangères n'ont aucun contrôle sur la procédure en usage entre les services publics sud-africains pour l'exploitation "en temps partagé" des ordinateurs, de sorte que les organismes militaires ont aisément accès aux ordinateurs obtenus par des organismes "non militaires". Le South African Business Protection Act de 1978 et le National Supplies Procurement Act de 1970 excluent toute réglementation ou mesure de contrôle extérieure visant à régir l'utilisation finale des produits, y compris les ordinateurs, en Afrique du Sud. En outre, les sociétés américaines peuvent aisément tourner la législation des Etats-Unis en vendant des produits à l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de leurs filiales d'outre-mer. Un autre moyen de tourner une législation restrictive est illustré par la fourniture, en 1978, de sous-systèmes d'ordinateurs de la Control Data Corporation (Etats-Unis) à l'International Computers Ltd. (ICL) du Royaume-Uni, en vue de leur utilisation dans deux ordinateurs ICL 2960 destinés à être vendus à la police sud-africaine 39/. Bien que l'ICL, qui a investi 250 millions de rands en Afrique du Sud ait souligné son intention de rester en Afrique du Sud 40/, elle s'expose aux protestations de syndicalistes et de membres de son personnel fortement opposés à la fourniture d'ordinateurs devant contribuer à perpétuer le régime d'apartheid. Deux systèmes ICL ont également été fournis à l'Atlas Aircraft Corporation en juillet 1977. Le Gouvernement britannique, qui détient une participation de 24,4 p. 100 au capital social de l'ICL, n'a pas pris officiellement position sur la question.

47. L'Afrique du Sud est également tributaire de sources extérieures pour ses besoins en matériel électronique; on estime à 80 p. 100 la part des importations dans l'ensemble du marché de l'électronique du pays, qui représente 1 milliard de rands 41/. Le matériel électronique spécialisé qu'utilisent les forces militaires comprend des systèmes de missiles et de guidage balistique, du matériel radar, des systèmes spéciaux de communications, des instruments aéronautiques et des détecteurs électroniques pour la surveillance des frontières. Les principaux fournisseurs de matériel et d'éléments électroniques aux forces sud-africaines sont Fuchs Electronics (filiale de Barlow Rand) et Racal Electronics. En juin 1978, Racal Electronics du Royaume-Uni a vendu sa filiale sud-américaine à Grinaker Holdings d'Afrique du Sud. Les autres fournisseurs importants dans le domaine de l'électronique sont General Electric, Plessey et Marconi Electronics (Royaume-Uni); Siemens et AEG-Telefunken (République fédérale d'Allemagne); Compagnie générale d'électricité et Thomson-CSE (France); Philips (Pays-Bas); Tadiran (Israël) et Sony (Japon). Le matériel fourni est de type très variable et n'est pas utilisé uniquement en Afrique du Sud. Ainsi, les combattants de la liberté du Front patriotique ont saisi au Zimbabwe du matériel militaire dans lequel figuraient quatre types de matériel radio militaire fabriqués par le groupe Philips (S/AC.20/SR.17). Marconi Electronics a construit, à l'intention du Département sud-africain de la défense, un système à "diffusion troposphérique" destiné à être utilisé en Namibie dans un réseau informatisé de communications militaires 42/.

39/ Klare, The Nation, op. cit.; Southern Africa, juillet/août, op. cit.

40/ Star, Johannesburg, 23 décembre 1978.

41/ Voir S/AC.20/SR.17.

42/ "Black South Africa Explodes", op. cit.

48. Tout récemment, on a découvert que Plessey (Royaume-Uni) fournissait du matériel radar aux forces de défense sud-africaines (SADF), aux fins d'utilisation dans le cadre d'un système mixte de contrôle aérien civil et militaire. Des membres des forces sud-africaines recevaient en Grande-Bretagne une formation à l'emploi de systèmes informatiques PDP 11/34 de la Digital Equipment Corporation (Etats-Unis), qui sont incorporés dans le système de surveillance. Ce système sera probablement installé à Project Nassau, au Transvaal, l'une des principales installations sud-africaines de défense, et permettra d'étendre la capacité de surveillance aérienne de l'Afrique du Sud bien au-delà de ses frontières 43/.

43/ Anti-apartheid New, Londres, septembre 1979; The Guardian, Londres, 1er août 1979.

C. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant les relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire

49. La question de la constitution par l'Afrique du Sud d'un potentiel nucléaire a été portée à l'attention mondiale en août 1977, lorsque des satellites soviétiques ont détecté des préparatifs pour un essai nucléaire dans le désert du Kalahari. Bien que le régime sud-africain ait affirmé avec véhémence qu'il ne s'intéressait qu'aux applications pacifiques des techniques nucléaires, on s'accorde généralement à reconnaître que les installations observées ne pouvaient servir qu'à préparer des essais d'explosifs nucléaires que l'Afrique du Sud avait en sa possession ou allait acquérir très bientôt. Une surveillance continue par satellite a révélé que les installations du désert du Kalahari étaient toujours en place.

50. Dans sa résolution 418 (1977), par laquelle il avait décrété un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité a tenu compte de la menace nucléaire que le régime sud-africain faisait peser sur la paix mondiale dans le paragraphe 4 de cette résolution en stipulant "que tous les Etats devront s'abstenir de toute coopération avec l'Afrique du Sud concernant la fabrication et l'élaboration d'armes nucléaires".

51. Par la suite, dans plusieurs de ses résolutions, notamment dans les résolutions 32/105 F du 14 décembre 1977, 33/183 G du 24 janvier 1979 et 34/93 E du 12 décembre 1979, l'Assemblée générale a fait de nouveau appel à tous les Etats pour qu'ils cessent immédiatement toute collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud, en mettant fin notamment à tout transfert de matériel et de techniques nucléaires, de matériaux fissiles et de personnel nucléaire. Cette interdiction devait s'appliquer également aux sociétés, institutions, organismes et particuliers relevant de la juridiction des Etats.

52. Le problème de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud continue de préoccuper gravement la communauté internationale. Les rapports d'un séminaire des Nations Unies sur la collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire qui s'est tenu à Londres les 24 et 25 février 1979 ^{44/} et du Séminaire international sur le rôle des sociétés transnationales en Afrique du Sud (A/34/655, annexe) qui s'est également tenu à Londres du 2 au 4 novembre 1979 ont souligné la nécessité d'une action internationale coordonnée pour mettre fin à toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

53. La détection, en septembre 1979, par un satellite des Etats-Unis de ce qui semblait être une explosion nucléaire de faible puissance au voisinage de l'Afrique du Sud est l'indice le plus récent et le plus inquiétant de la constitution par l'Afrique du Sud d'un potentiel militaire nucléaire. D'après les indices dont on dispose, il semble plus que probable que l'Afrique du Sud a réussi à mettre au point un explosif nucléaire.

54. Les conséquences de cette réalisation du régime raciste pour l'Organisation des Nations Unies sont graves car si l'Afrique du Sud a réussi à se constituer un potentiel nucléaire, c'est dans une grande mesure grâce à l'aide de plusieurs Etats Membres de l'Organisation. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/93 E sur la collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud.

44/ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément pour janvier, février et mars 1979, document S/13157.

Dans cette résolution, l'Assemblée priait le Conseil de sécurité d'envisager de prendre des mesures obligatoires afin d'empêcher l'Afrique du Sud de faire exploser, de mettre au point ou d'acquérir des armes nucléaires et de faire respecter cette décision en appliquant les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle demandait également à nouveau aux Etats de cesser toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, y compris l'achat d'uranium ou d'uranium enrichi à l'Afrique du Sud.

55. Les Sud-Africains eux-mêmes reconnaissent l'importance pour leur pays de la participation étrangère à la mise au point des techniques nucléaires. En 1976, M. A. J. Roux, président du Conseil sud-africain de l'énergie atomique et président de l'Uranium Enrichment Corporation, a déclaré que l'Afrique du Sud devait dans une très grande mesure ses progrès à la formation et à l'assistance que les Etats-Unis d'Amérique lui avaient fournies si volontiers au cours des premières années de son programme nucléaire et au fait que plusieurs des nations nucléaires du monde occidental avaient coopéré pour initier les hommes de science et les ingénieurs sud-africains aux sciences nucléaires. La possession de l'énergie nucléaire a une valeur stratégique à la fois dans le secteur civil et dans le secteur militaire. Elle fournit à l'Afrique du Sud une source d'énergie de remplacement de son industrie pétrolière vulnérable et sert également à la mise au point d'armes nucléaires.

56. La participation internationale à la constitution du potentiel nucléaire de l'Afrique du Sud a commencé en 1945, lorsque les Etats-Unis et le Royaume-Uni, par l'intermédiaire de la Combined Development Agency, ont commencé à coopérer avec le Conseil sud-africain de l'énergie atomique pour l'exploitation et la production de l'uranium sud-africain. L'Afrique du Sud, qui est la troisième puissance du monde, après les Etats-Unis et le Canada, pour ce qui est des réserves et de la production d'uranium, a largement les matières premières nécessaires à la production nucléaire. La portée de l'accord de 1950 entre la Combined Development Agency et le Conseil sud-africain de l'énergie atomique, qui portait initialement sur quatre mines, s'est rapidement étendu et l'accord porte actuellement sur 27 mines, 17 usines d'extraction d'oxyde d'uranium et 9 usines de fabrication d'acide sulfurique, élément nécessaire au processus d'extraction de l'uranium. En échange des seuls droits d'achat de l'uranium sud-africain, les Sud-Africains ont bénéficié d'un financement britannique et américain, dont une somme estimée à 66 millions de rands pour couvrir les dépenses d'équipement initiales des usines de production d'oxyde d'uranium ainsi qu'une assistance scientifique et technique qui a contribué d'une manière décisive au développement et au perfectionnement de la capacité d'extraction et de traitement de l'Afrique du Sud. La production d'oxyde d'uranium de l'Afrique du Sud, nulle en 1950, atteignait 6 400 tonnes en 1959 45/.

57. Le Gouvernement des Etats-Unis a cessé d'importer de l'oxyde d'uranium sud-africain en 1971, mais certaines sociétés américaines continuent de le faire. L'uranium sud-africain représentait 20 p. 100 des 2 800 tonnes d'uranium importées par les Etats-Unis en 1978. Le Gouvernement britannique est tributaire de l'uranium sud-africain et namibien pour près de la moitié de sa consommation annuelle et l'Afrique du Sud exporte de l'uranium vers la France, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse. De même, la Belgique et les Pays-Bas recevront bientôt de l'uranium sud-africain 46/.

45/ Ibid.

46/ Dan Smith, South Africa's Nuclear Capability (Le potentiel nucléaire de l'Afrique du Sud), Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, février 1980.

58. Le Royaume-Uni continue d'avoir des intérêts capitaux dans la production d'uranium sud-africain et namibien, en majeure partie par l'intermédiaire de la société Rio Tinto Zinc, dont le siège est à Londres et qui possède 25 p. 100 des actions de la société Rössing en Namibie. Rössing, qui est l'entreprise minière la plus importante de la Namibie, a commencé sa production en 1976 et, à pleine capacité, elle peut produire 5 000 tonnes d'uranium à faible teneur 47/.

59. Parmi les autres sociétés étrangères qui possèdent des intérêts dans la société Rössing, on peut citer Rio Argo, filiale canadienne de Rio Tinto Zinc et la société française Minatome. Un consortium de la République fédérale d'Allemagne, Urangessellschaft, a retiré sa participation en 1972 48/.

60. Le contrat principal de Rössing a été passé avec la British Nuclear Fuels, Limited, société parapublique liée à l'Agence britannique de l'énergie atomique et porte sur la fourniture de 7 500 tonnes d'uranium entre 1977 et 1982 (S/13157). Bien que Rio Tinto Zinc nie tout contrôle sud-africain sur le Conseil d'administration de Rössing, il est reconnu que la mine est soumise à la loi de 1974 sur l'enrichissement de l'uranium qui permettrait au Gouvernement sud-africain d'obtenir toute quantité d'uranium pour tout usage dont il aurait besoin 49/. Toute extraction, production ou achat d'uranium de Rössing se fait, naturellement, en violation du Décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie promulgué en 1974 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. La production sud-africaine d'uranium a doublé depuis 1974 et la Chambre des mines de l'Afrique du Sud estime que la production augmentera encore de 50 p. 100 au début des années 80. Le prix de l'uranium est monté en flèche, passant de 7,70 dollars la livre en 1974 à 43 dollars en 1978. L'augmentation de la production était, jusqu'à tout récemment, due en partie à des problèmes d'approvisionnement au Canada et en Australie, et l'Afrique du Sud a repris un grand nombre des clients de ces pays 50/. En 1977, la France a passé un contrat avec l'Afrique du Sud pour la fourniture annuelle de 900 tonnes d'oxyde d'uranium pendant 10 ans. De même, une société belge a signé récemment un contrat à long terme assorti de garanties approuvées par le gouvernement pour l'achat d'uranium sud-africain 51/.

61. On explore intensivement de vastes régions de la Namibie et du nord de la province du Cap pour chercher de nouvelles réserves d'uranium. L'Anglo American Corporation, Esso et Union Carbide explorent le désert de Karoo. L'Anglo American est la principale société qui explore le nord de la province du Cap, ainsi que des gisements secondaires autour de la mine de Rössing 52/. D'autres sociétés étrangères ont participé et participent encore à la prospection et à l'exploration en Namibie et en Afrique du Sud, notamment les sociétés Union Carbide, Utah Mining, Newmont Mining Corporation, United States Steel (toutes des Etats-Unis), la Compagnie française des pétroles, les sociétés Aquitaine, Minatome (sociétés françaises) et Falconbridge Nickel Mines (Canada) 53/.

47/ "Can South Africa Bring Back Foreign Capital", Euromoney, juin 1979.

48/ Dan Smith, op. cit.

49/ Zdenek Cervenka et Barbara Rogers, The Nuclear Axis : Secret Collaboration between West Germany and South Africa (New York : Times Books, 1978).

50/ Euromoney, op. cit.

51/ Dan Smith, op. cit., voir également note 44.

52/ Euromoney, op. cit.

53/ Nuclear Axis; Euromoney, op. cit.

62. Le 8 juillet 1957, les Etats-Unis ont conclu un accord avec l'Afrique du Sud dans le cadre du programme "Atoms for Peace" d'Eisenhower. Cet accord prévoyait une coopération totale entre les deux pays dans la mise en valeur des ressources nucléaires jusqu'en 2007 et prévoyait la construction du premier réacteur nucléaire sud-africain, Safari I, à Pelindaba. Une société américaine, Allis Chalmers, a fourni le réacteur à eau légère qui utilise de l'uranium fortement enrichi. Les travaux sur le réacteur expérimental ont commencé en 1961 et se sont terminés en 1965 avec la coopération des organismes de recherche américains ci-après : Argonne National Laboratories, les Laboratoires nationaux de Brookhaven et d'Oak Ridge, l'Université de Rochester, l'Université de l'Illinois, l'Université de New York, le Massachusetts Institute of Technology et le Centre de recherche de Reno (S/13157) 54/. Parmi les autres sociétés qui ont fourni du matériel et participé à la construction du réacteur et du matériel connexe, on peut citer les sociétés ouest-allemandes Krupp Friedrich et Brown Boveri et Compagnie, et les industriels français appartenant à l'Association française de l'industrie nucléaire d'équipement (AFINE) 55/. Le réacteur de 20 mégawatts utilise de l'uranium de qualité militaire fortement enrichi et sert à la formation des hommes de science et des techniciens sud-africains. Parmi les sociétés américaines qui ont fourni les systèmes informatiques indispensables au Conseil sud-africain de l'énergie atomique et à l'Uranium Enrichment Corporation figurent IBM, Control Data, Hewlett-Packard, Computer Sciences et Foxboro 56/.

63. De 1961 à 1976, Safari I a reçu 228 livres d'uranium enrichi des Etats-Unis d'Amérique et, jusqu'à tout récemment, les éléments de combustible épuisé ont été retraités aux Etats-Unis et au Royaume-Uni (S/13157) 57/. En 1976, les Etats-Unis ont suspendu la vente d'uranium fortement enrichi à l'Afrique du Sud en attendant l'issue de négociations concernant la signature par l'Afrique du Sud du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les Etats-Unis auraient également fourni à Safari I des quantités importantes d'eau lourde et d'uranium faiblement enrichi, et des quantités moindres de plutonium, de thorium, de cobalt 60 et d'autres matières nucléaires brutes pour la recherche et les applications industrielles (A/AC.115/L.493).

64. En 1977, deux ans après le début des opérations de Safari I, un deuxième réacteur expérimental a été installé au même endroit. Pelindaba Zéro, également appelé Safari II, a été construit par le Conseil sud-africain de l'énergie atomique en utilisant les connaissances et les compétences acquises grâce à la construction du premier réacteur. Safari II n'utilise que de l'uranium légèrement enrichi et, contrairement à Safari I dont le fonctionnement est soumis aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et aux garanties des Etats-Unis, le deuxième réacteur relève de la seule autorité de l'Afrique du Sud. Les éléments de combustible pour les deux réacteurs ont été fabriqués respectivement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni par Babcock et Wilcox, United States Nuclear, Inc. et l'Agence britannique pour l'énergie atomique.

54/ Voir note 44.

55/ "Collaboration militaire impérialiste avec l'Afrique du Sud", Conseil mondial de la paix, Helsinki, 1978. Voir également note 2.

56/ David Liff, "The Computer and Electronics Industry in South Africa" (Investor Responsibility Research Center), Washington, D.C., mars 1979.

57/ Voir note 44.

65. Les clauses de l'accord de 1957 entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud qui ont peut-être les répercussions les plus profondes sur la constitution d'un potentiel nucléaire autochtone en Afrique du Sud sont probablement celles qui prévoient le libre échange d'informations, de formation et d'assistance technique entre les deux pays. En 1977, plus de 155 techniciens et hommes de science américains dans le domaine nucléaire s'étaient rendus en Afrique du Sud et 90 Sud-Africains avaient travaillé ou avaient reçu une formation aux Etats-Unis. La persistance de ce type d'échange a soulevé en novembre 1979 des protestations de la part des employés noirs d'Argonne National Laboratories aux Etats-Unis contre la participation de deux ingénieurs sud-africains blancs au programme de transfert de techniques nucléaires de l'AIEA (A/AC.115/SR.444). L'usine de Pelindaba a été un élément essentiel dans la formation des spécialistes de l'énergie nucléaire sud-africains qui ont mis au point le processus d'enrichissement qui permet maintenant la production d'armes nucléaires (A/AC.115/L.493). La rapidité avec laquelle un groupe de savants ainsi que de techniciens et d'ingénieurs sud-africains hautement qualifiés se développe est directement imputable à l'assistance technique et pédagogique fournie à l'Afrique du Sud sur place et à l'étranger par des pays comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et la République fédérale d'Allemagne 58/.

66. L'Electricity Supply Commission (ESCOM), qui est un organisme d'Etat, construit actuellement une centrale nucléaire de 2 000 mégawatts qui doit être terminée entre 1982 et 1984. Située à Koeberg, près du Cap, cette centrale comprend deux réacteurs à eau pressurisée de 1 000 mégawatts, Koeberg A et B. Lorsqu'ils fonctionnent à plein régime, ces réacteurs seront à même de produire 922 mégawatts d'énergie électrique. Le combustible épuisé de la centrale électrique est une source essentielle de plutonium, principal élément des armes nucléaires. Les réacteurs de Koeberg peuvent produire annuellement 400 kg de plutonium qui, une fois retraités, suffiraient pour fabriquer une bombe comme celle de Nagasaki chaque semaine. Les Etats-Unis ont passé un marché de fourniture d'uranium enrichi à la centrale à partir de 1981 (S/13157) 59/.

67. Sur le marché international, ce projet d'un milliard de dollars a reçu les soumissions de quatre consortiums : General Electric Company (Etats-Unis), Brown Boveri et Compagnie (République fédérale d'Allemagne) et un groupe de trois sociétés néerlandaises sous la direction de Rijn-Schelde-Verolme; Kraftwerk, et Murray and Roberts (Afrique du Sud), ainsi qu'un consortium français composé de Framatome, Alstom et Spie Batignole. La société japonaise Mitsubishi a retiré sa soumission en 1975 60/:

68. Divers facteurs, notamment l'hostilité du public, les entraves possibles à la livraison du matériel et le manque de garanties de crédit ont découragé les consortiums néerlandais, ouest-allemand et américain. Le groupe français a cependant rempli la plupart des conditions imposées par le Gouvernement sud-africain et s'est donc vu octroyer le contrat. Les réacteurs, fabriqués sous licence de la Westinghouse Electric Corporation, doivent être livrés par Framatome, qui est associée au groupe Creusot-Loire. Alstom construit actuellement les turbo-génératrices et Spie Batignol est chargé de la construction des installations

58/ Dan Smith, *op. cit.*

59/ Voir note 44.

60/ Voir "Les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud dans les secteurs industriel, minier et militaire" (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.80.II.A.3).

motrices et de la gestion du site. Soderin, filiale française du groupe Philips (Pays-Bas), fournit les éléments électroniques pour les réacteurs jumelés et un consortium de banques françaises, dont les principales sont le Crédit lyonnais, banque d'Etat, et la Banque de l'Indochine, assure le financement de l'opération. Les Etats-Unis fourniront jusqu'en 1992 l'uranium enrichi à 3 p. 100 utilisé par les réacteurs et, à partir de cet uranium, la société franco-belge Eurofuel fabriquera les barres de combustible 61/. Le Gouvernement français, comme les autres soumissionnaires, a insisté pour que les garanties de l'AIEA s'appliquent à l'usine de Koeberg et il a obtenu satisfaction 60/.

69. L'Afrique du Sud ne peut être une puissance nucléaire autonome que si elle est capable de procéder elle-même à l'enrichissement de l'uranium et au retraitement du plutonium. Etant donné que l'Afrique du Sud a refusé de signer le Traité sur la non-prolifération, elle n'est pas tenue d'appliquer les garanties de l'AIEA qui interdisent l'utilisation de l'uranium et des installations nucléaires à des fins militaires. L'autosuffisance en ce qui concerne l'enrichissement de l'uranium et le retraitement du plutonium est donc l'une des plus hautes priorités du régime sud-africain.

70. Au troisième rang pour les réserves et la production d'uranium dans le monde occidental, l'Afrique du Sud dispose largement de toutes les matières premières nécessaires à la production nucléaire. Le Conseil sud-africain de l'énergie atomique (AEB), créé en 1948 pour surveiller l'extraction et la vente d'uranium, a lancé un programme de recherche-développement en 1959. La mise au point de la technique d'enrichissement a commencé en 1969 sous l'égide de l'AEB et une usine expérimentale a été construite en 1968 à Pelindaba 60/.

71. En 1969, la Nuclear Fuels Corporation (NUFCOR), consortium de sociétés productrices d'uranium, produisait du tétrafluorure d'uranium, étape capitale sur la voie de la fabrication d'hexafluorure d'uranium. Cet hexafluorure représente la porte d'entrée à l'enrichissement, en apportant le "matériel d'alimentation" aux usines d'enrichissement 62/.

72. Une usine d'enrichissement pilote fonctionne depuis 1975 à Velindaba, près de l'usine de Pelindaba. Etant donné le secret qui entoure le programme d'enrichissement, la communauté internationale ne peut que conjecturer l'état d'avancement des opérations sud-africaines dans ce domaine critique.

73. Les nombreux contacts avec des savants étrangers et l'assistance fournie par ces derniers ont permis de mettre au point une technique secrète d'enrichissement par tuyère, très voisine de la technique mise au point par la Gesellschaft für Kernforschung (République fédérale d'Allemagne) en 1959. Cette technique consommait trop d'électricité et ne pouvait donc pas concurrencer les autres techniques d'enrichissement 63/. En 1973, la Steinhohlen-Elektrizitäts AG (STEAG), qui détenait les droits exclusifs pour l'utilisation industrielle de la technique de séparation par tuyère, a passé un contrat avec l'Uranium Enrichment Corporation (UCOR) d'Afrique du Sud pour comparer la faisabilité technique et la rentabilité économique de la technique ouest-allemande avec celle d'un procédé sud-africain

61/ Dan Smith, op. cit.

62/ Cerverka et Rogers, The Nuclear Axis, op. cit.

63/ "La collaboration militaire impérialiste avec l'Afrique du Sud", op. cit.

soi-disant autochtone. Le coût relativement bas de l'électricité dans un pays qui dispose de vastes ressources de charbon et d'une abondante réserve de main-d'oeuvre à bon marché rendrait cette technique utilisable dans la pratique en Afrique du Sud. L'usine pilote de Pelindaba a été construite à cette époque et l'on admet généralement que le procédé par tuyère que l'on y utilise est une version améliorée du procédé mis au point par la Gesellschaft für Kernforschung, bien que la STEAG n'ait jamais officiellement accordé à l'UCOR de licence pour perfectionner le procédé.

74. Etant donné le succès de l'usine d'enrichissement pilote, on a établi des plans pour une usine d'enrichissement commerciale qui fournirait à l'Afrique du Sud suffisamment de combustible non seulement pour répondre à ses propres besoins mais aussi pour exporter du combustible vers d'autres pays. L'énorme ponction sur les ressources en uranium et les ressources financières qu'aurait entraînée cette entreprise a obligé l'Afrique du Sud à annuler les plans de l'usine commerciale et les plans actuels visent à perfectionner les installations existantes à l'usine pilote. Les principaux fournisseurs de matériel essentiel pour les usines de Valindaba sont des sociétés de l'Allemagne fédérale ainsi que certaines sociétés françaises, américaines et suisses.

75. Le programme nucléaire de l'Afrique du Sud est entouré du plus grand secret. Du fait qu'un grand nombre d'installations échappent à toute inspection étrangère, il est difficile de déterminer avec précision la mesure dans laquelle les efforts déployés par l'Afrique du Sud pour parvenir à l'autosuffisance dans le domaine nucléaire ont été couronnés de succès. Ce que l'on sait cependant, c'est qu'en 1977 des satellites soviétiques ont détecté une installation d'essai d'armes nucléaires dans le désert du Kalahari. Dans une série de déclarations, des membres du Gouvernement sud-africain, y compris l'ancien Premier Ministre, M. Vorster, ont souligné le fait que, si l'Afrique du Sud n'avait que des intentions pacifiques dans le domaine nucléaire, elle possédait toutefois tout le potentiel nucléaire nécessaire, qu'elle n'avait pas signé le Traité sur la non-prolifération et qu'elle utiliserait ses installations comme elle l'entendrait. L'Afrique du Sud a de vastes ressources en uranium et elle possède presque certainement les moyens d'enrichissement et peut-être la technique de retraitement du plutonium. Elle possède également des savants, des techniciens et des ingénieurs formés aux techniques nucléaires ainsi qu'un système efficace capable d'envoyer des armes nucléaires à une petite distance. Outre un système perfectionné de radar et autre matériel électronique, l'Afrique du Sud possède des missiles comme le Cactus (Crotale), de conception française, les Gabriel israéliens, les Buccaneer et les Canberra britanniques, et des avions français Mirage 64/.

76. Après la détection par satellite de ce que l'on soupçonne être un essai nucléaire dans l'Atlantique sud en septembre 1979, on a signalé qu'un groupe tactique de la marine sud-africaine se livrait à des manoeuvres dans cette zone à la même époque. La détection d'échos radar et d'un "frémissement" dans l'atmosphère laisse à penser qu'il s'agissait d'un essai nucléaire 65/.

77. Dans une émission de nouvelles fondée sur les recherches de deux journalistes israéliens, la CBS (Columbia Broadcasting System) annonçait que l'explosion du 22 septembre avait été effectuée par Israël. Israël a réfuté cette allégation mais la Central Intelligence Agency des Etats-Unis aurait déclaré devant des comités du Congrès qu'Israël et l'Afrique du Sud étaient les pays les plus susceptibles d'avoir

64/ "Buying Time in South Africa, Counter Information Services" (Londres), 1978.

65/ The Guardian, Londres, 31 janvier 1980

procédé à l'explosion et qu'il était possible que cet essai ait été effectué en coopération par les deux Etats 66/.

78. Les savants avancent également l'hypothèse selon laquelle l'engin essayé aurait pu être une bombe à neutrons, ce qui expliquerait l'absence de retombées radioactives 67/. Témoignant le 14 mars 1980 devant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977), un journaliste, William Scott Malone, a fait observer que la puissance de l'ordre de deux à trois kilotonnes de l'explosion correspondait à celle des obus nucléaires de 155 mm de l'armée des Etats-Unis. La Space Research Corporation, société d'armements canado-américaine, a envoyé illégalement au moins 55 000 obus de 155 mm à l'Afrique du Sud en 1977-1978 (S/AC.20/SR.26).

79. Il est évident que l'Afrique du Sud dispose d'un potentiel nucléaire militaire. Le compte rendu d'une explosion nucléaire probable n'est que l'indice le plus récent qui rappelle à la communauté mondiale la nécessité urgente de prendre des mesures efficaces pour arrêter le déroulement du programme d'armement nucléaire de l'Afrique du Sud.

66/ Washington Post, 22 février 1980.

67/ Washington Post, 9 mars 1980.

D. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur les relations économiques avec l'Afrique du Sud

80. L'économie sud-africaine a subi de fortes fluctuations au cours des 10 dernières années. Plusieurs facteurs, tous liés au fait que le système répressif de l'apartheid coûte de plus en plus cher à maintenir, expliquent la lourde dette extérieure et le déficit de la balance des paiements qui ont pesé sur l'Afrique du Sud pendant la plus grande partie des années 70.

81. Conscient que l'économie sud-africaine est fortement tributaire de l'étranger pour ce qui est de la technique, des finances, des biens d'équipement et du pétrole qui sont pour le pays des éléments vitaux et, de ce fait, particulièrement exposés à des sanctions internationales, le régime a lancé au début des années 70 une campagne massive d'autosuffisance. Il a particulièrement mis l'accent sur l'expansion des principaux projets d'infrastructure dans des secteurs économiques stratégiques tels que les transports, les communications, l'énergie et la sidérurgie ainsi que la constitution d'armements militaires et de stocks de pétrole. Cette campagne d'investissement, qui a coïncidé avec la baisse du prix de l'or au milieu des années 70 et l'augmentation du prix du pétrole, n'aurait pas été possible sans un soutien étranger important à l'économie sud-africaine.

82. Le régime sud-africain a poursuivi durant les cinq dernières années une politique de restriction des importations et d'austérité sur le plan des dépenses publiques. Bien que l'expansion des exportations combinée à la conjoncture favorable pour ce qui est des prix de l'or, du platine, des diamants et d'autres minéraux sur les marchés internationaux assure depuis 1977 une balance des paiements courants excédentaire, l'économie sud-africaine ne présente aucune garantie de stabilité à long terme.

83. L'Afrique du Sud a été durement frappée par l'augmentation du prix du pétrole, en particulier depuis que la suspension des livraisons de pétrole iranien l'a forcée à recourir au marché du pétrole au comptant, plus onéreux. On estime qu'en 1979, les importations de pétrole ont coûté à l'Afrique du Sud 5 milliards de dollars, soit plus du double de celles de 1978 bien qu'en volume, les importations de pétrole brut aient diminué de 25 p. 100 et que les importations de pétrole raffiné soient demeurées à peu près stationnaires 68/. Bien que cette dépense ait été jusqu'à présent compensée par une augmentation correspondante des exportations d'or et de minéraux, l'excédent de la balance des paiements courants s'est trouvé, par suite de l'augmentation du prix du pétrole, réduit de 1,2 milliard de rands pour tomber à 2,3 milliards de rands au cours du deuxième trimestre de 1979. Le taux d'inflation s'est accéléré en juillet 1979 pour atteindre 12,9 p. 100 par an, cet accroissement s'expliquant, en grande partie, par l'augmentation du prix des combustibles 69/. L'Afrique du Sud se verra peut-être obligée de recourir à d'importants emprunts étrangers, comme cela s'est déjà produit au cours de la décennie, pour compenser les déficits futurs.

68/ Martin Bailey, "Oil Sanctions : South Africa's Weak Link", document présenté au Séminaire international sur un embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, 14-16 mars 1980.

69/ Financial Times (Londres), 22 août 1979.

84. D'autres obstacles vont compromettre la stabilité économique à long terme, en particulier le taux de chômage énorme parmi la population noire actuellement estimé à 20 p. 100, le taux d'inflation élevé et croissant, la menace omniprésente de sanctions économiques internationales partielles ou totales 70/. Il faudrait à tout prix pour réduire le chômage en Afrique du Sud un taux élevé de croissance économique. Or, le régime s'est fixé pour objectif un taux de croissance réelle de 4 p. 100 en 1979. et on ne s'attend pas à ce que ce taux de croissance ait un effet appréciable sur le chômage de la population noire et toutes les sources montrent qu'il faudrait un afflux beaucoup plus important de capitaux étrangers, sous forme d'investissements et de prêts à long terme, pour atteindre un taux de croissance réelle plus approprié, à savoir 5 à 6 p. 100 71/. Le Ministre des finances, M. Owen Horwood, a déclaré qu'en dehors des considérations de balance des paiements, les investissements étrangers sont importants pour assurer le développement dans une économie en expansion et pour acquérir les connaissances techniques qui vont normalement de pair avec ces opérations 72/. Le régime d'apartheid en Afrique du Sud ne continuera à être économiquement et militairement viable que si la communauté internationale consent à maintenir et à accroître ses investissements, ses échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud et les prêts qu'elle lui consent.

85. Nous examinerons dans le chapitre suivant quelques-unes des formes que revêtent les investissements économiques étrangers en Afrique du Sud, notamment en ce qui concerne les échanges commerciaux et le pétrole, l'investissement direct des sociétés, les opérations bancaires, les compagnies aériennes et maritimes et l'immigration. Les intérêts étrangers ont envahi toutes les sphères de l'économie sud-africaine et, dans la plupart des cas, sont directement responsables du développement de la capacité de production sud-africaine. La participation étrangère à l'économie sud-africaine est trop vaste et trop complexe pour être examinée en détail dans le présent rapport dont le but est d'exposer, dans les grandes lignes, l'étendue de la participation économique internationale en Afrique du Sud.

1. Echanges commerciaux, or et pétrole compris

86. Dans sa résolution 1761 (XVII) du 6 novembre 1962, l'Assemblée générale demandait à tous les Etats de s'abstenir de commercer avec l'Afrique du Sud. De nombreux Etats qui ont appliqué cette résolution et celles qui l'ont suivie, y compris les résolutions 32/105 G, 33/183 H et 34/93 A, l'ont fait au prix de grands sacrifices. D'autres pays, en particulier les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, loin d'appliquer les recommandations de l'Assemblée ont accru leur commerce avec le régime d'apartheid.

70/ The New York Times, 14 novembre 1979, et Rand Daily Mail (Johannesburg), 22 août 1979.

71/ "Foreign Economic Trends ...", op. cit., et Financial Mail (Johannesburg), 10 août 1979.

72/ "Can South Africa Bring Back Foreign Capital?", Euromoney, juin 1979, supplément.

87. La balance des paiements courants de l'Afrique du Sud a accusé de graves fluctuations au cours des années 70. L'économie est extrêmement tributaire du commerce mondial et serait donc particulièrement vulnérable aux sanctions internationales. Au début des années 70, le Gouvernement sud-africain a entrepris une campagne massive d'autosuffisance en faisant de gros investissements pour développer et accroître son infrastructure. Des événements extérieurs survenus entre 1973 et 1976, et notamment l'embargo sur le pétrole imposé à son endroit par les Etats arabes en 1973, les répercussions du cycle inflationniste mondial, la chute, en 1975, du prix de l'or, qui constitue l'essentiel des recettes extérieures de l'Afrique du Sud et le budget de la défense qui a triplé entre 1974 et 1976 du fait de l'intervention sud-africaine en Angola ainsi que de la répression des troubles intérieurs croissants ont encore contribué au déficit annuel. Le déficit cumulé du compte courant provoqué par la campagne d'investissements qui portait à la fois sur l'infrastructure et la stratégie se chiffrait à la fin de l'année 1976 à 6,5 milliards de rands 73/.

88. Grâce à la politique d'austérité économique pratiquée par le gouvernement, le pays s'est trouvé en 1978 avec un compte courant excédentaire de 1 milliard 412 millions de rands, soit trois fois plus que l'année précédente. Cet excédent était imputable en grande partie aux exportations d'or d'un montant de 3 milliards 863 millions de rands effectuées en 1978 74/. Cet excédent a doublé en 1979, dépassant ainsi les 3 milliards de rands grâce, là encore, à une augmentation du prix de l'or.

89. Malgré le déficit de la balance des paiements entre 1970 et 1976, le volume réel du commerce mondial avec l'Afrique du Sud a augmenté régulièrement. Au cours de cette période, la valeur totale des échanges a passé de 3 milliards 961 millions de rands à 10 milliards 391 millions de rands et, en 1978, elle avait atteint 14 milliards 618 millions de rands. L'augmentation des exportations de l'Afrique du Sud qui étaient passées de 1 milliard 421 millions de rands en 1970 à 7 milliards 785 millions de rands en 1978 correspondait à une augmentation des importations qui étaient passées de 2 milliards 540 millions de rands à 6 milliards 833 millions de rands pour ces deux mêmes années. En tête des exportations sud-africaines figurent des produits primaires tels que l'or, les métaux de base et les minéraux, les diamants et les pierres semi-précieuses, les produits alimentaires et le tabac. L'Afrique du Sud importe des biens d'équipement essentiels tels que des machines et du matériel électrique, des ordinateurs, du matériel de transport ainsi que des produits chimiques et produits apparentés.

73/ South African Reserve Bank, Quarterly Bulletin, mars 1979.

74/ Ibid.

Tableau 3

Importations et exportations annuelles de l'Afrique du Sud^z
(En millions de rands)

<u>Année</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Total</u>
1970	2 540	1 421	3 961
1971	2 880	1 418	4 298
1972	2 824	1 838	4 661
1973	3 275	2 421	5 696
1974	4 909	3 350	9 259
1975	5 545	3 983	9 528
1976	5 859	4 532	10 391
1977	5 135	5 863	10 998
1978	6 274	7 270	13 544 *

z Non compris les secteurs de la défense et du pétrole.

Source : Département des douanes et de l'accise, Monthly Abstract of Trade Statistics, Pretoria, janvier-avril 1973; janvier-décembre 1978.

90. En 1978, les exportations de l'Allemagne occidentale à destination de l'Afrique du Sud ont augmenté de 37 p. 100, faisant ainsi de la République fédérale d'Allemagne le principal fournisseur de l'Afrique du Sud, suivie par le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Le volume des produits sud-africains importés par le Royaume-Uni a diminué légèrement au cours de la même année, les Etats-Unis remplaçant la Grande-Bretagne en tant que principal marché d'exportation de l'Afrique du Sud. Le Japon et la République fédérale d'Allemagne sont respectivement restés, pour la deuxième année consécutive, les troisième et quatrième importateurs de marchandises sud-africaines. Bien que le marché d'importation et d'exportation ait été traditionnellement dominé par les grands pays occidentaux, plusieurs petits pays ont accru sensiblement leurs échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud au cours de l'année écoulée. Les exportations de l'Argentine à destination de l'Afrique du Sud, qui ne représentent, il est vrai, que 9,8 millions de rands, ont augmenté de 100 p. 100 par rapport à l'année précédente et le tourisme s'est beaucoup développé entre les deux pays en 1978.

Les importations de la Suisse se sont accrues de 113 p. 100, du fait, essentiellement, des ventes d'or. De plus, on estime que la croissance des importations d'Israël, qui était de 95 p. 100 en 1978, se poursuivra dans les années à venir, lorsque l'Afrique du Sud commencera à exporter du charbon vers ce pays 75/.

91. Les importations de l'Afrique du Sud pendant les 11 premiers mois de 1979 se sont chiffrées à 6 milliards 519 millions de rands et ses exportations pour la même période se sont élevées à 8 milliards 475 millions de rands, ce qui marque une différence radicale par rapport aux chiffres de 1978. Les ventes de l'Afrique du Sud à la Suisse (diamants et krugerrands surtout) ont quadruplé par rapport à l'année précédente, de sorte que la Suisse est devenue le plus gros importateur de marchandises sud-africaines. Les ventes à l'Italie ont augmenté de 76 p. 100, chiffre supérieur au taux d'accroissement des exportations totales de l'Afrique du Sud cette année-là (soit 32 p. 100). La République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis, la France et le Japon ont accru de 19 à 27 p. 100 leurs importations en provenance de l'Afrique du Sud.

92. Les exportations étrangères à destination de l'Afrique du Sud ont augmenté au total de 13 p. 100 au cours des trois premiers trimestres de 1979. Les Etats-Unis, qui représentent 19 p. 100 du total des échanges bilatéraux de l'Afrique du Sud, sont le plus gros partenaire commercial de l'Afrique du Sud, suivis par le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne 76/.

93. Les pays industrialisés, dont le niveau de vie repose essentiellement sur l'utilisation intensive des ressources minérales, sont fortement tributaires des importations de métaux et de minéraux d'Afrique du Sud. Cette dernière possède en effet de vastes gisements et des ressources importantes de minéraux divers et elle est le quatrième producteur mondial de minéraux non combustibles. Elle est l'un des principaux producteurs mondiaux d'or, de diamants, de métaux, de lamine de platine, de minerais de chrome, de manganèse, de vanadium, d'antimoine, d'amiante, de vermiculite et d'uranium. L'exploitation minière compte parmi les principales industries de l'Afrique du Sud, l'exportation des minéraux représentant plus de 50 p. 100 des recettes en devises du pays. Le total des ventes annuelles de minéraux est passé de 1 milliard 563 millions de rands en 1970 à 6 milliards 876 millions de rands en 1978 77/. Du fait de l'augmentation du prix de l'or, les ventes totales de minéraux de l'Afrique du Sud ont augmenté en 1979 de 45 p. 100, ce qui représente un montant de 11,9 milliards de dollars 78/. Ces minéraux sont principalement exportés vers les Etats-Unis, l'Europe occidentale et le Japon.

75/ Euromoney, op. cit.

76/ Financial Mail (Johannesburg), 18 avril 1980.

77/ Sunday Times, Business Times (Johannesburg), 26 août 1979.

78/ The Star (Johannesburg), 15 mars 1980.

Tableau 4

Principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud^x

(En millions de rands)

	1970		1975		1976		1977		1978	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Echanges commerciaux entre l'Afrique du Sud	423	129	935	435	1 267	460	975	791	987	1 350
et										
les Etats-Unis	374	110	1 034	445	1 058	490	933	529	1 275	667
l'Allemagne occidentale	561	447	1 097	928	1 030	1 001	845	1 330	1 044	1 218
le Royaume-Uni	221	181	612	491	600	527	626	646	824	762
le Japon	88	38	245	115	255	159	240	28	475	276
la France	104	43	203	92	211	144	212	152	221	198
l'Italie	50	5	140	171	124	166	120	217	168	463
la Suisse	58	35	142	89	148	127	115	146	150	200
les Pays-Bas	34	56	105	120	86	171	101	184	113	247
la Belgique	45	8	103	19	90	27	74	15	79	16
la Suède	70	28	80	133	86	125	64	117	83	113
le Canada	60	13	86	29	89	41	61	44	67	53
l'Australie										

^x Non compris les lingots d'or, le pétrole et le matériel militaire.

Source : Département des douanes et de l'accise, cité dans "South Africa Survey", Euromoney, juin 1979.

94. L'Afrique du Sud est un gros fournisseur de ces pays en ce qui concerne au moins quatre métaux stratégiques : le chrome, le manganèse, le vanadium et le platine. Ces métaux sont indispensables à l'industrie chimique, à la sidérurgie, aux industries d'armements, aux raffineries de pétrole, aux industries électronique et électrique et à l'industrie automobile. Les métaux de la mine de platine sont absolument indispensables par exemple à l'exécution du programme de lutte contre les émissions des véhicules automobiles des Etats-Unis. Environ 50 p. 100 du platine produit par l'Afrique du Sud provient actuellement du bantoustan de Bophuthatswana, auquel l'Afrique du Sud a octroyé une soi-disant "indépendance" mais dont toute la production est aux mains de Sud-Africains. Le Japon absorbe 45 p. 100 de la production totale de platine de l'Afrique du Sud 79/. Le Gouvernement japonais a récemment suspendu les restrictions qui frappaient les importations de minerais de chrome sud-africain, ce qui a permis de conclure un accord pour la livraison de 50 000 tonnes de minerais sud-africains d'une valeur de 4 millions de rands 80/.

95. Les ferro-alliages, dont le ferrochrome et le ferromanganèse, deviennent des produits d'exportation de plus en plus importants pour l'Afrique du Sud qui fournit au monde occidental 63 p. 100 de ses besoins en ferrochrome 81/. L'Afrique du Sud fournit aux Etats-Unis 80 p. 100, au Japon 72 p. 100 et à la communauté économique européenne 78 p. 100 du ferrochrome nécessaire 82/. De même, l'Afrique du Sud fournit à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) 40 p. 100 du ferromanganèse qu'elle doit importer et 55 p. 100 du ferromanganèse consommé aux Etats-Unis. Une bonne partie du ferromanganèse importé d'Afrique du Sud par les Etats-Unis est livrée après transformation du minerai au Japon et en France 83/.

96. Les exportations de charbon de l'Afrique du Sud à destination de la communauté économique européenne ont triplé au cours des trois dernières années, passant de 3,5 millions de tonnes en 1976 à 10,5 millions de tonnes en 1978 84/. L'importation de charbon par le Danemark a augmenté en 1978 de 118 p. 100 par rapport à 1977, le conglomérat Elsam (énergie électrique) étant en dépit des préoccupations que le gouvernement a exprimées à ce sujet, le principal responsable de cette augmentation 85/. Trente pour cent environ des exportations de charbon d'Afrique du Sud sont destinées au Japon et les deux pays sont sur le point de signer des contrats de livraison par l'Afrique du Sud de 25 p. 100 du charbon nécessaire au Japon pour la production de vapeur et de fourniture de grosses quantités de minerai de fer, au moins pendant la période 1980-1985 86/. En 1979, la Compagnie d'électricité

79/ Euromoney, op. cit.

80/ Rand Daily Mail, (Johannesburg), 27 août 1979.

81/ Sunday Times, Business Times, (Johannesburg), 26 août 1979.

82/ Ibid., 12 août 1979.

83/ United States Bureau of Mines Commodity Data Summaries, 1977 et 1978.

84/ The Star (Johannesburg), 28 février 1979.

85/ South African Digest, (Pretoria), 1er décembre 1978.

86/ Euromoney, op. cit.; Daily News, (Johannesburg), 28 février 1980.

israélienne a passé un contrat avec l'Afrique du Sud pour l'achat annuel de 23 millions de dollars de charbon 87/. Le marché toujours plus large du charbon et la capacité accrue du complexe portuaire de Richards Bay se sont répercutés sur le volume des ventes de charbon en 1979 qui ont représenté 1,3 milliard de dollars 88/.

97. La plus grosse partie de l'antracite gras sud-africain va à la sidérurgie et aux centrales électriques françaises et belges. En 1978, la Corée du Sud a acheté à l'Afrique du Sud pour 12 millions de rands d'antracite et négocié l'achat d'un million de tonnes supplémentaire (soit 30 millions de rands) en 1979 89/.

98. Les ventes d'uranium ont atteint en 1978 le chiffre record de 500 millions de rands contre 70 millions de rands cinq ans plus tôt. La Nuclear Fuels Corporation (NUFCOR), consortium de producteurs d'uranium créé en 1967, a conclu des contrats supplémentaires avec des clients étrangers d'une valeur de 1,3 milliard de rands. L'uranium produit en Namibie est aux mains de la société NUFCOR qui fournit au Royaume-Uni la plus grosse partie de l'uranium nécessaire à ce dernier 90/.

99. Jusqu'à tout récemment, l'Afrique du Sud exportait environ un tiers de sa production agricole 91/. La Grande-Bretagne est le plus gros client pour les exportations d'agrumes, suivi de la République fédérale d'Allemagne et de la France 92/. Le Japon et le Canada représentent respectivement environ 60 p. 100 et 30 p. 100 du volume de sucre inverti exporté par l'Afrique du Sud 93/. Le maïs est un autre produit agricole dont l'exportation est montée en flèche. Taïwan a récemment prolongé un contrat qui lui permettra d'acheter à l'Afrique du Sud d'ici au mois de mai 1981, 1 450 000 tonnes de maïs 94/.

100. L'Afrique du Sud reçoit de ses principaux partenaires commerciaux de plus en plus de machines, d'appareils mécaniques et électriques, de matériel de transport y compris des avions, des produits chimiques, des ordinateurs, du matériel électronique et du matériel de télécommunications et d'informatique. L'importance de ces produits pour l'Afrique du Sud ne peut être évaluée que dans le contexte plus large de son développement économique général durant la décennie. La menace de sanctions partielles ou totales contre l'Afrique du Sud, la poursuite de la lutte pour l'indépendance que mène la Namibie et l'opposition intérieure croissante que suscite la politique d'apartheid sont autant de facteurs qui ont incité le gouvernement à lancer un programme d'investissements stratégiques. Les importations fournissent donc non seulement le matériel nécessaire à la mise en oeuvre de cette

87/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 22 A (A/34/22/Add.1).

88/ The Star, (Johannesburg), 31 mars 1979.

89/ Sunday Times, Business Times, (Johannesburg), 5 novembre 1978.

90/ The Star (Johannesburg), 31 mars 1979.

91/ Euromoney, op. cit.

92/ Rand Daily Mail (Johannesburg), 24 novembre 1978

93/ Ibid., 20 août 1979.

94/ South African Digest (Pretoria), 17 novembre 1978.

stratégie nationale mais aussi les transferts financiers et techniques capitaux qui contribuent à consolider la viabilité économique et militaire du système de l'apartheid.

101. Certains des partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud participent directement à certains projets gouvernementaux (la France, par exemple, a des intérêts dans la centrale nucléaire de Koeberg), mais tous les échanges commerciaux aident d'une manière ou d'une autre le régime sud-africain à résister aux pressions intérieures et extérieures. Les ordinateurs et les systèmes de télécommunications, par exemple, sont essentiels au régime pour assurer sa mainmise sur la masse de la population sud-africaine. De même, les avions, les camions, le matériel électronique et les produits chimiques contribuent à renforcer la capacité militaire de l'Afrique du Sud, ce qui lui permet de tourner en fait l'embargo international obligatoire sur les armes. (Pour plus de détails sur l'application de l'embargo sur les armes, voir la section II B). D'après le rapport annuel de la Banque centrale d'Afrique du Sud pour 1978, les achats à l'étranger de machines et de matériel électrique, de matériel de transport, de textiles, de produits chimiques et de matériel de défense ont fortement augmenté pendant l'année.

102. L'or est la principale source de revenus pour l'économie sud-africaine et c'est essentiellement grâce aux ventes d'or et notamment de krugerrands que le compte courant a enregistré des excédents depuis 1977. Les exportations d'or ont rapporté des devises d'un montant de 3 860 millions de rands en 1978, soit une augmentation de 38 p. 100 par rapport à 1977, avec un prix moyen de l'once d'or de 190 dollars. Le cours de l'or ayant été en moyenne de 307 dollars l'once en 1979, les ventes de métal précieux ont dépassé les 6 milliards de rands l'an dernier 95/. Près de 70 p. 100 de ces recettes sont versées au Gouvernement sud-africain sous forme d'impôts 96/. Le déficit de la balance des paiements au début de la décennie a contraint l'Afrique du Sud à effectuer plusieurs opérations swap sur l'or avec des banques suisses. Toutefois, l'excédent actuellement enregistré dans le compte courant permet à l'Afrique du Sud de réduire l'or offert sur le marché afin de maintenir ainsi les prix à un niveau élevé.

103. L'augmentation des recettes de l'industrie de l'or est due à la montée des cours et non à un accroissement de la production qui avait atteint le niveau record de 1 000 tonnes par an en 1970 et qui n'a cessé de diminuer depuis. D'après des estimations préliminaires, la production a été de 703 tonnes, en 1979, soit un peu moins qu'en 1978 97/.

104. L'or sud-africain est commercialisé sur les marchés internationaux sous forme de lingots et de krugerrands. Vers la fin des années 60, le Pool de l'or de Zurich constitué par le Crédit suisse, la Société de banque suisse et l'Union de banques suisses, avait pratiquement l'exclusivité des lingots d'or de Pretoria, mais il n'en achète plus aujourd'hui qu'environ 60 p. 100. Les agents britanniques en achètent 20 p. 100 et le reste est commercialisé par l'intermédiaire d'agents des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne, tels que J. Aron and Company et la Republic National Bank, la Deutsche Bank et la Dresdner Bank 98/.

95/ Sunday Times (Johannesburg), 17 mars 1980.

96/ Los Angeles Times, 17 février 1980.

97/ The Star, (Johannesburg), 2 février 1980.

98/ The Star, (Johannesburg), 2 février 1980 et Rand Daily Mail (Johannesburg), 9 juillet 1979.

105. Environ 22 p. 100 de la production d'or de l'Afrique du Sud en 1979 a été utilisée pour la fabrication de krugerrands, pièces d'une once troy dont la valeur a beaucoup augmenté au cours de ces dernières années, avec la montée en flèche des cours de l'or. Cette pièce est commercialisée à l'étranger par l'International Gold Corporation, Ltd. qui est la section de commercialisation de la Chambre des mines sud-africaine. Le volume des ventes de ces pièces a atteint le niveau record d'un peu plus de six millions en 1978 et a rapporté à l'Afrique du Sud des devises d'un montant équivalant à un milliard 45 millions de rands 99/. La Société de banque suisse a été de loin le principal acheteur de krugerrands en 1979 puisqu'elle a acheté environ 40 p. 100 des 4,9 millions de pièces vendues à l'étranger 100/. Les marchés les plus importants pour les krugerrands sont les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne et l'on s'attend à une nouvelle vague d'investissements dans le krugerrand au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre ayant levé en juin 1979, l'interdiction qu'elle avait imposée sur la vente de krugerrands il y a quatre ans 101/. Grâce à la vente de krugerrands, les exportations sud-africaines vers la Suisse ont augmenté de 113 p. 100 en 1978.

106. Le pétrole est devenu un facteur de plus en plus important dans les relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Malgré ses grandes richesses minérales, l'Afrique du Sud n'a pas de gisements de pétrole et est donc entièrement tributaire des importations de cette matière première vitale pour subvenir à ses besoins en énergie. Le pétrole fournit à peu près 25 p. 100 de l'énergie nécessaire à l'Afrique du Sud; sur cette quantité, 66 p. 100 sont utilisés pour les transports et de moindres quantités vont aux industries extractives, à la consommation domestique et aux secteurs agricole, industriel et commercial 102/. Le pétrole joue un rôle capital dans le potentiel militaire du régime sud-africain car la mobilité de l'armée, de la marine de guerre et de l'aviation militaire sud-africaines dépend des produits pétroliers disponibles. Bien qu'en vertu de la législation sud-africaine, le pétrole soit considéré comme "munition de guerre", il n'est pas considéré comme tel en ce qui concerne l'embargo obligatoire sur les armements décrété par l'Organisation des Nations Unies en 1977.

107. Cinq compagnies pétrolières étrangères, à savoir Shell (Pays-Bas/Royaume-Uni), British Petroleum (Royaume-Uni), Mobil (Etats-Unis), Caltex (Etats-Unis), et Total (France) contrôlent à 85 p. 100 l'industrie pétrolière sud-africaine. Quatre autres compagnies ont des activités moins importantes en Afrique du Sud : Sasol (Afrique du Sud), Trek (contrôlée par l'Afrique du Sud), Esso (Etats-Unis), et Sonarep (Portugal). L'attrait de l'Afrique du Sud qui constitue un marché lucratif pour les grandes sociétés pétrolières dans le monde, a non seulement permis à ce pays d'être approvisionné en pétrole brut et en produits pétroliers, mais aussi d'acquérir des connaissances techniques extrêmement précieuses dans le domaine de la prospection et du raffinage du pétrole, de l'industrie pétrochimique et des industries extractives, ainsi que les capitaux nécessaires au développement de

99/ Euromoney, op. cit.

100/ The Star, (Johannesburg), 2 février 1980.

101/ Rand Daily Mail, (Johannesburg), 13 juin 1979.

102/ Sauf indication contraire, toutes les informations présentées dans ce chapitre sont tirées des sources suivantes : Martin Bailey et Bernard Rivers, Sanctions contre l'Afrique du Sud dans le domaine de l'approvisionnement en pétrole, Centre des Nations Unies contre l'apartheid, Notes et documents No 12/78, juin 1978; et, Martin Bailey, Conséquences pour l'Afrique du Sud de l'arrêt des livraisons de pétrole iranien, Centre des Nations Unies contre l'apartheid, Notes et documents No 16/79, juillet 1979.

ces secteurs. Ces mêmes grandes sociétés pétrolières ont multiplié les investissements en Afrique australe dans les secteurs stratégiques de la chimie, de l'énergie nucléaire, de l'exploration des minerais métalliques et de l'extraction des minerais d'uranium et du charbon. Les sociétés pétrolières, principalement la British Petroleum, Shell et Total, se sont vues récemment octroyer des concessions par le gouvernement pour réaliser d'importants investissements dans l'extraction et l'exportation du charbon 103/.

108. La menace d'un embargo international sur les livraisons de pétrole a incité le régime sud-africain à adopter une législation interne aux termes de laquelle les sociétés pétrolières sont notamment tenues de produire des produits pétroliers spéciaux nécessaires pour des raisons stratégiques, indépendamment de leur potentiel commercial, d'obtenir une autorisation officielle pour la construction de toute nouvelle raffinerie de pétrole ou pour l'agrandissement des raffineries existantes et de réserver un certain pourcentage de leur pétrole raffiné aux besoins du gouvernement. Comme il a été précédemment indiqué, la communication de renseignements concernant l'industrie pétrolière est si strictement réglementée que même les sociétés mères à l'étranger ne peuvent obtenir des renseignements sur leurs filiales sud-africaines.

109. Cette législation a été adoptée à la suite de la décision prise en 1973 par la Ligue arabe d'imposer l'embargo sur toutes les livraisons de pétrole à destination de l'Afrique du Sud. L'embargo n'a pas eu tout l'effet escompté surtout à cause du refus de l'Iran de se conformer à la décision prise par les Etats arabes. Avant le changement de gouvernement intervenu à la fin de 1978, l'Iran fournissait 90 p. 100 du pétrole nécessaire à l'Afrique du Sud. A l'heure actuelle, aucun pays ne fournit ouvertement de pétrole à l'Afrique du Sud à l'exception du Sultanat de Brunéi, dont les affaires étrangères sont contrôlées par le Royaume-Uni. Le Brunéi envoie environ 25 000 barils de pétrole par jour à l'Afrique du Sud en vertu d'un marché conclu entre la Shell International Petroleum ayant son siège à Londres (filiale de la Royal Dutch Shell) et la société sud-africaine SASOL 104/. Les produits pétroliers raffinés, dont la plupart viennent d'Italie, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne, ne représentent que 4 p. 100 du volume total du pétrole importé par l'Afrique du Sud mais sont néanmoins extrêmement importants parce que les produits spéciaux ne peuvent être fabriqués dans les raffineries sud-africaines.

110. La décision prise en 1979 par le nouveau Gouvernement iranien de mettre fin aux livraisons de pétrole à destination de l'Afrique du Sud a fortement ébranlé le régime raciste. Bien que l'on ne sache pas où l'Afrique du Sud se procure actuellement la majeure partie de son pétrole, depuis l'interruption des livraisons iraniennes en 1979, on sait cependant qu'elle s'en procure une grande partie sur le marché libre dont le principal centre est à Rotterdam. Il est difficile de vérifier l'origine du pétrole brut acheté par l'entremise de courtiers sur le marché libre, car le pétrole passe par plusieurs intermédiaires. Il se peut que le pétrole provenant de pays qui ont officiellement décrété un embargo sur les livraisons à l'Afrique du Sud parvienne néanmoins à ce pays à l'insu des gouvernements intéressés

103/ Euromoney, op. cit.

104/ "Fueling Apartheid", African National Congress d'Afrique du Sud, document présenté au Séminaire international sur un embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, (Amsterdam, 14-16 mars 1980).

ou que les sociétés pétrolières internationales et les courtiers violent délibérément les conditions de vente du pétrole soumis à l'embargo. En 1974, le Président de la British Petroleum a admis que les sociétés pétrolières internationales avaient délibérément cherché à faire échec aux efforts déployés par les pays arabes pour appliquer l'embargo à l'égard de pays tels que l'Afrique du Sud. Les sociétés pétrolières opérant en Afrique du Sud sont aussi celles qui ont été accusées d'avoir participé à de subtiles opérations de falsification de documents pour expédier illégalement du pétrole en Rhodésie.

111. Il est également possible que le pétrole provenant de divers pays continue de prendre le chemin de l'Afrique du Sud. Il a été signalé que deux pétroliers transportant du pétrole provenant de pays sud-américains ont déchargé des cargaisons dans des ports sud-africains en janvier 1979 105/. En décembre 1979 le pétrolier Salem aurait déchargé 193 000 tonnes de pétrole brut du Koweït, estimées à 56 millions de dollars dans le port sud-africain de Durban. L'acheteur initial du pétrole, la société pétrolière italienne Pontoil, a affirmé avoir vendu sa cargaison à la Shell Oil Company, environ deux semaines avant que cette cargaison ne soit déchargée en Afrique du Sud. Conformément à l'embargo qu'il a imposé sur les ventes de pétrole à l'Afrique du Sud, le Gouvernement du Koweït a suspendu toutes les ventes de pétrole à la Pontoil en attendant les résultats de l'enquête sur cette affaire 106/. Selon des informations préliminaires, la banque Volkskas a fourni au propriétaire du Salem la lettre de crédit nécessaire pour acheter le navire. La transaction a été effectuée par la Marine Midland Bank à Londres. Après le déchargement de sa cargaison en Afrique du Sud, le Salem a été sabordé au large des côtes sénégalaises 107/.

112. La conclusion d'accords de "troc" en vertu desquels le pétrole soumis à l'embargo est échangé contre du pétrole non soumis à l'embargo, lequel est ensuite expédié en Afrique du Sud, est un autre moyen de livrer du pétrole à l'Afrique du Sud. La levée par le Gouvernement britannique d'une interdiction en vigueur depuis quatre ans des accords de swap sur le pétrole de la mer du Nord a incité le Gouvernement nigérian à nationaliser précipitamment en juin 1979 les intérêts que détenait la British Petroleum dans le domaine de la production et du raffinage du pétrole au Nigéria 108/.

113. Au début du mois de mai, le Nigéria a saisi le pétrolier Kulu qui appartenait à la compagnie sud-africaine Safmarine. Ce pétrolier avait été construit au Japon en 1971 pour la Safmarine, et au moment de sa saisie, était affrété par la British Petroleum. Le Gouvernement nigérian a confisqué la cargaison de pétrole d'une valeur de 30 millions de dollars à titre de "dernier avertissement" aux transporteurs maritimes qui auraient l'intention de fournir du pétrole à l'Afrique du Sud 109/.

105/ Rand Daily Mail, (Johannesburg), 19 janvier 1979.

106/ Ibid., 8 février 1980.

107/ Ibid., 25 février 1980; Time, 18 février 1980.

108/ Anti-Apartheid News (Londres, septembre 1979).

109/ The Star, (Johannesburg), 19 mai 1979 et Sunday Times, Business Times, (Johannesburg), 13 juin 1979.

114. Le pétrole que l'Afrique du Sud importe aujourd'hui coûte plus cher en raison des cours élevés pratiqués sur le marché libre ainsi que de l'augmentation des frais de transport. La hausse du prix du pétrole constitue une lourde charge pour l'économie, charge qui est actuellement compensée par une augmentation du prix de l'or et des exportations de minéraux sud-africains. La montée des prix du gaz a été jusqu'à présent partiellement compensée par une majoration des prix au détail mais, néanmoins, le coût de la facture pétrolière aura de graves répercussions sur l'économie sud-africaine pendant de nombreuses années. L'Afrique du Sud se trouve dans une situation extrêmement grave en ce qui concerne son approvisionnement en pétrole, comme en témoigne la législation adoptée au début de l'année, pour interdire la diffusion de toute information concernant l'origine, la fabrication, le transport, la destination, le stockage, la quantité ou le volume des stocks de tout produit pétrolier acheté ou produit en Afrique du Sud 110/.

115. La Southern Oil Exploration Corporation (SOEKOR) a été fondée en 1965 et appartient à deux sociétés parapubliques. Le projet d'exploration pétrolière exécuté depuis quatorze ans dans l'océan Indien et comportant plusieurs plates-formes de forage de construction américaine, notamment la plate-forme Sedco 708 fabriquée en Californie n'a pas donné les résultats escomptés. De nouvelles opérations d'exploration ont été entreprises le long des côtes atlantiques, et tout récemment le régime sud-africain a accordé une nouvelle subvention de 37,7 millions de rands à la SOEKOR pour financer trois forages en mer 111/.

116. Le Strategic Oil Fund, organisme d'Etat sud-africain, qui sert à financer la construction de réservoirs de pétrole secrets et les usines de production de pétrole à partir du charbon, SASOL II et SASOL III, ont reçu d'importants capitaux de banques d'Allemagne occidentale qui lui ont consenti des prêts s'élevant à plus de 221 millions de deutsche Mark depuis 1976. Les banques en question sont notamment la Dresdner Bank, la Commerzbank, la Deutsche Bank, la Bayerische Vereinsbank, la Berliner Handels-und-Frankfurter Bank (BHF), la Westdeutsche Landesbank Girozentrale et la Bayerische Landesbank Girozentrale. Ces deux dernières appartiennent au secteur public et sont donc soumises aux règlements du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne 112/.

117. Les efforts déployés par l'Afrique du Sud pour trouver de nouvelles sources de combustibles remontent à 1955, avec la construction de l'usine pilote de la South African Oil, Coal, and Gas Corporation, Ltd. (SASOL). La SASOL exploite les vastes réserves de charbon de l'Afrique du Sud en utilisant un procédé de gazéification mis au point par l'Allemagne nazie ainsi que la méthode "Synthol"

110/ The Star, (Johannesburg), 28 avril 1979.

111/ The New York Times, 13 juillet 1979; The Star, (Johannesburg), 4 janvier 4 janvier 1979; Rand Daily Mail, (Johannesburg), 11 mars 1980.

112/ Gottfried Wellmer, Oiling Apartheid : The Role of West German Loans for South Africa's Strategic Oil Fund, Issa (Bonn), avril 1979.

conçue par la SASOL. Fonctionnant à plein rendement, la première usine SASOL répond à 5 p. 100 des besoins de l'Afrique du Sud en pétrole, fournit des matières premières à 600 sociétés industrielles sud-africaines et exporte des produits chimiques dans 35 pays 113/. Le succès de l'usine pilote a conduit à la mise en place du projet SASOL II en 1974 et à un nouvel élargissement du projet prévoyant la construction d'une usine SASOL III. Le projet de production de pétrole à partir du charbon dont le coût est de 6,8 milliards de dollars est le projet industriel le plus coûteux actuellement exécuté dans le monde. D'après le Ministre des affaires économiques de l'époque, M. J. Chris Heunis, lorsque les usines SASOL II et III fonctionneront à plein rendement, elles permettront de traiter 60 millions de tonnes de charbon par an et lorsque leur construction sera achevée en 1982, elles permettront de satisfaire environ 47 p. 100 des besoins actuels de l'Afrique du Sud en combustible liquide 114/. La General Mining et la Sentrachem ont récemment dévoilé des plans préliminaires de construction d'une quatrième usine de production de pétrole à partir du charbon, usine qui appartiendrait à des intérêts privés 115/.

118. L'entrepreneur chargé de la gestion des projets SASOL est une filiale de la Fluor Corporation des Etats-Unis et la majeure partie du matériel des usines vient des Etats-Unis, de la France et de la République fédérale d'Allemagne 116/. Des marchés concernant la fourniture des services techniques et du matériel pour SASOL III ont été accordés au groupe Siemens à Pretoria et à la General Electric (Etats-Unis et Royaume-Uni) 117/. Au moins quatre autres sociétés américaines (Honeywell, Control Data, Raytheon et Westinghouse) ont passé des marchés et ont d'autres relations commerciales avec la SASOL dans le cadre de ces projets 118/. Des crédits à l'exportation, dont la plupart ont été octroyés par des banques de France et d'Allemagne occidentale, couvrent une grande partie des dépenses d'équipement des projets SASOL II et III 119/. Jusqu'à tout récemment, SASOL était une entreprise entièrement publique, mais en 1979 des actions SASOL d'un montant de 525 millions de dollars ont été offertes aux investisseurs privés en

113/ Euromoney, op. cit. et Washington Post, 29 juillet 1979.

114/ "Fluor Corporation", South African Review Service, Investor Responsibility Research Center (Washington, D.C.), mars 1980.

115/ The Washington Star (Washington, D.C.), 18 février 1980.

116/ New York Times, 8 mars 1979 : "Fluor Corporation", op. cit.

117/ Rand Daily Mail Supplement (Johannesburg), 31 juillet 1979.

118/ "Fluor Corporation", op. cit.

119/ "Campaign against the Financing of Sasol", End Loans to South Africa (ELTSA), document présenté au Séminaire international sur un embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, Amsterdam, 14-16 mars 1980.

Afrique du Sud 120/. Une banque du Royaume-Uni, Hill Samuel and Company Ltd. a octroyé en 1976 un crédit en eurodevises d'un montant de 25,5 millions de dollars pour SASOL II 121/.

119. La production de combustible par synthèse suscitant un intérêt croissant dans le monde entier, plusieurs pays, notamment les Etats-Unis, le Canada, le Brésil et l'Australie, se seraient déclarés désireux d'acquérir les techniques sud-africaines de transformation du charbon 122/. Ainsi, au lieu de mettre au point leurs propres techniques de transformation du charbon en pétrole, ces pays pourraient se contenter d'appliquer le procédé sud-africain 123/. Bien que ne traitant pas directement avec le régime sud-africain, il semblerait que le Ministère de l'énergie des Etats-Unis désire acheter des renseignements sur le procédé de transformation sud-africain à des sociétés privées des Etats-Unis. Une société ayant son siège à Houston, la Texas Eastern Corporation, a demandé à la SASOL, en coopération avec la Fluor Engineers and Constructors Inc., sa filiale chargée de la commercialisation aux Etats-Unis, d'entreprendre une étude de faisabilité sur l'application des techniques SASOL aux Etats-Unis. Des accords de non-divulgation doivent être conclus avec la SASOL avant que les techniques puissent être concédées à des clients étrangers à des conditions commercialement favorables pour la SASOL. La construction d'usines du type SASOL dans des pays étrangers serait directement une source de profit pour la SASOL 124/. D'après certaines informations, un consortium japonais aurait passé un marché avec la SASOL pour la fourniture de connaissances techniques sur la transformation du lignite maigre australien en coke métallurgique de haute qualité 125/.

120/ "Fluor Corporation", op. cit.

121/ Corporate Data Exchange, "Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud entre 1972 et 1978", Centre des Nations Unies contre l'apartheid, Notes et documents No 5/79, mai 1979.

122/ The New York Times, 5 septembre 1979.

123/ Washington Post, 29 juillet 1979.

124/ The Citizen, Johannesburg, 31 août 1979.

125/ The Star, Johannesburg, 26 avril 1977.

2. Investissements

120. La question des investissements étrangers en Afrique du Sud est depuis longtemps un sujet de préoccupation pour l'Assemblée générale qui, dans ses résolutions 31/6 K, 32/105 O, 33/183 O et 34/93 Q a reconnu l'importance que revêt pour l'Afrique du Sud la poursuite des investissements des sociétés transnationales et des établissements financiers étrangers. En conséquence, dans ses résolutions l'Assemblée priait instamment le Conseil de sécurité d'examiner cette question en vue de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à ces investissements. Dans sa résolution 34/93 Q, l'Assemblée a de nouveau prié instamment le Conseil de sécurité d'examiner la question des investissements étrangers en Afrique du Sud en vue de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à ces investissements. En novembre 1979, l'anti-apartheid Movement britannique a organisé en coopération avec le Comité spécial, un séminaire international sur le rôle des sociétés transnationales en Afrique du Sud. Dans son rapport, le séminaire a demandé que l'on lance d'urgence une campagne pour l'application de sanctions totales contre l'Afrique du Sud (voir A/34/655, annexe).

121. L'expansion de l'économie d'apartheid a toujours été et continue d'être fortement tributaire d'importants investissements étrangers. Les sociétés transnationales ont contribué à la croissance des industries sud-africaines dans des secteurs tels que la sidérurgie, les produits chimiques, les transports, les industries extractives, le matériel électrique, la mécanique et l'informatique. Dans une large mesure, elles ont établi la base industrielle moderne nécessaire pour doter les forces armées et la police sud-africaines des armes les plus modernes et ont renforcé la capacité de production nucléaire de l'Afrique du Sud.

122. Au fur et à mesure que les industries sud-africaines assimilent les techniques étrangères, les investisseurs étrangers ne cessent de se tourner vers les secteurs les moins développés de l'économie sud-africaine, fournissant à l'Afrique du Sud des techniques de pointe très en avance sur celles que ce pays est en mesure de produire. Ainsi, les investissements étrangers sont actuellement concentrés dans les secteurs stratégiques de la production d'énergie (pétrole et énergie nucléaire) ainsi que dans l'informatique et l'électronique, secteurs qui ont tous d'importantes applications militaires.

123. Le volume des investissements étrangers en Afrique du Sud a passé de 5,8 milliards de rands en 1970 à 21,3 milliards de rands en 1977. En 1977, le pourcentage des investissements étrangers en provenance des pays membres de la Communauté économique européenne était de 63 p. 100; les investissements en provenance des autres pays européens représentaient 8,2 p. 100 et ceux des pays d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud 24,1 p. 100 126/. Toutefois, la part des investissements directs par rapport au volume total des investissements étrangers accuse un déclin depuis 1970. A la fin de 1978, le montant total des

126/ South African Reserve Bank, Quarterly Bulletin (décembre 1977 et 1978), données présentées dans le document intitulé "Les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud dans les secteurs industriel, minier et militaire" (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.80.II.A.3), par. 35.

investissements étrangers en Afrique du Sud était de plus de 22 milliards de rands (27 milliards de dollars des Etats-Unis) dont 40 p. 100 seulement étaient des investissements directs 127/. L'augmentation de la part relative des investissements indirects dans la totalité des engagements de l'Afrique du Sud envers l'étranger reflète l'importance croissante des prêts étrangers et des prises de participation minoritaires.

127/ South African News Review (New York), 8 mai 1980.

Tableau 5

Engagements de l'Afrique du Sud envers l'étranger a/
(En millions de rands) b/

Investissements directs c/Investissements indirects d/

Année	Gouvernement central et secteur bancaire			Gouvernement central et secteur bancaire			Total des engagements envers l'étranger
	Secteur privé	Total	Secteur privé	Total			
1970	266	3 677	3 943	557	1 318	1 875	5 818
1971	305	4 220	4 525	936	1 572	2 508	7 033
1972	345	4 550	4 895	1 006	1 885	2 891	7 786
1973 ^x	162	5 451	5 613	2 116	2 697	4 813	10 425
1974 ^x	219	6 484	6 703	2 967	3 105	6 072	12 775
1975 ^x	227	7 216	7 443	5 160	3 860	9 020	16 463
1976 ^x	253	7 928	8 181	7 067	4 582	11 649	19 830
1977 ^x	271	8 430	8 701	7 393	5 239	12 631	21 332
1978 ^x	299	9 384	9 683	7 408	5 795	13 203	22 886

a/ Les engagements envers l'étranger sont constitués par les immobilisations et les créances de résidents étrangers en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud inclut la Namibie dans ces chiffres.

b/ Au moment où ce tableau a été compilé, un rand équivalait à 1,15 dollar des Etats-Unis.

c/ On entend par investissements étrangers directs les investissements effectués par des étrangers qui ont une part déterminante dans le capital des sociétés sud-africaines et les capitaux investis dans ces sociétés par leurs filiales, des entreprises apparentées ou des particuliers à l'étranger. La participation est déterminante lorsqu'un résident étranger ou plusieurs résidents étrangers associés détiennent au moins 25 p. 100 des droits de vote ou de propriété dans une entreprise, ou lorsque divers résidents d'un même pays étranger détiennent au moins 50 p. 100 des droits de vote, ou encore lorsque des étrangers participent à une société de personnes.

d/ Les investissements étrangers indirects sont constitués par la différence entre le montant total des engagements envers l'étranger et les investissements étrangers directs.

^x Depuis 1973, les investissements indirects effectués dans des sociétés publiques et des administrations publiques sont inclus dans les chiffres indiqués pour le gouvernement central et le secteur bancaire.

Source : South Africa Reserve Bank, Quarterly Bulletin.

124. Le nombre des sociétés sous contrôle étranger et de filiales de sociétés étrangères en Afrique du Sud a augmenté au cours des 10 dernières années. Une liste des sociétés ayant effectué des investissements et possédant des intérêts en Afrique du Sud, établie par la Confédération internationale des syndicats libres, indique pour 1978 1 883 sociétés contre 1 623 recensées en 1974 128/. Toutefois, cette liste n'est pas complète et d'autres sources indiquent qu'un nombre bien plus élevé de sociétés ont des activités en Afrique du Sud. De nombreuses sociétés étrangères entretiennent des relations commerciales avec l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de succursales et de représentants dans ce pays.

125. Le régime de Pretoria a récemment pris plusieurs mesures importantes visant à encourager l'afflux de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud et a notamment adopté de nouveaux règlements concernant le contrôle des changes qui favorisent les investisseurs étrangers. Les nouveaux investisseurs peuvent maintenant acheter des "rands financiers" à un taux privilégié, ce qui leur permet d'accroître sensiblement la valeur des capitaux nouvellement investis 129/. Les autres mesures d'incitation à l'investissement ont notamment consisté à réduire les taux d'intérêt en Afrique du Sud qui de 8,5 p. 100 ont passé à 3 p. 100 et à accroître le montant de capitaux que les filiales étrangères peuvent obtenir sur le marché sud-africain 130/.

126. Les autorités sud-africaines ont de tous temps encouragé le développement des industries locales dans des secteurs qui sont largement tributaires des apports étrangers. Il s'agit notamment des secteurs faisant appel à des techniques de pointe et produisant des biens d'équipement, l'accent étant actuellement mis sur l'énergie, l'électronique et l'informatique. De nombreuses filiales de sociétés transnationales fusionnent avec des sociétés sud-africaines de façon à accroître la participation de l'Afrique du Sud dans le secteur industriel et également à rendre plus discrète la présence des sociétés étrangères qui sont en butte aux critiques des adversaires de l'apartheid dans leur pays d'origine. Les efforts de substitution aux importations, en accordant une plus large place aux produits locaux, figurent depuis longtemps parmi les objectifs que s'est fixés le régime sud-africain, efforts dont le succès est particulièrement évident dans les industries militaires et dans le secteur des transports. L'adoption de diverses lois, et notamment du Protection of Business Act No 99 de 1978 (loi sur la protection des activités commerciales) qui apporte d'importantes restrictions à la diffusion de renseignements concernant les activités des filiales de sociétés transnationales, a sérieusement limité le contrôle pouvant être exercé de l'extérieur sur les activités des sociétés étrangères en Afrique du Sud.

127. Plusieurs Etats ont tenté de calmer les critiques de plus en plus véhémentes adressées par les adversaires de l'apartheid à l'égard des investisseurs en Afrique du Sud, en adoptant des "codes de conduite" à l'intention des filiales des sociétés relevant de leur juridiction qui exercent des activités en Afrique du Sud. Les Etats-Unis, le Canada, la Suisse et des membres de la Communauté

128/ Confédération internationale des syndicats libres, "Investissements dans l'apartheid", Centre des Nations Unies contre l'apartheid, Notes et documents No 14/78, juin 1978.

129/ Southern Africa, (New York), septembre 1979.

130/ Ibid., mars 1979.

économique européenne (CEE) ont tous adopté les directives facultatives qui sont plus ou moins complètes selon les cas mais qui ne s'attaquent jamais aux fondements mêmes du régime d'apartheid et par conséquent ne parviennent pas à modifier radicalement la nature de la société raciste.

128. Les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont adopté, en 1978, un programme d'action contre l'Afrique du Sud visant à décourager ou à interdire de nouveaux investissements dans ce pays et le Gouvernement norvégien refuse depuis trois ans d'autoriser les transferts de devises en vue d'investissements en Afrique du Sud. La mesure peut-être la plus intéressante à cet égard a été l'adoption en 1979 par le Gouvernement suédois d'une loi qui interdit aux sociétés transnationales ayant leur siège en Suède d'effectuer de nouveaux investissements en Afrique du Sud.

129. Les sociétés étrangères ont été et sont toujours directement responsables du renforcement du potentiel militaire et industriel actuel de l'Afrique du Sud. A l'origine elles ont fourni les fonds, les techniques, les biens d'équipement et la main-d'oeuvre qualifiée nécessaires pour développer divers secteurs de l'économie. A l'heure actuelle, une grande partie des techniques et des méthodes ont été assimilées par l'industrie sud-africaine "autochtone"; toutefois le pays continue de dépendre de sources extérieures pour la fourniture de capitaux et les innovations techniques. On trouvera ci-après une description succincte des relations économiques entre l'Afrique du Sud et certains de ses principaux partenaires commerciaux.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

130. Le Royaume-Uni a toujours été le partenaire commercial le plus important de l'Afrique du Sud, sa première source de capitaux étrangers ainsi que le plus grand investisseur étranger direct dans le pays. En 1978, le Royaume-Uni se classait deuxième après les Etats-Unis pour les échanges globaux avec l'Afrique du Sud, mais il est resté l'investisseur direct le plus important grâce aux quelque 1 200 sociétés sous contrôle britannique qui opèrent en Afrique du Sud 131/. Environ la moitié de tous les investissements étrangers directs dans les industries sud-africaines est d'origine britannique, ce qui représente à peu près 10 p. 100 de tous les investissements britanniques effectués à l'étranger 132/. L'utilisation de la technologie et des capitaux britanniques au cours des stades de formation du développement économique et industriel de l'Afrique du Sud a permis au pays d'atteindre sa capacité industrielle et militaire actuelle. Ce sont les capitaux britanniques qui ont édifié les industries d'extraction de l'or et des métaux communs en Afrique du Sud, et c'est l'exportation par des sociétés britanniques de capitaux, de machines et de connaissances techniques qui a permis à l'Afrique du Sud d'avoir ses industries de construction mécanique, de textiles et d'explosifs. Vers le milieu des années 60, les investissements britanniques sont devenus plus importants dans le secteur manufacturier que dans le secteur minier, tendance qui d'ailleurs a suivi ce qui se passait dans l'économie sud-africaine elle-même.

131/ Financial Mail (Johannesburg), 22 septembre 1978.

132/ Discours prononcé par le Consul général du Royaume-Uni le 7 août 1979, relaté dans le South African Digest (Pretoria), 5 octobre 1979.

Les investissements britanniques dans le secteur manufacturier ont plus que doublé entre 1971 et 1976, atteignant un total de 997,2 millions de livres, dont plus de la moitié a été investi dans des industries qui ont des liens avec le secteur militaire telles que les industries chimiques, les industries métallurgiques et les industries d'équipement électrique 133/.

131. Les nouveaux investissements nets originaires du Royaume-Uni s'élevaient à 106,6 millions de livres en 1977 et à 200,6 millions de livres en 1976 134/. En 1978, un certain nombre de sociétés transnationales ayant leur siège au Royaume-Uni ont fusionné avec des sociétés sud-africaines ou ont été absorbées par des sociétés sud-africaines. Ce n'est pas là une pratique nouvelle, mais la récente augmentation des opérations de fusion et d'achat concerne des industries qui ont une importance cruciale pour l'économie sud-africaine et témoigne des pressions juridiques et politiques qui sont exercées sur les sociétés étrangères pour qu'elles réduisent leurs avoirs visibles en Afrique du Sud.

132. La société Racal Electronics Ltd. (Royaume-Uni), qui produit du matériel électronique pouvant servir à des fins de défense, a vendu en juin 1978 sa filiale sud-africaine à la société Grinaker Holdings Ltd. En 1978 également, la General Electric Company (GEC), qui a son siège au Royaume-Uni et qui est le plus grand fabricant de matériel électrique en Afrique du Sud, a vendu 50 p. 100 des actions de la GEC South Africa à la société Barlow Rand, abandonnant du même coup le contrôle du Conseil d'administration. British Leyland a fait une tentative de fusion avec Sigma, mais les négociations entre les deux fabricants de véhicules automobiles ont échoué après plusieurs mois. United Dominions and Trust Ltd. a vendu sa société bancaire à la Standard Bank Investment Corporation Ltd. et plusieurs compagnies d'assurance britanniques, dont Guardian Royal Exchange, Royal Insurance, Pearl Assurance et Yorkshire Insurance, ont offert une partie de leur capital-actions aux investisseurs sud-africains 135/.

Etats-Unis d'Amérique

133. Bien qu'officiellement, les investissements directs des Etats-Unis en Afrique du Sud soient estimés à 1,8 milliard de dollars, le total des investissements américains comprend en outre 2,26 milliards de dollars sous forme de prêts accordés par des banques privées et au moins 2 milliards de dollars sous forme de valeurs de portefeuille. Etant donné que ce dernier type d'investissement est constitué surtout d'actions dans les mines d'or, sa valeur s'est accrue considérablement à cause des récentes augmentations du prix de l'or. Les investissements américains

133/ Ann Seidman et Neva Makgetla, "Transnational Corporation and the South African Military-Industrial Complex", Centre des Nations Unies contre l'apartheid, Notes et documents No 24/79, septembre 1979.

134/ Département du commerce et de l'industrie, Business Monitor du 23 mars 1979, cité dans : Christabel Gurney, "Evolution récente des politiques des sociétés transnationales", Centre des Nations Unies contre l'apartheid, Notes et documents, Séminaire 7/79, février 1980.

135/ Voir note No 60.

sont passés de 11 p. 100 du total des investissements étrangers en Afrique du Sud en 1960 à plus de 20 p. 100 en 1979, et ils se trouvent surtout dans les domaines de l'informatique, des transports, de l'énergie et de l'acier 136/. Les importantes innovations techniques qui accompagnent tous les investissements étrangers effectués en Afrique du Sud jouent un rôle essentiel dans le développement des secteurs vitaux de l'économie d'apartheid et dépassent de loin la valeur en dollars de ces investissements.

134. Les nouveaux investissements directs privés effectués par des sociétés transnationales américaines en Afrique du Sud représentaient 84 millions de dollars en 1976, 130 millions en 1977 et 185 millions en 1978 137/. On estimait que les dépenses d'équipement effectuées en 1979 par les sociétés américaines s'élevaient à 277 millions de dollars. La plus grande dépense en capital devait porter sur le secteur manufacturier et on estimait que les dépenses engagées dans les mines et les fonderies tripleraient pratiquement. La plus grande partie de l'augmentation des dépenses dans le secteur minier devait porter sur la production d'uranium ainsi que l'extraction et la récupération du cuivre 138/.

135. D'après l'enquête la plus récente effectuée par le Consulat général des Etats-Unis à Johannesburg, les sociétés américaines ont d'importants investissements directs dans 338 sociétés opérant en Afrique du Sud et, dans 275 de ces cas, elles possèdent au moins 50 p. 100 des actions 139/. Cependant, plus d'un millier de sociétés américaines sont représentées en Afrique du Sud par des agents, ce qui est d'ailleurs le cas pour des sociétés d'autres pays 140/. Parmi les 76 nouveaux noms qui figurent sur la liste la plus récente, on trouve L and M Radiators, Celanese Plastics and Specialities Company et Intermagnetic Corporation, la première société américaine à investir dans le Transkei.

136. General Motors a effectué récemment un investissement supplémentaire de 20 millions de rands dans sa filiale General Motors South Africa, en utilisant le système des rands financiers qui venait d'être institué 141/. General Motors constitue un bon exemple d'une industrie bivalente, dont les produits peuvent être, et sont effectivement, utilisés à la fois à des fins civiles et militaires. Cette société a été désignée par le Gouvernement sud-africain comme une industrie clef nationale à cause de sa contribution stratégique au secteur militaire sud-africain.

136/ William Raiford, "South Africa : Foreign Investment and Separate Development", Issue, Vol. IX, Nos 1/2 printemps/été 1979.

137/ Département du commerce des Etats-Unis, Survey of Current Business, juin 1979.

138/ Rand Daily Mail (Johannesburg), 13 décembre 1978 : Star (Johannesburg) 28 octobre 1978.

139/ Financial Mail, (Johannesburg), 3 août 1979.

140/ Service diplomatique des Etats-Unis, Département d'Etat des Etats-Unis, "Foreign Economic Trends and Their Implications for the United States : Republic of South Africa", Département du commerce des Etats-Unis, mai 1979.

141/ The Citizen, (Pretoria), 4 août 1979.

137. Parmi toutes les sociétés américaines qui opèrent en Afrique du Sud et en Namibie et qui emploient près de 100 000 personnes, le principal employeur est la Tsumeb Corporation (5 000 employés), une filiale de la société Newmont Mining. Viennent ensuite les sociétés Ford, General Motors, Palabora Mining Company, Sigma et Coca Cola. Les autres sociétés qui emploient plus de 2 000 personnes sont Firestone, General Tire, Goodyear, Lion Match, Mobil et O'okiep Copper 142/.

138. A l'instar des autres sociétés transnationales, les sociétés américaines suivent la tendance vers des formes d'association plus grande avec des sociétés sud-africaines. En 1976, Chrysler a vendu la majorité des actions de sa filiale sud-africaine à une filiale de l'Anglo American Corporation. Le fait que Chrysler ne détient plus que 25 p. 100 du capital-actions de la nouvelle société, appelée Sigma, lui permet d'affirmer n'avoir plus aucun contrôle sur les activités de la société, bien que Sigma dépende encore dans une large mesure de Chrysler pour la gestion et la recherche-développement ainsi que certains éléments 143/. On peut citer un autre exemple de société américaine qui a renoncé au contrôle qu'elle exerçait sur une filiale tout en permettant à un associé sud-africain de continuer à avoir accès à d'importantes techniques de pointe : il s'agit de la vente en 1977 par International Telephone and Telegraph (ITT) d'une part majoritaire de sa filiale, Standard Telephone and Cables, à un groupe sud-africain, Allied Technologies. Toujours dans le domaine de l'industrie électronique, la société Sperry Univac, dont le siège est aux Etats-Unis, a entrepris au début de 1979 une opération dans le domaine de l'informatique en association avec Barlow Rand 144/. Toutes ces opérations représentent des étapes fondamentales du plan élaboré par l'Afrique du Sud pour mettre en place une économie autosuffisante.

République fédérale d'Allemagne

139. Il convient d'accorder une attention particulière aux liens de plus en plus importants qui existent entre la République fédérale d'Allemagne et l'Afrique du Sud. La République fédérale d'Allemagne est actuellement le troisième investisseur direct en Afrique du Sud par ordre d'importance après le Royaume-Uni et les Etats-Unis, et on estime qu'il y avait en 1978 350 sociétés opérant en Afrique du Sud, dans lesquelles les intérêts ouest-allemands étaient majoritaires 145/. Au total, 6 000 sociétés ouest-allemandes ont des relations commerciales avec l'Afrique du Sud, qu'il s'agisse d'investissements directs, d'intérêts minoritaires, de contrats d'entreprises ou de contrats commerciaux 146/. Les investissements ont augmenté de 3 p. 100 en 1978, passant à un total estimé à 2 milliards de rands 147/.

142/ Financial Mail, op. cit.

143/ Gurney, "Evolution récente...", op. cit.

144/ Ibid.

145/ South African Digest, (Pretoria), 24 novembre 1978 et Financial Mail (Johannesburg), 22 septembre 1978.

146/ Sunday Times, Business Times, (Johannesburg), 19 novembre 1978.

147/ Rand Daily Mail, (Johannesburg), 30 novembre 1978; Star (Johannesburg), 10 janvier 1979.

140. En 1978, les exportations de la République fédérale d'Allemagne vers l'Afrique du Sud se sont élevées au total à 1,275 milliard de rands (non compris l'or, les produits pétroliers et les produits destinés à la défense), soit pratiquement quatre fois plus qu'en 1970 148/. L'Afrique du Sud a surtout importé de la République fédérale d'Allemagne des produits techniques de haute qualité tels que machines-outils, cuirs, textiles, machines, produits électro-techniques et véhicules automobiles 149/. A l'inverse, la République fédérale d'Allemagne dépend de l'Afrique australe pour 40 à 86 p. 100 de ses importations de chrome, de manganèse et d'amiante bleu. Les activités financières se sont également intensifiées et la plus grande partie des crédits à court terme (qui comprennent surtout le financement des échanges commerciaux) proviennent de la République fédérale d'Allemagne 150/. A la fin du mois de juin 1978, 63 p. 100 de la dette publique extérieure à long terme de l'Afrique du Sud étaient libellés en deutsche marks 151/. La majorité des prêts consentis à l'Afrique du Sud au cours des deux dernières années provenait d'émissions d'obligations privées placées sur les marchés des obligations suisse et allemand 152/. La République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis constituent le principal marché pour l'écoulement des krugerrands sud-africains.

141. L'une des principales sociétés ouest-allemandes opérant en Afrique du Sud est Siemens, l'un des plus grands fabricants de matériel de télécommunications, d'équipement énergétique, d'ordinateurs et autre matériel. Siemens est l'un des principaux bénéficiaires des nouveaux contrats offerts dans le cadre du projet d'expansion de SASOL et, en 1984, la société fournira la plus grande partie du matériel de contrôle et des instruments pour les centrales d'ESCOM à Kriel, Matla et Duvha 153/. Parmi les autres sociétés ouest-allemandes opérant en Afrique du Sud, on peut citer Hoechst qui dispose de huit usines, y compris la Safripol Company qu'elle possède à 50 p. 100 en association avec la société parapublique Sentrachem. La société ouest-allemande Telefunken a installé en Afrique du Sud l'un des réseaux de télévision les plus techniquement avancés du monde entier 154/.

France

142. Sur un total de plus de 11 milliards de rands pour les investissements directs étrangers en Afrique du Sud, les intérêts français représentent environ 500 millions de rands 155/. Le premier investissement français important dans l'industrie sud-africaine a été effectué vers le milieu des années 50 lorsque la Compagnie française

148/ Euromoney, op. cit.

149/ South African Digest (Pretoria), 24 novembre 1978.

150/ Star (Johannesburg), 12 avril 1979.

151/ Euromoney, op. cit.

152/ Corporate Data Exchange, "Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud", op. cit.

153/ Sunday Times, Business Times, op. cit.; Gurney, "Evolution récente ...", op. cit.

154/ Ibid.

155/ Financial Mail, 22 février 1980, Supplément spécial.

des pétroles (CFP) a créé la société Total-South Africa 156/. Aujourd'hui, Total-South Africa et Elf-Aquitaine font partie des sociétés françaises qui s'occupent de prospection et de raffinage du pétrole en Afrique du Sud et en Namibie 157/.

143. Actuellement les industries françaises participent dans une large mesure aux grands projets sud-africains d'infrastructure dans les domaines de l'énergie et des communications. Les contrats obtenus par des sociétés françaises pour la centrale nucléaire de Koeberg sont estimés à 1,36 milliard de rands, et les contrats obtenus par Air Liquide pour la construction des usines SASOL II et SASOL III, en association avec le partenaire sud-africain du groupe français, Union Liquid Air, sont évalués à 200 millions de rands. Les sociétés françaises participent également à la réalisation d'autres projets comme ceux du chemin de fer Sishen-Saldanha, d'ISCOR et d'ESCOM 158/.

144. Dans le domaine des transports, les industries françaises ont obtenu des contrats de transport aérien et de transport maritime. Airbus Industries a livré en 1977 quatre airbus, valant chacun environ 21 millions de rands, à l'Afrique du Sud, et un cinquième, dont la valeur est estimée à 33 millions de rands, a été commandé. Les chantiers navals français ont construit un gigantesque navire porte-conteneurs valant 100 millions de rands pour la société Safmarine, et d'autres sociétés françaises ont reçu des commandes très importantes concernant des équipements de navigation 159/.

145. Dernièrement, la soumission présentée par la société Fulmen Africa, filiale de l'entreprise publique française Compagnie générale d'électricité, a été retenue pour une partie du projet de transformation du système de communications de l'Afrique du Sud, contrat qui sera aussi important que celui de la centrale de Koeberg. Dans le passé, la France avait été un important fournisseur de matériel militaire pour l'Afrique du Sud 160/.

Japon

146. La politique officielle du Gouvernement japonais vise à limiter les relations économiques avec l'Afrique du Sud aux activités "commerciales normales". Par conséquent, il est interdit aux sociétés japonaises d'investir directement en Afrique du Sud et les banques ne peuvent pas faire de prêts directs, en dehors des prêts ayant un rapport avec les échanges commerciaux consentis à des emprunteurs sud-africains (A/AC.115/L.513). Toutefois, les sociétés japonaises, y compris les banques, disposent de plusieurs moyens pour tourner ces réglementations.

147. Les sociétés japonaises, en particulier dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique, accordent des licences de montage et de vente de produits japonais à des sociétés sud-africaines, de manière à capter une plus grande partie du marché sud-africain. Bien que la société mère japonaise fournisse les brevets et les plans, les nouvelles techniques, les compétences en matière de gestion et la formation du personnel, sur le plan juridique la société sud-africaine ne fait que détenir la concession japonaise et, techniquement, ne contrevient donc pas à

156/ South African Digest (Pretoria), 31 août 1979.

157/ Euromoney, op. cit.

158/ Financial Mail, op. cit.

159/ Ibid.

160/ Ibid.

l'interdiction d'effectuer des investissements directs. C'est pourquoi des marques telles que Datsun, Toyota, Hitachi et Toshiba apparaissent régulièrement sur le marché sud-africain. Certaines sociétés japonaises investissent en Afrique du Sud par l'intermédiaire de sociétés américaines qui détiennent une partie de leurs actions 161/. Il y a environ 90 sociétés japonaises qui ont des relations commerciales avec l'Afrique du Sud 162/. Les banques japonaises consentent des prêts aux emprunteurs sud-africains par l'intermédiaire de leurs filiales en Europe et aux Etats-Unis 163/. Les prêts offerts par la Banque japonaise d'import-export, une entreprise semi-publique, sont utilisés pour accorder des crédits aux acheteurs sud-africains 164/.

148. Il faut se garder de sous-estimer l'ampleur des activités qui sont classées dans la catégorie des échanges commerciaux normaux. Le Japon constitue un marché vital pour certains produits sud-africains, tels que le minerai de fer brut, le platine, l'uranium et le chrome. Des sociétés japonaises ont obtenu des contrats de construction de navires pour Safmarine, la compagnie maritime nationale de l'Afrique du Sud, et ont fourni du matériel industriel à certaines entreprises stratégiques sud-africaines comme l'Iron and Steel Corporation (ISCOR) et l'Electricity Supply Commission (ESCOM).

149. Par ailleurs, la société Japan Steel a servi de consultant technique pour Iscor, Hitachi a vendu 50 locomotives aux chemins de fer sud-africains et la Nippon Electric Company participe à la fabrication d'équipements pour satellites 165/.

Israël

150. Depuis longtemps, l'Organisation des Nations Unies se préoccupe des relations entre Israël et l'Afrique du Sud. Dans sa résolution 3151 G (XXVIII), du 14 décembre 1973, l'Assemblée générale a condamné "l'alliance impie entre ... le racisme sud-africain ... et l'impérialisme israélien". Dans des résolutions ultérieures, notamment la résolution 34/93 P, du 12 décembre 1979, l'Assemblée générale a également condamné la collaboration continue et croissante d'Israël avec le régime raciste d'apartheid et a exigé qu'il y soit mis fin.

151. Le Comité spécial contre l'apartheid a toujours suivi avec une préoccupation croissante l'évolution des relations entre Israël et le régime d'apartheid et il a présenté des rapports à l'Assemblée générale selon les besoins 166/.

161/ Seidman et Hakgetla, op. cit.

162/ Rand Daily Mail (Johannesburg), 19 octobre 1979.

163/ Corporate Data Exchange, "Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud", op. cit.

164/ Rand Daily Mail, op. cit.

165/ Ibid.

166/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 22 A (A/34/22/Add.1). Pour une analyse complète des relations entre Israël et l'Afrique du Sud, voir également : A/AC.115/L.383, du 29 avril 1974; A/AC.115/L.396, du 14 octobre 1974; A/AC.115/L.411, du 23 juillet 1975; A/31/22/Add.2, du 3 août 1976; A/32/22/Add.2, du 31 janvier 1978 et A/33/22/Add.2 du 20 novembre 1978.

152. Les relations économiques entre l'Afrique du Sud et Israël se sont considérablement intensifiées ces dernières années. Comme débouché pour les exportations de l'Afrique du Sud, le marché israélien vient au deuxième rang pour la rapidité de l'expansion, les exportations de 1978 d'une valeur de 58 millions de rands (non compris l'or, les produits pétroliers et les produits destinés à la défense) ayant pratiquement doublé par rapport à l'année précédente. Le total des échanges commerciaux entre les deux pays en 1978 a été de 82 millions de rands 167/. On prévoit un nouvel accroissement des échanges lorsque l'Afrique du Sud commencera à exécuter un contrat conclu avec la société Israeli Electric Corporation pour la fourniture de charbon valant 23 millions de dollars (A/34/22/Add.1 168/).

153. Des diamants sud-africains, d'une valeur estimée à 650 millions de rands, qui ne sont pas compris dans les chiffres concernant les échanges commerciaux, sont taillés chaque année en Israël. Si l'on tient compte de ces diamants bruts (qui arrivent en Israël via Londres) et des achats secrets pour les forces de défense, Israël est déjà l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud 169/.

154. Cet accroissement des exportations sud-africaines vers Israël est attribuable dans une large mesure à l'augmentation du nombre des opérations entreprises en association par les deux pays. La société sud-africaine ISCOR s'est associée au plus grand producteur d'acier israélien, le groupe Koor, pour l'exécution d'un grand projet de fabrication d'acier appelé Iskoor, et de nombreux projets d'investissement moins importants sont en cours. Les investisseurs ont été encouragés par le fait que le régime sud-africain a mis à la disposition des sociétés désirant investir en Israël une allocation de 12 millions de rands en devises étrangères, et un accord relatif à la double imposition a été signé entre les deux pays en 1978. L'Afrique du Sud s'intéresse à l'acheminement de ses produits vers les marchés européens par l'intermédiaire d'Israël. Plus de 250 sociétés sud-africaines sont membres de la Chambre de relations économiques israélo-sud-africaine 170/.

167/ Euromoney, op. cit.

168/ Voir note 166.

169/ Supplément au Financial Mail consacré à Israël (Johannesburg), 14 septembre 1979, cité dans le document A/34/22/Add.1.

170/ Financial Mail, (Johannesburg), 4 mai 1979.

3. Activités bancaires

155. La communauté bancaire internationale joue un rôle particulièrement important dans l'économie sud-africaine. La possibilité de disposer de crédits internationaux et de devises dont l'importance est critique constitue un facteur décisif pour la viabilité des programmes militaires, industriels et économiques du Gouvernement sud-africain. Au milieu des années 70, les crédits octroyés par les banques étrangères ont permis à l'Afrique du Sud d'appliquer une stratégie d'investissements stratégiques et d'infrastructure, notamment d'augmenter ses importations de pétrole et de matériels défensifs, en dépit d'une balance des paiements déficitaire depuis neuf ans.

156. Les banques internationales opèrent en Afrique du Sud aussi bien par voie d'investissements directs que par voie d'investissements indirects. Dans le cas des investissements directs, c'est la société étrangère, dont la participation au capital-actions est majoritaire, qui contrôle en dernier ressort sa filiale installée en Afrique du Sud. Etant donné qu'il est plus difficile de contrôler les transactions financières menées sur le marché intérieur, la confidentialité plus grande qui est ainsi garantie par les filiales des sociétés bancaires internationales installées en Afrique du Sud est hautement appréciée. Dans le cas d'investissements indirects, la société étrangère détient une participation minoritaire (et par conséquent n'ouvrant pas droit à un contrôle) au capital-actions ou des créances. Dans un cas comme dans l'autre, les banques étrangères fournissent une vaste gamme de services aux clients sud-africains, qu'ils soient publics ou privés. Outre qu'elles réunissent des capitaux sur les marchés monétaires étrangers et internationaux, elles garantissent les émissions sud-africaines d'actions et d'obligations, financent et assurent le commerce sud-africain, écoulent les krugerrands et l'or sud-africains, et jouent le rôle d'agents pour les contrats de leasing et de vente à crédit.

157. Les sociétés étrangères occupent une position dominante dans l'industrie bancaire sud-africaine. En 1978, les banques étrangères contrôlaient plus de 50 p. 100 de tous les avoirs du secteur bancaire privé tout entier, leur contrôle étant spécialement important sur les banques d'affaires. Le montant total des avoirs des cinq principaux consortiums bancaires en Afrique du Sud s'élève à 16,085 milliards de rands. Deux groupes bancaires britanniques, la Barclays et la Standard, occupent respectivement le premier et le deuxième rangs en Afrique du Sud, avec des avoirs s'élevant au total à près de 9 milliards de rands 171/. Les autorités sud-africaines étant désireuses d'accroître le contrôle intérieur sur le secteur financier, la loi relative aux banques sud-africaines a été modifiée en 1976 par des dispositions imposant aux sociétés étrangères de ramener leur participation au capital-actions de leurs filiales sud-africaines à moins de 50 p. 100 d'ici 1986.

171/ Euromoney, op. cit.

158. La Barclays Bank est la principale banque en Afrique du Sud (il y a plus de 1 000 agences de la Barclays National Bank et autres filiales et succursales de la Barclays Bank dans l'ensemble du pays et en Namibie). La Standard Chartered Bank, Ltd., du Royaume-Uni est la société mère de la deuxième banque de l'Afrique du Sud par rang d'importance, à savoir la Standard Bank of South Africa, Ltd. Les 840 agences de la Standard (dont 32 en Namibie) étaient à l'origine de 20 p. 100 des bénéfices mondiaux de la société mère au milieu des années 70 172/. Bien que la position dominante qu'occupent la Barclays et la Standard dans l'industrie bancaire sud-africaine repose sur leur réputation de banques d'affaires, ces banques ont toutes les deux grandement diversifié leurs opérations au cours de ces dernières années. Elles ont également des agences dans les "bantoustans". Pour protester contre le rôle très actif de la Barclays Bank en Afrique du Sud, le Gouvernement nigérian a ordonné le retrait des fonds publics confiés à la Barclays Bank of Nigeria Ltd., et une réduction de son personnel étranger 173/.

159. Les filiales de trois autres banques transnationales, la Hill Samuel South Africa Ltd. (Royaume-Uni), la Citibank (Etats-Unis) et la French Bank of Southern Africa Ltd. (France) font partie des 22 plus importantes banques d'Afrique du Sud. La Hill Samuel a été fondée en 1960 pour jouer le rôle d'une banque d'affaires en Afrique du Sud. Le principal actionnaire de la French Bank of Southern Africa Ltd. est la banque de l'Indochine et de Suez, par l'intermédiaire de sa filiale locale, la French South African Investment Trust 174/. Cette banque a sept agences en Afrique du Sud et une en Namibie. La seule banque des Etats-Unis qui soit une vraie banque d'affaires en Afrique du Sud est la Citibank. Ses huit agences initiales ont été réduites à trois et elle ne s'occupe plus à l'heure actuelle que des opérations bancaires des sociétés 175/.

160. Un grand nombre de banques occidentales dont la présence n'est pas extrêmement visible en Afrique du Sud y jouent quand même un certain rôle en participant de façon minoritaire au capital de banques sud-africaines ou transnationales, ou en participant à des prêts consortiums, à des émissions d'obligations sud-africaines sur les marchés internationaux et à des transactions d'or.

161. La contribution de ces banques à l'économie sud-africaine dépasse de loin la valeur de leurs avoirs exprimée en dollars. Les intérêts des banques sont inextricablement liés à ceux de leurs clients, qu'il s'agisse de sociétés, de gouvernements ou de particuliers, et la présence de banques internationales en Afrique du Sud assure à leurs clients des contacts extrêmement précieux dans le domaine des finances, des investissements et de la commercialisation. La valeur des prêts octroyés sur le marché intérieur par des banques étrangères installées en Afrique du Sud s'élevait, pour la seule année 1975, à environ 4 milliards de rands 176/. En 1977, la Standard et la Barclays ont avancé plus d'un milliard de dollars pour financer l'achat de machines et de matériel qu'ils ont ensuite cédés

172/ Ann Seidman et Neva Makgetla, "Transnational Corporations and the South African Military-Industrial Complex", Centre des Nations Unies contre l'apartheid, notes et documents No 24/79, septembre 1979.

173/ The Star (Johannesburg), 22 mars 1978.

174/ The Citizen (Johannesburg), 17 août 1979.

175/ Euromoney, op. cit.

176/ Seidman et Makgetla, op. cit.

à bail à des sociétés privées et parapubliques 177/. Les banques participent également à des transferts extrêmement importants de techniques comme, par exemple, la Barclays Bank qui a investi 50 millions de rands dans un projet visant à relier toutes les agences sud-africaines de la Barclays dans un grand réseau automatisé 178/. Les banques installées en Afrique du Sud sont également tenues par la loi d'acheter des effets publics, notamment des bons de la défense nationale 179/. L'exemple le plus connu de ce type de participation a été l'achat en 1976 par la Barclays Bank de bons de la défense nationale d'une valeur de 10 millions de rands. L'action des groupes internationaux de lutte contre l'apartheid a contraint cette banque à se défaire de ces bons. Mais que les prêts soient consentis directement ou non à une entité militaire présente un intérêt purement théorique, étant donné que tous les crédits octroyés au gouvernement libèrent d'autres fonds qui peuvent alors être utilisés pour développer la capacité militaire ou industrielle de l'Afrique du Sud.

162. Des banques qui n'ont pas vraiment de filiales en Afrique du Sud détiennent souvent des actions de banques ou de sociétés qui en ont. La Midland Bank (Royaume-Uni), par exemple, détient 16 p. 100 des actions de la Standard and Chartered, et des banques de la République fédérale d'Allemagne telles que la Deutsche Bank, la Dresdner Bank et la Commerzbank détiennent un pourcentage important des actions de sociétés allemandes ayant de gros investissements en Afrique du Sud. De nombreuses autres banques, comme la Chase Manhattan (Etats-Unis) et la Bank of Tokyo (Japon) ont des bureaux qui les représentent dans les principales villes sud-africaines.

163. L'un des moyens les plus importants par lesquels les banques internationales contribuent à l'économie sud-africaine consiste à mobiliser des crédits sur les marchés des capitaux étrangers et internationaux. Si pendant les années 1970, l'Afrique du Sud n'avait pas disposé de capitaux étrangers et de devises, elle n'aurait pas pu mener à bien ses programmes économiques très importants, ni accroître ses importations de pétrole et de matériel militaire. Il a été établi que plusieurs centaines d'établissements bancaires de 22 nationalités différentes avaient participé à plus de 150 prêts à l'Afrique du Sud et émissions d'obligations sud-africaines entre 1972 et 1978. La majeure partie de ces prêts, évaluée à plus de 5,5 milliards de dollars, a été octroyée par des banques de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la Suisse 180/. La valeur en dollars de ces prêts et le nombre de banques ayant participé à ces transactions sont plus importantes encore si l'on tient compte des transactions qui ne sont pas en général rendues publiques, comme les prêts consentis sur les marchés intérieurs par des banques ayant la même nationalité, les transactions privées d'une institution financière avec une société, les prêts octroyés dans le cadre du financement des échanges commerciaux et les prêts inter-bancaires. Bien que la plupart des banques appartiennent au secteur privé, une partie importante des bailleurs de fonds, y compris quelques banques très

177/ Financial Mail (Johannesburg), 31 mars 1978.

178/ The Star (Johannesburg), 12 décembre 1978.

179/ Sénateur Dick Clark, "United States Corporate Interests in South Africa", Rapport au Sous-Comité des relations étrangères du Sénat des Etats-Unis, janvier 1978.

180/ Corporate Data Exchange, "Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud entre 1972 et 1978", Centre contre l'apartheid, notes et documents No 5/79, mai 1979.

importantes comme la Bayerische Landesbank Girozentrale (République fédérale d'Allemagne), la Westdeutsche Landesbank Girozentrale (République fédérale d'Allemagne), la Banque Nationale de Paris (France) et le Crédit Lyonnais (France), appartiennent à l'Etat. Le gouvernement de ces pays contrôle directement les activités de ces banques et est par conséquent responsable en dernier ressort de leur rôle dans le financement de l'économie sud-africaine. Les banques japonaises auxquelles il est interdit d'octroyer directement des prêts à l'Afrique du Sud, tournent les lois nationales en envoyant des fonds à l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de leurs filiales à l'étranger 181/.

164. Le montant total de la dette étrangère du secteur public de l'Afrique du Sud s'élevait à 5 milliards 51 millions de rands (5 milliards 809 millions de dollars) à la fin de juin 1978 182/. Comme le tableau 6 l'indique, 93 p. 100 du montant de la dette à long terme du gouvernement, des autorités locales et des sociétés publiques sont libellés en deutsche marks, en dollars des Etats-Unis et en francs suisses. Les seuls prêts octroyés à des sociétés publiques, ou paraétatiques, qui ont été pris en compte ici, sont ceux qui ont été garantis par le Gouvernement sud-africain. Si on tenait compte de toutes les dettes, y compris, entre autres, les emprunts non garantis et à court terme, le montant de la dette non amortie serait nettement plus élevé.

Tableau 6

Montants non amortis de la dette étrangère à long terme du gouvernement central et des autorités locales, et des dettes garanties des sociétés publiques au 30 juin 1978, ventilés par monnaie
(En millions de rands)

	Gouvernement central	Autorités locales	Sociétés publiques	Total	Pourcentage total
Deutsche mark	1 357	105	1 737	3 199	63,3
Dollar des Etats-Unis	462	-	336	798	15,8
Franc suisse	91	7	609	707	14,0
Livre sterling	62	-	14	76	1,5
Franc français	51	-	96	147	2,9
Florin hollandais	30	-	28	58	1,1
Franc belge	1	-	-	1	0,1
Yen japonais	-	-	65	65	1,3
Total	2 054	112	2 885	5 051	100,0

Source : South African Survey, Euromoney, juin 1979.

181/ Ibid.

182/ Euromoney, op. cit.

165. Jusqu'au milieu des années 70, les banques étrangères octroyaient très volontiers des crédits à l'Afrique du Sud pour lui permettre d'assurer son autosuffisance et de remédier au déficit de sa balance des paiements. L'Afrique du Sud a été fortement tributaire de capitaux étrangers pour le financement de nombreux projets d'infrastructure qu'elle a entrepris dans les années 70. Presque toutes les sociétés publiques ou paraétatiques ont obtenu des emprunts sur les marchés internationaux. L'ESCOM à elle seule a obtenu de sources étrangères 500 millions de rands en 1976 183/.

166. Les prêts octroyés à l'Afrique du Sud par des banques privées ont presque triplé de volume entre 1974 et 1976, passant de 2,7 milliards de dollars à 7 milliards de dollars 184/. Les obligations publiques étant en général assorties d'une échéance de quinze ans et de conditions favorables, les banques étrangères ont participé très volontiers à des prêts internationaux.

167. A la suite du soulèvement de Soweto en 1976 et du renforcement des activités internationales de lutte contre l'apartheid qui a suivi, les banques étrangères se sont montrées plus prudentes en ce qui concerne leurs prêts et la publicité qui leur était donnée. Le montant connu de la dette étrangère a diminué brusquement passant de près de 1,5 milliard de dollars en 1976 à moins de 300 millions de dollars en 1977 185/. Plusieurs banques, y compris la Citibank et la Chase Manhattan (Etats-Unis), ont déclaré en 1978 qu'elles cessaient de consentir des prêts au Gouvernement sud-africain. Si ces faits sont importants dans la mesure où ils montrent l'efficacité des protestations de l'opinion publique contre l'appui fourni par certains pays au système d'apartheid, il n'en reste pas moins que les prêts consentis aux sociétés privées et parapubliques, les prêts octroyés dans le cadre du financement des échanges commerciaux, et les prêts interbancaires ont continué sans interruption. En outre, il est devenu de plus en plus difficile de se faire une idée exacte du montant des prêts, les banques s'intéressant de plus en plus aux marchés les plus confidentiels. Ainsi, les prêts octroyés en 1978 l'ont presque tous été sous forme d'obligations privées sur les marchés de la Suisse ou de la République fédérale d'Allemagne, où le secret bancaire est traditionnellement le mieux gardé.

168. Si les banques de ces deux pays sont à l'heure actuelle les bailleurs de fonds les plus importants, d'autres institutions financières nationales montrent un regain d'intérêt pour le marché sud-africain. Comme indiqué plus haut, les capitaux étrangers sont indispensables à la croissance économique de l'Afrique du Sud, et des emprunts gouvernementaux de capitaux étrangers d'un montant de 200 millions de rands ont été officiellement prévus pour 1979-1980 186/. En juin 1979, le ministre des finances de l'Afrique du Sud, Owen Horwood, s'est fait octroyer un prêt de 100 millions de francs suisses sur le marché suisse 187/.

183/ Financial Mail (Johannesburg), 23 septembre 1977, Supplément.

184/ United States, Corporate Interests in South Africa, op. cit.

185/ Corporate Data Exchange, prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud, op. cit.

186/ Euromoney, op. cit.

187/ Citizen (Johannesburg), 22 juin 1979 et Rand Daily Mail (Johannesburg), 9 juillet 1979.

En outre, les sociétés publiques et les sociétés de services publics de distribution, notamment l'ESCOM, l'ISCOR, l'AMSCOR, l'UCOR, l'Industrial Development Corporation et la South African Broadcasting Corporation devaient réunir 459 millions de rands avant juin 1980. Les municipalités sud-africaines espéraient obtenir 195 millions de rands pendant la même période 188/.

169. Les bantoustans du Transkei et du Bophuthutswana et la Corporation for Economic Development, qui finance des projets dans les bantoustans, cherchent à obtenir des prêts d'un montant de 66 millions de rands en 1980 189/. Des banques étrangères leur ont déjà par le passé octroyé des prêts 190/.

170. Les emprunts sud-africains qui ont été récemment négociés sur l'euromarché comprennent un prêt de 50 millions de francs suisses octroyé à la SASOL par le Crédit suisse (Suisse) et un prêt de 25 millions de dollars octroyé à l'ESCOM par la banque Hill Samuel du Royaume-Uni. Ces prêts témoignent de l'intérêt croissant que les sociétés étrangères portent à la capacité de production d'énergie de l'Afrique du Sud. En dépit de l'abondance des liquidités sur le marché intérieur résultant de la montée en flèche du prix de l'or, les sociétés sud-africaines préfèrent s'adresser aux marchés étrangers tant pour réaffirmer leur solvabilité, que pour négocier à de meilleures conditions des achats d'importants biens d'équipement 191/.

171. En outre, la dette étrangère à long terme des emprunteurs publics sud-africains - gouvernement central, autorités locales et sociétés parapubliques - est très lourde. Les sociétés parapubliques ou publiques comme l'ESCOR et l'ESCOM ont à elles seules une dette d'au moins 945 millions de dollars, résultant des emprunts très importants qu'elles ont contractés dans les années 70. Le montant de cette dette étrangère serait beaucoup plus important si on tenait également compte des dettes non garanties des sociétés publiques et le financement à court terme. Il faudra, pour amortir ces anciens emprunts, réussir à négocier de nouveaux emprunts de capitaux étrangers à des conditions plus favorables.

172. Les banques étrangères, surtout les banques suisses, sont le principal débouché des lingots d'or sud-africains, et les krugerrands sont vendus par les banques de plusieurs pays à leurs clients. Le financement des échanges commerciaux est un domaine auquel participent de nombreuses petites banques étrangères qui, en règle générale, ne participent pas aux principaux prêts et émissions d'obligations sur les marchés financiers internationaux. Le caractère privé du financement des échanges commerciaux fait qu'il est extrêmement difficile de prouver toute participation à ce financement, bien qu'on sache pertinemment que, par leurs programmes publics de crédit à l'exportation, de nombreux pays encouragent les exportations à destination de l'Afrique du Sud en garantissant les prêts, en offrant une assurance-crédit et en accordant des remises. Des Etats Membres ont supprimé ou diminué les garanties et les assurances subventionnées par l'Etat pour les exportations vers l'Afrique du Sud, dont le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas (A/AC.115/L.513). Les Etats-Unis ont également imposé certaines restrictions aux

188/ Rand Daily Mail (Johannesburg), 27 juillet 1979.

189/ Ibid., 27 juillet 1979.

190/ Ibid., 27 juillet 1979.

191/ Financial Mail (Johannesburg), 24 août 1979; Rand Daily Mail (Johannesburg), 15 août 1979.

facilités de crédit à l'exportation accordées par le gouvernement lorsque les produits sont destinés à l'Afrique du Sud.

173. Les banques multinationales ont fait l'objet d'une campagne internationale extrêmement efficace tendant à mettre fin à l'appui économique fourni au système d'apartheid. Des organisations non gouvernementales, des syndicats et des organisations universitaires religieuses et anti-apartheid ont exercé des pressions considérables sur les banques qui continuent à investir en Afrique du Sud et à octroyer des prêts à ce pays. Les tactiques utilisées comprennent le retrait par des particuliers ou par des institutions de leurs fonds des banques octroyant des prêts à l'Afrique du Sud, l'adoption de résolutions par les actionnaires, des campagnes contre les ventes de krugerrands, et des manifestations et des boycottages.

4. Compagnies aériennes et compagnies maritimes

Compagnies aériennes

174. Depuis 1962, l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions demandant aux Etats Membres de ne plus fournir de services et d'installations pour tous les vols en provenance et à destination de l'Afrique du Sud.

175. En 1963, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté une résolution demandant aux Etats africains de ne plus fournir de services et d'installations aux aéronefs et aux navires en provenance d'Afrique du Sud ou à destination de ce pays. Très peu de temps après, la plupart des Etats membres de l'OUA ont interdit à tous les aéronefs immatriculés en Afrique du Sud d'atterrir ou de transiter dans leur pays, ainsi que de le survoler.

176. Cependant, cette interdiction a été efficacement déjouée par l'Afrique du Sud. La South African Airways (SAA) continue à assurer des services à destination de l'Europe en contournant l'Afrique occidentale, et fait équipe avec d'autres grandes compagnies aériennes qui transitent en Afrique et survolent les territoires africains (tableau 7).

177. La SAA travaille en association avec les compagnies aériennes suivantes : British Airways, Alitalia, Iberia, KLM, Lufthansa, Olympic, Swissair, TAP et UTA.

178. Les autres compagnies aériennes internationales qui desservent l'Afrique du Sud sont El Al (Israël) et SAS (Scandinavie). La compagnie australienne Qantas a interrompu ses vols à destination de l'Afrique du Sud en 1977, parce que ses bénéfices étaient insuffisants, mais a recommencé à assurer des services à la fin de 1979, lorsque la demande a repris 192/. La compagnie Pan American Airways (Etats-Unis) a décidé de mettre temporairement fin à ses vols New York/Johannesburg à partir du 28 octobre 1979, à cause du prix élevé du carburant en Afrique du Sud 193/.

192/ South African Digest (Pretoria), 19 octobre 1979.

193/ Ibid., 14 septembre 1979.

Tableau 7

Vols hebdomadaires à destination de l'étranger de la
South African Airways

	Vols à destination de		Via
	<u>l'Afrique du Sud</u>	<u>d'Afrique du Sud</u>	
Allemagne, République fédérale d'	4	4	Las Palmas, Ilhao do Sal
Argentine	1	1	-
Australie	2	2	Maurice
Autriche	1	1	-
Belgique	1	1	-
Brésil	1	1	-
Espagne	2	2	-
Etats-Unis	3	3	Ilhao do Sal
France	2	2	-
Grèce	2	2	-
Hong-kong	1	1	Seychelles
Israël	1	1	-
Italie	3	3	-
Portugal	4	4	-
Pays-Bas	2	2	-
Royaume-Uni	8	8	-
Suisse	2	2	-

Source : Horaire de la SAA du 1er novembre 1979 au 31 mars 1980.

179. Bien que la SAA ait estimé que les dépenses qui lui sont imposées du fait que ses appareils sont obligés de contourner l'Afrique occidentale dépassent de 10 à 15 p. 100 celles des autres compagnies aériennes (20 millions de rands par an), elle a quand même réussi à faire un bénéfice de 31 900 000 rands pendant les neuf premiers mois de l'exercice 1979-1980 194/. Pendant l'exercice 1976-1977, la SAA a transporté le chiffre record de 2 975 862 passagers et transporté au total 49 957 tonnes de fret aérien, dont un certain pourcentage (inconnu) était international 195/. La mise en service en 1960 du Boeing 707 a eu une profonde influence sur le développement de la SAA. La compagnie possède à l'heure actuelle huit Boeing 707, cinq Boeing 747 Super B, six Boeing 747 SP, neuf Boeing 727, six Boeing 737, trois Hawker Siddeley 748 et quatre Airbus A300 196/. Au moins l'achat de trois des Boeing 747, dont la valeur est

194/ Star (Johannesburg), 21 janvier 1978; Rand Daily Mail (Johannesburg), 8 mars 1979.

195/ Official Yearbook of the Republic of South Africa, 1978.

196/ Official Yearbook of the Republic of South Africa, 1978.

estimée à 110 millions de dollars, a été financé par la United States Private Export Funding Corporation avec des garanties de la Banque Export-Import des Etats-Unis 197/. De même, les quatre Airbus, d'une valeur de 70 millions de rands, ont été en grande partie financés par d'importants crédits à l'exportation du Gouvernement français 198/. La SAA a décidé de consacrer encore 250 millions de rands à l'achat de nouveaux avions, qui arriveront en Afrique du Sud dans les trois à quatre prochaines années; il s'agira de deux Boeing 747 Super B, d'un Airbus et de 12 Boeing 737, soit 15 avions au total. La South African Airways finance l'achat des deux Boeing 747 qui seront livrés en octobre 1980 et janvier 1981. Les constructeurs français de l'Airbus ont offert un taux très bas de crédit à l'exportation et il y a de fortes chances qu'une banque française organise l'octroi du crédit qui est de l'ordre de 33 millions de rands 199/. Ces avions appartiennent à la "zone grise" des importations militaires, c'est-à-dire du matériel acheté à des fins ostensiblement civiles, mais qui peuvent être aisément transformés pour être utilisés à des fins militaires.

Compagnies maritimes

180. En dépit des dispositions de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, invitant les Etats Membres à ne plus fournir de services et d'installations aux navires à destination ou en provenance de l'Afrique du Sud, la Safmarine, qui est la compagnie maritime nationale, continue à prendre de l'importance. La Safmarine est entrée en service en 1946 en achetant trois navires de guerre aux Etats-Unis. Aujourd'hui, elle possède et exploite 50 navires et figure parmi les 10 sociétés sud-africaines les plus importantes; elle contribue pour 80 millions de rands environ aux recettes annuelles en devises étrangères de l'Afrique du Sud 200/. Les compagnies maritimes assurent le transport des exportations et des importations sud-africaines entre l'Afrique du Sud et les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe occidentale, les Caraïbes, le Japon et l'Extrême-Orient, la Méditerranée et l'Australie.

181. En 1964 et en 1966, la Safmarine a commandé aux Pays-Bas et au Japon cinq cargos et trois cargos rapides. En 1969, elle s'est lancée sur le marché des pétroliers géants en entrant en association à égalité avec la Royal Inter-ocean Lines (Australie). La Safmarine possède et gère la compagnie South-West Airlines.

182. En 1975, la Safmarine a commandé à un armateur japonais un vraquier d'un tonnage net de 167 500 tonnes pour le transport des exportations sud-africaines de minerai de fer. Le Sishen est le plus grand vraquier classique du monde et sa construction a coûté 28 millions de rands 201/. La compagnie sud-africaine a également acheté quatre porte-conteneurs construits en France d'une valeur de 240 millions de rands 202/. La Safmarine a participé avec la German Africa Line à

197/ United States Bank Loans to South Africa, Corporate Data Exchange (New York), 1978.

198/ "Black South Africa Explodes", Counter Information Services, 1977.

199/ Financial Mail (Johannesburg), 24 août 1979.

200/ Sauf indication contraire, toutes les données figurant dans cette section proviennent de l'Official Yearbook of the Republic of South Africa, 1978, op. cit.

201/ The Star (Johannesburg), 24 septembre 1977.

202/ "Black South Africa Explodes", Counter Information Services (Londres), 1977.

un investissement de 147 millions de rands pour des achats de porte-conteneurs pour assurer le service entre l'Afrique du Sud et l'Europe 203/. Sur les neuf navires marchands immatriculés en Afrique du Sud qui ont été terminés en 1978, deux avaient été construits en France, deux au Japon et les cinq autres en Afrique du Sud 204/.

183. En 1977, on a découvert qu'un navire appartenant à la Safmarine, le Tugelaland, immatriculé en République fédérale d'Allemagne, transportait illégalement des obus de 155 mm au Cap, en violation flagrante de l'embargo obligatoire sur les armements, décrété par l'Organisation des Nations Unies contre l'Afrique du Sud 205/.

184. Les transporteurs maritimes et commissionnaires de transport Kühne et Nagel, qui projettent d'augmenter leurs investissements en Afrique australe, ont accepté un contrat relatif à des travaux concernant l'usine SASOL III. Le contrat, qui a été adjudgé par la SASOL et par Fluor Corporation (Etats-Unis), prévoit le transport de 345 000 tonnes de fret maritime et aérien, et représente l'un des plus importants contrats jamais confiés à la société. La société Kühne et Nagel, qui a été fondée en Allemagne et dont le siège se trouve en Suisse, opère en Afrique du Sud depuis 25 ans 206/.

203/ South African Digest (Pretoria), 18 août 1978.

204/ Lloyd's Register of Shipping, "Annual Summary of Merchant Ships Completed in the World during 1978", Londres.

205/ The Nation (New York), 28 juillet et 4 août 1979.

206/ Rand Daily Mail (Johannesburg), 13 août 1979; To the Point (Johannesburg), 1er juin 1979.

5. Immigration

185. Traditionnellement, la demande de main-d'oeuvre qualifiée est supérieure à l'accroissement de la population blanche autochtone. Les postes de travail à pourvoir ne pouvant être attribués à des Africains qui, en vertu du système d'apartheid, n'y ont pas accès, pas plus d'ailleurs qu'à l'éducation et à la formation appropriées, le gouvernement a entrepris un programme destiné à encourager l'immigration de personnel qualifié de race blanche. Malgré la résolution 2396 (XXIII) du 2 décembre 1968, dans laquelle l'Assemblée demandait à tous les Etats de décourager l'immigration, notamment de personnel qualifié et de personnel technique en Afrique du Sud, celle-ci a continué. Toutefois, en 1977 et 1978, il est sorti du pays davantage de Blancs qu'il n'en est entré 207/.

186. Le Département de l'immigration d'Afrique du Sud est représenté à l'étranger par ses propres fonctionnaires, rattachés aux diverses missions diplomatiques ou autres services officiels à Athènes, Berne, Bruxelles, Bonn, Glasgow, Hambourg, La Haye, Lisbonne, Londres, Munich, Paris et Vienne 208/. Les bureaux du Ministère des affaires étrangères travaillent également pour les services de l'immigration et des brochures d'information sont distribuées dans de nombreux pays par le Département du tourisme à l'étranger, et par le Bureau des communications nationales et internationales. Des offres d'emploi paraissent régulièrement dans des journaux et autres publications au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Suisse, en Belgique, en France et en Autriche, et le Gouvernement sud-africain subventionne un organisme privé, la South African Immigration Organization (PTY) Ltd. (Samorgan), pour qu'il recrute des travailleurs qualifiés britanniques. Des représentants officiels de gouvernements étrangers s'occupant d'émigration se rendent souvent dans le pays, invités par le Ministère de l'immigration.

187. Les travailleurs qualifiés blancs qu'attirent en Afrique du Sud des perspectives d'emploi et un niveau de vie élevé bénéficient également d'autres avantages en matière de transports, de douanes et de logement, offerts au titre d'un programme officiel d'assistance. Les immigrants bénéficient de tarifs spéciaux en vertu d'un accord conclu par la South African Airways avec les compagnies nationales des pays suivants : Royaume-Uni, France, Belgique, Suisse, Autriche, Grèce et Portugal.

188. Habituellement, l'Afrique du Sud compte plus d'immigrants que d'émigrants. Toutefois, devant l'incertitude de plus en plus grande de la situation politique et économique, en 1978, le nombre des émigrants a été de 20 686 contre 18 699 seulement pour les immigrants, chiffre le plus bas depuis 1961. Près de la moitié de ceux-ci venaient de Rhodésie 209/. La population sud-africaine a subi une perte nette de 2 017 habitants, supérieure au chiffre de l'année précédente, qui était de 1 178 personnes (voir tableau 8 : Immigrants et émigrants). C'est l'immigration en provenance du Royaume-Uni qui a baissé le plus : le chiffre des immigrants passant de plus de 7 000 en 1977 à 4 550 en 1978. L'immigration en

207/ En 1979, la tendance s'est à nouveau inversée, avec l'immigration de Rhodésiens.

208/ Sauf indication contraire, les données figurant ici proviennent de la source suivante : South African Bureau of National and International Communication, South Africa 1978 : Official Yearbook of the Republic of South Africa, Pretoria, 1978.

209/ Financial Mail (Johannesburg), 23 mars 1978.

provenance de l'Australie et de la République fédérale d'Allemagne a régressé respectivement de 59 et 42 p. 100, la seule progression s'étant manifestée pour la Rhodésie (à peine 7 p. 100) (voir tableau 9). Ainsi que l'indique le tableau 10, la plupart des étrangers trouvent des emplois dans les professions libérales ou dans des usines, dans la construction ou comme employés de bureau, directeurs ou cadres administratifs. Leur contribution à la croissance de l'économie d'apartheid est donc extrêmement importante.

Tableau 8

Nombre d'immigrants et d'émigrants

	<u>Immigrants</u>	<u>Emigrants</u>	<u>Augmentation/Diminution</u>
1975	50 464	10 255	+40 209
1976	46 239	15 641	+30 598
1977	24 822	26 000	- 1 178
1978	18 669	20 686	- 2 017

Source : Département de Statistique, Pretoria.

Tableau 9

Origine des immigrants

<u>Période</u>	<u>Total</u>	<u>Afrique</u>	<u>Royaume- Uni</u>	<u>Pays-Bas</u>	<u>RFA</u>	<u>Reste de l'Europe</u>	<u>Reste du monde</u>
1974	35 847	8 418	17 380	776	2 199	4 684	2 390
Pourcentages	100	23,5	48,5	2,2	6,1	13,1	6,6
1975	50 337	13 249	25 387	800	2 855	5 170	2 976
Pourcentages	100	28,3	50,3	1,6	5,8	10,3	5,7
1976	46 071	15 359	21 090	663	1 769	4 216	2 984
Pourcentages	100	33,3	45,8	1,4	3,9	3,1	6,5
1977	24 724	12 666	7 293	240	684	2 344	1 497
Pourcentages	100	51,2	29,5	1,0	2,8	9,5	6,0

Source : Département de Statistique, Pretoria.

Tableau 10

Professions exercées par les immigrants et les émigrants

1977

<u>Catégories d'activités</u>	<u>Immigrants</u>	<u>Emigrants</u>	<u>Augmentation/Diminution</u>
Spécialistes	3 119	3 628	-507
Cadres et administration d'entreprises	870	794	+ 76
Personnel de bureau	1 948	1 648	+300
Personnel commercial et personnel connexe	650	531	+119
Personnel agricole	198	57	+131
Personnel des industries manufacturières et de la construction	2 432	2 661	-229
Services	<u>380</u>	<u>359</u>	<u>+ 21</u>
Total des personnes économiquement actives	9 597	9 686	- 89
Total des personnes non économiquement actives	<u>15 127</u>	<u>15 833</u>	<u>-706</u>
<u>TOTAL</u>	<u>24 724</u>	<u>25 519</u>	<u>-795</u>

Source : Département de Statistique, Pretoria.

E. Collaboration avec l'Afrique du Sud, notamment dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sports et autres domaines

189. Les échanges culturels, éducationnels et sportifs et autres échanges de caractère humanitaire sont, pour le régime sud-africain, d'excellents moyens de se faire accepter et reconnaître par la communauté internationale. Toutefois, la plupart des échanges culturels et éducationnels s'effectuant hors de tout contrôle des gouvernements des pays intéressés, il n'a guère été possible de rechercher beaucoup de renseignements systématiques concernant l'application des résolutions de l'Assemblée générale en la matière.

190. En raison de la position résolument hostile à l'apartheid de leur syndicat, Equity, les acteurs britanniques ne se produisent pas en Afrique du Sud et les films de télévision et du circuit commercial dans lesquels ils jouent n'y sont pas distribués. Le régime parvient toutefois à attirer bien d'autres personnalités du monde littéraire, des arts graphiques et du spectacle, ainsi que des intellectuels, etc. Les pratiques racistes du régime d'apartheid ne découragent pas les artistes et les visiteurs de toutes races à qui, souvent, des cachets élevés font oublier les injustices du système. La plupart de ces artistes viennent des Etats-Unis, du Royaume-Uni et d'Israël. Leurs visites jouent un rôle essentiel du fait qu'elles tempèrent sur les plans psychologique et éducationnel l'isolement croissant de l'Afrique du Sud dans le monde.

Sports

191. Les organisations sportives étant par essence de caractère international, il est plus facile d'obtenir des informations sur la question du boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine sportif. C'est aux années 50 que remontent les premières tentatives d'organismes sportifs nationaux visant à empêcher la participation de l'Afrique du Sud à des rencontres internationales; ainsi, en 1958 l'Union des Républiques socialistes soviétiques a soulevé la question de l'appartenance de ce pays au Comité olympique international (COI), et, l'Afrique du Sud a été exclue des Jeux Olympiques de 1964 et 1968.

192. Par sa résolution 2396 (XXIII) du 2 décembre 1968, l'Assemblée générale a demandé à tous les Etats de suspendre tous échanges sportifs avec l'Afrique du Sud, ce qui a contribué au succès du mouvement pour l'interdiction d'équipes sud-africaines entièrement composées de Blancs dans les compétitions sportives internationales et l'Afrique du Sud a été exclue du mouvement olympique en 1970. Par la suite, elle s'est fait expulser ou suspendre par un certain nombre de fédérations sportives internationales et, sous la pression des pays africains, asiatiques et du monde socialiste, elle ne peut plus prendre part à la quasi-totalité des grands championnats mondiaux 210/.

193. Le boycottage généralisé des Jeux Olympiques de 1976 par les pays africains et d'autres pays du tiers monde a montré l'importance que ces pays attachent à l'exclusion de l'Afrique du Sud des événements sportifs internationaux. Pendant l'été de 1976, la Rugby Union de Nouvelle-Zélande a envoyé son équipe sélectionnée en tournée en Afrique du Sud. Bien que le Gouvernement néo-zélandais,

210/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 22 (A/34/22), par. 114 à 131 et 172 à 178.

alors récemment élu, ait réaffirmé son opposition à l'apartheid, il s'est toutefois déclaré partisan d'une politique de non-ingérence dans les questions sportives et n'a donc pas cherché à empêcher cette tournée. Il marquait ainsi un revirement par rapport à la pratique suivie pendant les trois années précédentes par le gouvernement antérieur, qui avait interdit toutes relations sportives avec l'Afrique du Sud. Pour protester contre la présence de la Nouvelle-Zélande aux Jeux Olympiques de 1976, 19 nations africaines, de même que la Guyane et l'Iraq, s'en sont retirées 211/.

194. Le 9 novembre 1976, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/6 portant création, dans sa partie F, du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports. A titre de mesure intérimaire, ce Comité a rédigé une déclaration internationale contre l'apartheid dans les sports, qui a été adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1977 (résolution 32/105 M, annexe). Par la suite, le Comité spécial a élaboré un projet de convention internationale contre l'apartheid dans les sports, qui viendra appuyer la campagne tendant à isoler complètement l'Afrique du Sud dans le domaine sportif 212/.

195. Devant la menace de boycottage des jeux du Commonwealth d'Edmonton par les pays africains, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth ont adopté, en juin 1977, l'Accord de Gleneagles, par lequel les gouvernements étaient convenus de contribuer activement à interdire les relations sportives bilatérales avec l'Afrique du Sud. Parmi les principaux alliés sportifs de l'Afrique du Sud dans le Commonwealth, le Canada et l'Australie ont, à de rares exceptions près, effectivement rompu toutes relations sportives bilatérales avec ce pays, mettant ainsi en application les sanctions. Le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande se sont montrés moins vigilants pour faire respecter les clauses de l'Accord, et les échanges sportifs se sont poursuivis, quoique avec moins d'intensité qu'auparavant.

196. En février 1978, la Communauté économique européenne a adopté une politique analogue à celle préconisée dans l'Accord de Gleneagles, en déconseillant officiellement les relations sportives entre ses membres et l'Afrique du Sud.

197. Depuis les Jeux Olympiques de 1976, de nombreux gouvernements et organismes sportifs se sont élevés contre la participation d'athlètes et d'équipes sud-africains aux activités sportives internationales. En mars 1978, les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont recommandé de rompre les relations sportives avec l'Afrique du Sud. Plusieurs pays d'Amérique latine ont refusé d'accorder des visas à des sportifs sud-africains. Toutefois, un certain nombre de pays ont continué à entretenir des relations sportives avec des équipes sud-africaines.

198. L'équipe envoyée par l'Afrique du Sud pour disputer la coupe Davis a été autorisée à rencontrer celle des Etats-Unis en mars 1978. Des groupes de défenseurs des droits civils et des groupes anti-apartheid ont organisé des

211/ Ramsamy, Sam, "Racial Discrimination in South African Sports" (notes et documents No 8/80, avril 1980).

212/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 36 (A/34/36).

manifestations sur les lieux où se sont déroulés les matches à Nashville (Tennessee), où leurs membres sont venus trois fois plus nombreux que les spectateurs. Un mois plus tard, l'Afrique du Sud était obligée de se retirer des rencontres à venir pour la coupe Davis et la coupe de la Fédération. Elle reste toutefois membre de la Fédération internationale de tennis, bien qu'elle n'ait pas le droit de participer aux championnats par équipes 213/.

199. En janvier 1979, Kallie Knoetzee, Sud-Africain de race blanche qui, alors qu'il appartenait à la police de son pays, avait tiré sur un écolier de Soweto, le rendant invalide, et avait été condamné par la suite pour avoir essayé d'"entraver le cours de la justice", s'est rendu aux Etats-Unis pour participer à des matches de boxe. A la suite des protestations que sa venue a suscitées dans ce pays de la part d'organisations sportives, de groupes anti-apartheid et de défenseurs des droits civils, son permis lui a été retiré après le premier combat. Knoetzee a ensuite rencontré l'Américain noir John Tate dans le bantoustan de Bophuthatswana. Ce match avait été organisé par l'Américain Bob Arum de Top Rank Inc. de New York, dans le cadre des éliminatoires en vue du championnat poids lourds organisé par la World Boxing Association (WBA). Cette rencontre a été retransmise par la chaîne de télévision américaine CBS, dont le commentateur a fait état de la "nation africaine indépendante de Bophuthatswana". Le prétendu Gouvernement du Bophuthatswana a émis un timbre commémoratif de quinze cents à l'occasion de ce match. Bien que celui-ci ait été gagné par l'Américain, la vraie victoire est allée en fait à l'Afrique du Sud qui a rallié des suffrages dans le monde entier pour sa politique d'apartheid dans les sports et de bantoustans "indépendants" 214/.

200. Les seconds éliminatoires, auxquels participait Gerrie Coetzee, Sud-Africain blanc, qui était opposé à l'Américain noir Leon Spinks, ont eu lieu à Monte-Carlo et ont été retransmis par la chaîne américaine de télévision NBC (National Broadcasting Company).

201. Le combat le plus important a opposé en octobre 1979 John Tate et Gerrie Coetzee. L'enjeu avait, semble-t-il, beaucoup plus de prix que le titre de champion (catégorie poids lourds) de la WBA, car ce combat devait avoir lieu en Afrique du Sud et être retransmis dans le monde entier par la chaîne NBC. L'Afrique du Sud s'attendait à remporter une importante victoire sur le plan de la propagande mais ses espoirs ont été déçus à la suite des très nombreuses protestations venues de toutes les régions des Etats-Unis et de la condamnation de nombreuses organisations, y compris du Conseil suprême pour les sports en Afrique, du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid et de l'African Boxing Union, qui ont déclaré ne plus vouloir reconnaître la classification des boxeurs africains établie par la WBA en raison des liens de cette association avec l'Afrique du Sud 215/.

213/ Documents officiels de l'Assemblée générale : trente-deuxième session, Supplément No 22 (A/32/22), par. 114 à 131.

214/ South African (New York), juillet-août 1979.

215/ Reuters, 4 octobre 1979.

202. La France a eu jusqu'en 1979 de fréquentes relations avec des équipes sportives sud-africaines mais, en octobre de la même année, le Gouvernement français s'oppose à la venue d'une équipe sud-africaine de rugby en exigeant des joueurs sud-africains, juste avant la tournée, qu'ils aient des visas de touriste 216/. Le Gouvernement français est également intervenu pour empêcher son équipe de golf de se rendre en Afrique du Sud en avril 1979.

203. Au cours des deux dernières années, plusieurs pays d'Europe occidentale et quelques pays sud-américains ont eu des relations sportives avec l'Afrique du Sud. Celles-ci ont non seulement donné un sursis au sport raciste sud-africain mais ont également aidé le régime sud-africain à présenter sa politique d'apartheid sous un jour favorable dans le monde entier. La confusion a été créée par le Comité olympique israélien qui est revenu sur sa décision antérieure de rompre toutes relations sportives avec l'Afrique du Sud. Bien que cette décision ait été prise pour qu'Israël puisse participer aux Jeux Olympiques de 1980, les Israéliens disent maintenant qu'ils continueront à rencontrer les équipes sud-africaines 217/.

204. Très souvent, les équipes sud-africaines invitent des équipes étrangères ou se rendent dans d'autres pays clandestinement. Grâce à la vigilance du Comité spécial contre l'apartheid et du Conseil suprême pour les sports en Afrique, les gouvernements ont pu être informés de cette manoeuvre et plusieurs d'entre eux ont pris des mesures contre les équipes sud-africaines et les sportifs intéressés.

205. Cependant, conscients de l'importance des sports pour promouvoir sur le plan international leurs pratiques racistes, les Sud-Africains se livrent à toutes sortes de manoeuvres pour sortir de leur isolement. On a récemment découvert que le Gouvernement sud-africain s'était servi et se sert encore de plusieurs organisations pour acquérir une certaine respectabilité dans le domaine du sport international. De très grosses sommes, que l'on sait maintenant avoir été fournies par le Gouvernement de Pretoria, ont financé des campagnes d'annonces publicitaires dans des journaux et la publication pour persuader le public, notamment au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, que l'intégration raciale existe dans les milieux sportifs sud-africains. Le South Africa Council of Sports (SACOS), organisme sud-africain non raciste, a accusé le Ministre de l'information de son pays d'avoir dépensé plus d'un million de dollars pour promouvoir la boxe professionnelle par l'entremise de la chaîne d'hôtels Southern Sun 218/. Les séries de matches de boxe de haut niveau dont il est question plus haut témoignent de l'importance que ce sport représente pour le régime raciste sud-africain.

206. Les principaux événements auxquels des Sud-Africains continuent de participer concernent notamment les sports suivants : rugby, cricket, tennis, football et golf.

216/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 22 (A/34/22), par. 119.

217/ Ibid., Supplément No 22A (A/34/22/Add.1), par. 36 à 42).

218/ New York Times, 12 juillet 1979.

207. En 1979, l'équipe de rugby sud-africaine Quagga Barbarian a organisé une tournée en Irlande et au Royaume-Uni. Le Gouvernement irlandais a interdit cette tournée, mais les Barbarians ont effectué leur tournée au Royaume-Uni dans sa totalité, malgré les nombreuses protestations du public. Cette tournée s'est révélée un succès majeur pour le sport sud-africain et a préparé cette visite de l'équipe de rugby "Lions" en Afrique du Sud de mai à juillet 1980. Cette dernière devait rapporter 20 millions de rands à l'Afrique du Sud, dont un million ira au South African Rugby Board 219/. La neuvième Assemblée générale du Conseil suprême pour les sports en Afrique a décidé de boycotter les événements sportifs auxquels le Royaume-Uni participerait en raison de ses relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine des sports 220/.

208. La venue de l'équipe de rugby South African Springboks en Nouvelle-Zélande est prévue pour 1981. Bien que le Gouvernement français ait annulé une tournée du même genre des Springboks en 1979, le Gouvernement néo-zélandais refuse d'adopter une position ferme sur la question en s'abstenant de délivrer des visas aux athlètes sud-africains. C'est pourquoi une campagne de grande envergure a été mise sur pied par l'organisation néo-zélandaise "Halt All Racist Tours" en vue de faire supprimer cette tournée 221/.

209. Les Etats-Unis continuent à fournir l'occasion à des tennismen sud-africains de jouer dans leur pays, tant dans le cadre de compétitions que de rencontres organisées dans des universités américaines 222/. Des joueurs sud-africains ont gagné quatre championnats de doubles lors d'un tournoi junior international de tennis qui s'est déroulé dans l'Etat de New York en janvier 1980 223/.

210. Le régime sud-africain a proposé qu'une série de tournois de cricket opposant des joueurs de trois pays (Royaume-Uni, Australie et Afrique du Sud), aient lieu cette année en Afrique du Sud 224/. Les Sud-Africains espèrent également organiser une tournée d'une équipe de cricket nationale au Royaume-Uni, ce qui serait le premier événement de ce genre depuis 1965 225/.

211. L'Afrique du Sud continue à participer à des matches de golf, bien que le Gouvernement grec ait empêché les golfeurs sud-africains de participer au tournoi pour la coupe mondiale de golf qui s'est déroulé à Athènes en novembre 1979. Cette année, l'Afrique du Sud sera présente au tournoi mondial de golf amateur (coupe Eisenhower) car il est maintenant organisé aux Etats-Unis.

219/ Rand Daily Mail (Johannesburg), 22 mars 1980.

220/ Agence France Presse, Yaoundé, 18 décembre 1979.

221/ Déclaration de Trevor Richard, représentant du mouvement "Halt All Racist Tours", au Comité spécial contre l'apartheid, 28 mars 1981.

222/ The Star (Johannesburg), 25 octobre 1979, Rand Daily Mail (Johannesburg), 27 décembre 1979; South African Digest (Pretoria), 11 janvier 1979.

223/ The Star (Johannesburg), 5 janvier 1980.

224/ The Observer (Londres), 19 août 1979.

225/ The Star, édition hebdomadaire pour la poste aérienne (Johannesburg), 10 novembre 1979.

L'Afrique du Sud a été exclue, à partir de 1979, des compétitions ayant lieu à Fidji et n'aurait pas pu participer à celles de 1980 si elles s'étaient déroulées sur le territoire brésilien, comme cela avait été prévu au départ 226/. Le golfeur sud-africain Gary Player, titulaire du prix Verwoerd, pour services extraordinaires rendus au régime de l'apartheid, a été autorisé à participer à un tournoi de golf en Côte d'Ivoire au mois de mars 1980. L'une des très nombreuses tentatives qui aient été faites pour passer outre au boycottage de l'Afrique du Sud dans le domaine des sports a consisté à offrir gratuitement les services de Player à tous les pays africains 227/.

212. On peut donc voir que, si la plupart des pays ont participé à la campagne visant à isoler l'Afrique du Sud des événements sportifs internationaux, plusieurs Etats Membres et plus particulièrement le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande, continuent à saper les efforts ainsi déployés en permettant que les compétitions et les relations avec des athlètes et des organismes sportifs sud-africains se poursuivent. Il faudrait persuader ces pays, ainsi que d'autres, d'appliquer les résolutions des Nations Unies relatives aux sports et à l'apartheid pour assurer la mise en oeuvre de cette mesure, qui est un moyen extrêmement efficace d'éliminer l'apartheid.

Tourisme

213. La promotion du tourisme en Afrique du Sud est pour le gouvernement de ce pays, une tâche importante, car le tourisme est un bon moyen de propagande et une précieuse source de devises. En 1978, le nombre de touristes et d'étrangers venus en Afrique du Sud a augmenté pour la première fois en trois ans. Au cours de cette année 641 588 touristes ont dépensé environ 330 millions de rands en devises 228/. Les milieux officiels sud-africains sont optimistes et escomptent qu'à partir de 1980, l'Afrique du Sud recevra un million de touristes étrangers par an 229/.

214. Le Département sud-africain du tourisme (Satour), South African Airways et les agences de tourisme ont profité de l'accalmie qui a suivi les événements d'Angola et de Soweto pour unir leurs efforts en vue d'attirer des touristes étrangers dans le pays 230/. Le plus fort contingent de touristes provient toujours du Royaume-Uni, suivi par les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. Toutefois, le tourisme entre l'Afrique du Sud et certains petits

226/ "Isolate South Africa from all International Sport", déclaration de M. Sam Ramsamy, président du SAN-ROC de Londres au Comité spécial des Nations Unies, 28 janvier 1980.

227/ Ibid.

228/ République sud-africaine, House of Assembly Debates, 2 au 6 avril 1979.

229/ South Africa 1978 : Official Yearbook of the Republic of South Africa, op. cit.

230/ Financial Mail (Johannesburg), 8 décembre 1978.

pays a pris rapidement de l'extension ces dernières années. L'Afrique du Sud est maintenant le troisième pays auquel les vacanciers argentins accordent leur préférence. Le consulat de l'Afrique du Sud à Buenos Aires prévoit la délivrance de 20 000 visas de touriste en 1979, soit 40 p. 100 de plus qu'en 1978 231/.

215. En mai 1979, le régime sud-africain a annoncé qu'il avait l'intention d'ouvrir un bureau du tourisme en Israël, étant donné l'augmentation des échanges touristiques entre les deux pays. L'Afrique du Sud serait ainsi le premier pays à ouvrir un tel bureau en Israël. En 1978, 200 touristes israéliens de plus se sont rendus en Afrique du Sud, tandis que plus de 17 000 Sud-Africains ont visité Israël la même année 232/.

216. On trouvera au tableau 11 des détails sur le nombre total de touristes qui ont visité l'Afrique du Sud de 1973 à 1978, avec l'indication des principaux pays d'origine.

Tableau 11

Touristes étrangers en Afrique du Sud

	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>
Allemagne, République fédérale d'	31 603	32 871	41 506	35 789	32 981	37 062
Argentine	1 748	2 727	3 405	1 533	6 173	13 997
Australie	20 609	17 871	20 654	16 674	11 123	12 282
Belgique	4 488	4 428	5 320	4 889	5 262	5 863
Canada	7 992	7 312	9 413	8 479	8 380	8 977
Etats-Unis	43 168	42 651	48 712	44 090	38 348	41 521
France	7 923	8 426	10 928	9 676	9 308	10 535
Israël	4 042	5 223	7 284	6 433	5 972	7 296
Italie	9 097	7 620	10 634	8 109	7 181	8 739
Pays-Bas	12 601	14 300	18 239	15 211	11 638	13 126
Portugal	8 517	11 352	12 295	9 982	5 445	6 677
Royaume-Uni	99 476	104 656	140 324	123 268	97 465	108 476
Scandinavie	6 271	8 026	9 382	8 022	9 517	7 817
Suisse	8 177	8 985	10 482	10 219	8 698	9 969
<u>Total</u>	<u>610 170</u>	<u>608 425</u>	<u>730 368</u>	<u>638 479</u>	<u>589 025</u>	<u>641 588</u>

Source : Ministère du tourisme, République sud-africaine.

231/ Financial Mail (Johannesburg), 2 février 1979.

232/ South African Digest (Pretoria), 15 décembre 1978.

F. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud dans les domaines humanitaire, éducationnel et autres

217. Les appels lancés par l'Assemblée générale en vue de la fourniture d'une assistance dans les domaines humanitaire et éducationnel aux victimes de l'apartheid et à leurs familles ont suscité un large appui de la part de la communauté internationale. L'aide destinée à cette fin est acheminée en grande partie par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe.

218. Le Fonds d'affectation spéciale a été créé en application du paragraphe 2 de la résolution 2054 B (XX) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1965. Les contributions volontaires au Fonds sont notamment utilisées pour :

- a) fournir une assistance judiciaire aux personnes qui sont persécutées en vertu de lois discriminatoires et répressives en Afrique du Sud;
- b) subventionner l'éducation de ces personnes et de leurs familles;
- c) secourir les réfugiés venus d'Afrique du Sud;
- d) fournir des secours et une assistance aux personnes persécutées en vertu de lois discriminatoires et répressives en Namibie et en Rhodésie du Sud ainsi qu'aux familles de ces personnes.

219. Le programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe a été créé en application de la résolution 2349 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1967 et accorde actuellement des bourses d'études à des habitants de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe. La liste des gouvernements qui ont versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale et au programme de formation figure aux tableaux 12, 13 et 14.

220. En outre, dans sa résolution 33/164 du 20 décembre 1978, l'Assemblée générale, consciente que l'afflux constant des étudiants réfugiés sud-africains fuyant des politiques répressives continuait d'imposer des pressions sur les établissements d'enseignement existants et les autres installations des pays voisins qui offrent l'asile à ces étudiants, a félicité le Secrétaire général ainsi que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des efforts qu'ils ont déployés pour organiser les programmes d'assistance aux étudiants réfugiés sud-africains dans les pays d'accueil. Elle a noté avec satisfaction que les Gouvernements du Botswana, du Lesotho, du Swaziland et de la Zambie continuaient d'accorder asile aux étudiants réfugiés et de mettre à leur disposition des moyens d'enseignement et d'autres facilités (voir l'étude de ces programmes d'assistance figurant dans le document A/34/245). Par cette résolution, l'Assemblée générale priait instamment tous les Etats, tous les organismes des Nations Unies ainsi que toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de contribuer généreusement aux programmes d'assistance en faveur de ces étudiants réfugiés.

221. Reconnaissant la légitimité de la lutte des peuples d'Afrique australe pour la liberté et l'indépendance, l'Assemblée générale, dans sa résolution 2054 A (XX) du 15 décembre 1965, a appuyé fermement tous ceux qui s'opposent à la politique d'apartheid et particulièrement ceux qui, en Afrique du Sud, combattent cette politique. Par sa résolution 34/93 I du 12 décembre 1979, l'Assemblée encourageait tous les Etats et organismes à prendre les mesures appropriées pour promouvoir l'octroi d'une assistance accrue au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale. Cette dernière résolution soulignait la nécessité de fournir une aide pour les projets d'enseignement et d'auto-assistance des mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine en veillant en particulier à satisfaire les besoins des femmes et des enfants réfugiés. Dans cette résolution, l'Assemblée décidait également de concrétiser sa résolution 31/6 I du 9 novembre 1976 en autorisant l'inscription au budget de l'Organisation des Nations Unies de crédits suffisants pour contribuer au financement des bureaux à New York des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine - l'African National Congress of South Africa et le Pan Africanist Congress of Azania.

Tableau 12

Contributions et annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud reçues entre le 5 novembre 1979 et le 30 septembre 1980

	<u>Contributions</u>	<u>Annonces de contributions</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
Allemagne, République fédérale d'	70 000	
Australie	22 100	
Autriche	38 500	
Barbade	500	
Belgique	32 000	
Brésil	10 000	
Canada	17 241	
Chine	30 000	
Chypre	290	
Egypte	2 000	
Etats-Unis d'Amérique	600 000	
Finlande	91 575	
France	50 000	50 000
Grèce	4 000	1 000
Hongrie	2 000	
Inde	2 000	
Indonésie	2 500	
Irlande		26 483
Islande	4 000	500
Italie		15 000
Jamaïque		1 246
Japon	20 000	20 000
Koweït	1 000	
Libéria	1 000	
Malaisie	1 000	1 000
Norvège	325 336	
Nouvelle-Zélande	7 776	
Pakistan	3 000	
Pays-Bas	231 959	
Pérou		1 000
Philippines		10 000
République arabe syrienne	1 000	1 000
Sénégal		1 000
Singapour		500
Suède	466 200	
Thaïlande	1 000	
Togo		230
Trinité-et-Tobago	1 250	
Tunisie		1 349
Turquie		3 500
Venezuela	1 000	
Yougoslavie		2 000
Zambie	7 518	
Dons publics	<u>1 043</u>	
Total :	<u>2 048 788</u>	<u>135 808</u>

222. Le revenu total du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud depuis sa création (y compris les intérêts au 31 juillet 1980) s'élève à 11 036 442 dollars.

Tableau 13

A. Contributions versées au programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe entre le 2 novembre 1978 et le 30 septembre 1980

<u>Pays</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Allemagne, République fédérale d'	50 000
Argentine	4 000
Australie	34 091
Autriche	35 000
Barbade	500
Belgique	62 000
Birmanie	1 000
Brésil	5 000
Canada	252 101
Chili	1 000
Danemark	330 974
Etats-Unis d'Amérique	1 000 000
Finlande	87 851
France	115 000
Ghana	1 740
Inde	2 000
Indonésie	2 500
Iran	5 000
Irlande	26 000
Italie	15 000
Jamahiriya arabe libyenne	20 000
Libéria	1 000
Malaisie	1 000
Mali	2 066
Nigéria	10 000
Norvège	764 706
Nouvelle-Zélande	16 083
Papouasie-Nouvelle-Guinée	200
Pays-Bas	124 362
Philippines	2 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	222 750
Suède	250 114
Togo	436
Trinité-et-Tobago	1 250
Venezuela	2 000
Yougoslavie	1 000
Total :	<u>3 449 724</u>

B. Contributions annoncées à venir

<u>Pays</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Chypre	533
Egypte	2 000
Espagne	10 000
Italie	50
Jamahiriya arabe libyenne	15 000
Japon	200 000
Koweït	1 000
Pérou	1 000
Philippines	2 000
Sénégal	5 000
Tunisie	539
Turquie	2 500
Yougoslavie	<u>1 000</u>
Total :	<u>242 422</u>

223. Outre les contributions volontaires en espèces indiqués ci-dessus, le Programme a reçu des offres de bourses de formation des 21 pays suivants :

Algérie	Nigéria
Allemagne, République fédérale d'	Ouganda
Bulgarie	Pakistan
Canada	Qatar
Egypte	République démocratique allemande
Inde	République socialiste soviétique de
Israël	Biélorussie
Jamahiriya arabe libyenne	Roumanie
Jamaïque	Soudan
Lesotho	Trinité-et-Tobago
Maurice	Union des Républiques socialistes
	soviétiques

Source : Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, Rapport du Secrétaire général (A/34/571).

Tableau 14

Contributions et annonces de contributions au Programme d'enseignement
et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe reçues entre
le 22 octobre 1979 et le 30 septembre 1980
(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Contributions</u>	<u>Annonces de contributions</u>
Allemagne, République fédérale d'	70 000	
Arabie saoudite	30 000	
Argentine	4 000	
Australie	33 150	
Autriche	38 500	
Bahamas	500	
Barbade	500	
Belgique	31 000	
Birmanie	1 000	
Brésil	5 000	
Canada	258 621	
Chili	1 000	
Chypre	581	533
Danemark	453 104	
Egypte	2 000	
Espagne		20 000
Etats-Unis d'Amérique	1 000 000	
Finlande	91 575	
France	115 000	
Ghana	1 740	
Grèce	8 000	
Inde	2 000	
Indonésie	2 500	
Irlande		28 049
Italie		15 050
Jamahiriya arabe libyenne	15 000	
Japon	200 000	200 000
Kenya	1 907	
Koweït	1 000	
Malaisie	1 000	
Mali		2 439
Nigéria	10 000	
Norvège	860 656	
Nouvelle-Zélande	15 552	
Pays-Bas	125 960	
Pérou		1 000
Philippines		4 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		227 273
Sénégal		5 000
Suède	303 030	
Suisse	21 084	
Togo		244
Trinité-et-Tobago	1 250	
Tunisie		539
Turquie	2 500	1 000
Venezuela	3 000	
Dons publics	1 130	
Total :	<u>3 712 840</u>	<u>505 487</u>

G. Mesures prises à l'égard des prisonniers politiques, diffusion d'informations sur l'apartheid, et questions diverses

1. Prisonniers politiques

224. L'Organisation des Nations Unies se préoccupe depuis longtemps de la question des prisonniers politiques. A la suite du procès de Rivonia et des arrestations en masse, procès et mesures d'interdiction frappant des adversaires de l'apartheid, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté au début des années 60 de nombreuses résolutions appelant le régime sud-africain à mettre fin aux procès arbitraires et à libérer toutes les personnes emprisonnées ou soumises à d'autres restrictions en raison de leur opposition à l'apartheid. Ces deux organes ont prié les Etats d'exercer toutes les pressions possibles sur le Gouvernement sud-africain pour le dissuader de poursuivre sa politique de répression. De nombreux Etats ont répondu à ces appels en fournissant des communications détaillant les mesures prises en ce qui concerne la question des prisonniers politiques et exprimant leur appui aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

225. Depuis le milieu des années 70, la situation des prisonniers politiques a empiré, le régime d'apartheid ayant renforcé ses mesures répressives à l'encontre des adversaires de l'apartheid. Le soulèvement et le massacre de Soweto en 1976 ont été suivis en 1977 par des mesures d'interdiction massives frappant d'importantes organisations et des personnalités en vue opposées à l'apartheid, ainsi que par la mort en prison de Steve Biko. L'arrestation et l'emprisonnement des "onze de Soweto" et des "dix-huit de Bethal", combattants de la liberté du Pan Africanist Congress, figurent parmi les événements relatifs aux prisonniers politiques auxquels il a été fait la plus large publicité au cours de l'année passée. En avril 1979, malgré les appels et injonctions du Conseil de sécurité, de divers gouvernements et organismes et de nombreuses personnalités, le régime raciste d'apartheid a fait exécuter Solomon Mahlangu, combattant de la liberté de l'African National Congress (ANC). Le 15 novembre 1979, un autre combattant de la liberté de l'ANC, James Damiel Mange, a été condamné à mort et 11 de ses compagnons à des peines d'emprisonnement de longue durée (de 14 à 19 ans).

226. A la suite des élections qui ont eu lieu au Zimbabwe en mars 1980, une campagne massive a été lancée en Afrique du Sud en vue d'obtenir la libération inconditionnelle de Nelson Mandela, dirigeant de l'ANC, emprisonné à Robben Island. Plus de 53 000 signatures ont été réunies au cours des deux premiers mois de la campagne nationale de pétitions sur le thème "Libérez Mandela", et des Sud-Africains représentant tout l'éventail politique se retrouvent unis pour répondre à cet appel en faveur de la libération de Mandela. Cette campagne est considérée comme la dernière chance qui s'offre aux autorités sud-africaines de faire la preuve qu'elles sont disposées à réaliser dans le pays une évolution réelle et pacifique, en négociant avec les représentants authentiques du peuple noir d'Afrique du Sud.

227. Dans sa résolution 33/183 F, l'Assemblée générale a demandé une fois de plus qu'il soit mis un terme à la répression exercée par le régime d'apartheid et que tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud soient libérés. Dans sa résolution 417 (1977) du 31 octobre 1977, le Conseil de sécurité a prié tous les gouvernements et toutes les organisations de verser des contributions généreuses au titre de l'assistance fournie aux victimes de la violence et de la répression, y compris l'aide en matière d'enseignement apportée aux étudiants réfugiés d'Afrique du Sud.

228. Dans sa résolution 34/93 H du 12 décembre 1979, l'Assemblée générale a déclaré, entre autres, que les combattants de la liberté faits prisonniers durant la lutte de libération devaient recevoir le statut de prisonniers de guerre, conformément aux Conventions de Genève, et être traités en conséquence. Elle a également encouragé le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organismes compétents à obtenir de rendre visite aux prisonniers politiques et aux détenus en Afrique du Sud.

2. Diffusion d'informations sur l'apartheid

229. La diffusion d'informations sur la situation de l'Afrique du Sud en régime d'apartheid est un aspect essentiel des activités anti-apartheid. A cette fin, le Comité spécial contre l'apartheid de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec le Centre des Nations Unies contre l'apartheid, le Département de l'information et de nombreuses organisations non gouvernementales, s'emploie à publier et à distribuer des renseignements sur l'apartheid. Outre les publications, on a mis l'accent notamment sur la documentation audio-visuelle et les productions d'arts graphiques.

230. Les institutions spécialisées, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé, ont largement collaboré avec l'Organisation des Nations Unies à la diffusion d'informations sur l'apartheid.

231. Dans sa résolution 34/93 J du 12 décembre 1979, l'Assemblée générale a demandé, entre autres, que l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres émettent des timbres-poste contre l'apartheid et que des fonds et des installations appropriées soient fournis aux mouvements de libération nationale pour leur permettre d'entreprendre des études et des recherches et de procéder à la transmission de programmes en vue de contrecarrer la propagande raciste du régime d'apartheid.

232. Reconnaissant le rôle crucial joué par les organes d'information pour faire connaître à l'opinion mondiale les méfaits de l'apartheid et la lutte légitime du peuple opprimé d'Afrique du Sud pour la liberté, l'autodétermination et l'égalité raciale, l'Assemblée générale, dans sa résolution 34/93 L, a prié instamment tous les Etats et toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'utiliser le plus efficacement possible les organes d'information en vue de mobiliser l'opinion publique mondiale dans le but d'éliminer le système d'apartheid.

233. Les Gouvernements de l'Inde, des Philippines et de la République démocratique allemande, ainsi que des organisations non gouvernementales telles que le Conseil mondial de la paix, le Fonds international d'échanges universitaires, l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques et le Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique du Sud, ont collaboré avec le Centre contre l'apartheid à l'établissement de publications. De nombreuses organisations religieuses, syndicales, étudiantes et anti-apartheid s'emploient activement, dans le monde entier, à publier et à diffuser des informations sur le régime répressif d'apartheid.

234. Conformément à la demande figurant au paragraphe 4 de la résolution 32/105 H de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1977, l'Organisation des Nations Unies prépare des émissions radiophoniques et les diffuse en direction de l'Afrique australe.

235. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la diffusion d'informations contre l'apartheid a été créé en application de la résolution 3151 C (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1973

pour intensifier la publicité contre l'apartheid. On trouvera ci-après une liste des gouvernements qui ont contribué ou annoncé des contributions au Fonds.

Tableau 15

Contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid depuis sa création en janvier 1975

<u>Pays</u>	<u>Contributions et annonces de contributions</u>
	(En dollars des Etats-Unis)
Algérie	2 000
Arabie saoudite	10 000
Autriche	15 500
Bahamas	500
Barbade	500
Belgique	42 698
Bénin	227
Brésil	50 000
Chypre	743
Egypte	4 000
Emirats arabes unis	4 000
Ethiopie	5 000
Finlande	45 779
Ghana	2 610
Grèce	5 500
Guinée	500
Inde	3 000
Irlande	2 080
Jamahiriya arabe libyenne	35 000
Japon	50 000
Koweït	20 000
Malaisie	1 500
Mali	2 439
Maurice	2 000
Mauritanie	912
Niger	501
Nigéria	20 000
Norvège	210 000
Nouvelle-Zélande	6 500
Ouganda	1 351
Papouasie-Nouvelle-Guinée	200
Philippines	1 500
République arabe syrienne	7 000
Soudan	500
Suède	22 738
Togo	436
Trinité-et-Tobago	4 500
Tunisie	9 865
Turquie	1 000
Venezuela	3 000
Zambie	3 120

Source : Rapport du Comité spécial contre l'apartheid, A/34/22, mis à jour.

H. Relations avec les bantoustans

236. L'Afrique du Sud a abordé une nouvelle phase de sa politique de développement séparé lorsqu'elle a proclamé en octobre 1976 la prétendue "indépendance" du Transkei, homeland fondé sur une notion tribale. Depuis cette époque, deux autres bantoustans ont été déclarés "indépendants" : le Bophuthatswana en 1977 et, en dernier lieu, le Venda en septembre 1979. L'Afrique du Sud est seule au monde à reconnaître ces bantoustans, et la pratique consistant à reléguer la population africaine, majoritaire, dans les 13 p. 100 les plus arides de la superficie totale du pays, a été mondialement condamnée. Dans sa résolution 31/6 A du 26 octobre 1976, l'Assemblée générale des Nations Unies demandait à tous les gouvernements de refuser de reconnaître sous quelque forme que ce soit les bantoustans et de prendre des mesures efficaces pour interdire à toutes les personnes physiques, sociétés et autres institutions placées sous leur juridiction d'avoir des rapports quels qu'ils soient avec les bantoustans. L'Assemblée a renouvelé cet appel en dernier lieu dans sa résolution 34/93 G du 12 décembre 1979, par laquelle elle dénonçait la proclamation de prétendue "indépendance" du Transkei, du Bophuthatswana et du Venda, ainsi que celle de tous autres bantoustans qui pourraient être créés par le régime raciste d'Afrique du Sud.

237. Bien que la communauté internationale ait unanimement dénoncé cette politique visant à diviser artificiellement les Africains et à les priver de tout droit de posséder des terres, certains intérêts privés étrangers se sont associés au régime sud-africain pour exploiter les réserves de main-d'oeuvre à bon marché que constituent les bantoustans. Plusieurs organismes parapublics sud-africains, dont la Corporation for Economic Development, la Xhosa Development Corporation et la Bantu Mining Corporation ont été créés en vue de promouvoir auprès des sociétés sud-africaines et étrangères les possibilités d'investissement dans les bantoustans. Un autre organisme parapublic sud-africain, l'Industrial Development Corporation, qui a pour fonction de décentraliser l'industrie en Afrique du Sud, a pour spécialité d'essayer d'attirer les investissements étrangers dans les industries implantées aux frontières des bantoustans.

238. Des banques françaises, suisses, britanniques, américaines et ouest-allemandes ont prêté des millions de dollars à ces sociétés et bantoustans au cours des cinq dernières années 233/. Les banques Barclays et Standard ont toutes deux des succursales dans les bantoustans 234/. Il a été rapporté que le Transkei, le Bophuthatswana et la Corporation for Economic Development cherchaient à obtenir pour juin 1980 des prêts d'un montant total de 62 millions de rands 235/.

233/ Corporate Data Exchange, Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud entre 1972 et 1978, Centre des Nations Unies contre l'apartheid, Notes et Documents, No 5/79, mai 1979.

234/ Rodney Stares, British Banks and South Africa, Christian Concern for Southern Africa, 1979.

235/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 27 juillet 1979.

239. De nombreuses sociétés multinationales ont fait des placements soit à l'intérieur, soit au long des frontières des bantoustans. Ces sociétés sont attirées principalement par le fait que les bantoustans constituent une vaste réserve de main-d'oeuvre à bon marché, mais aussi par des avantages fiscaux particuliers, des offres de crédits et de faibles dépenses d'investissement. A la fin de 1977, presque 40 p. 100 de la totalité des capitaux privés investis dans les homelands provenaient de sources situées outre-mer 236/. Parmi les 35 usines étrangères implantées à l'intérieur ou à proximité des bantoustans figurent l'East Asiatic Company (Danemark), les Cycles Peugeot-Afrique du Sud (France), la General Electric South Africa (Etats-Unis) et la Maschinenfabrik Bernard Braun (République fédérale d'Allemagne), ainsi qu'une fonderie australo-sud-africaine qui a coûté 13 millions de dollars, une fabrique de tondeuses à gazon à capitaux ouest-allemands et sud-africains, et une fabrique de produits chimiques à capitaux néerlandais. Des sociétés britanniques et italiennes ont également fait des investissements dans les bantoustans 237/. Tout récemment, l'Intermagnetic Corporation of America a investi un million de rands dans une fabrique de bandes magnétiques pour cassettes située au Transkei 238/. Plus de 20 experts en droit international et en économie venant de Suisse, de Suède, de Grande Bretagne, d'Israël, d'Autriche et des Etats-Unis ont eu des consultations avec le "Gouvernement" du Transkei au sujet du développement économique du bantoustan et de sa reconnaissance par la communauté internationale 239/.

240. Le "Ministre principal" du Bophuthatswana a été reçu au Foreign Office du Royaume-Uni à Londres en octobre 1977, et un représentant du Gouvernement autrichien s'est rendu au Transkei l'année suivante 240/.

241. Le Bophuthatswana est devenu membre du Conseil international permanent de la viande, dont le siège est en Espagne 241/. En 1979, les services d'information de la chaîne américaine CBS ont télévisé un match de boxe organisé au Bophuthatswana entre le Sud-Africain blanc Kallie Knoetze et l'Américain noir John Tate.

236/ Star, Johannesburg, 17 septembre 1977.

237/ Star, Johannesburg, 17 septembre 1977, 3 octobre 1977; African Report, New York, juillet-août 1977; Corporation for Economic Development, supplément publicitaire de Business Week, New York, 1er octobre 1979.

238/ The Citizen, Pretoria, 7 août 1979.

239/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 7 janvier 1979.

240/ Anti-Apartheid News, Londres, décembre 1977; Star, Johannesburg, 29 juillet 1978.

241/ South African Digest, Pretoria, 20 octobre 1978.

III. APPLICATION DES RESOLUTIONS PAR LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

242. L'Assemblée générale a demandé à maintes reprises aux organisations intergouvernementales de prêter leur concours à l'application effective des résolutions adoptées par les organes de l'ONU contre l'apartheid. Ces résolutions demandent, entre autres, le versement de contributions appropriées aux fonds d'affectation spéciale en faveur des réfugiés, des étudiants et des prisonniers politiques; l'octroi de toute l'aide possible au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale; la diffusion d'informations sur l'apartheid et une pleine coopération à la mobilisation internationale contre l'apartheid, ainsi que le respect des résolutions prescrivant de mettre fin à toutes formes de relations économiques, nucléaires, militaires et diplomatiques avec le régime raciste d'Afrique du Sud.

243. De nombreuses organisations intergouvernementales ont pris des mesures en vue d'appliquer ces résolutions. Des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fourni une assistance aux réfugiés d'Afrique du Sud dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de projets conçus en faveur de ces réfugiés, et elles ont collaboré activement avec les mouvements de libération sud-africains en tant que représentants reconnus du peuple d'Afrique du Sud 242/.

244. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a activement appuyé les mouvements de libération d'Afrique du Sud, et les Etats membres de l'OUA ont appliqué à la lettre les résolutions de l'ONU et de l'OUA concernant l'assistance au peuple opprimé et aux combattants de la liberté sud-africains, ainsi que l'isolement du régime raciste.

245. Le régime raciste s'est retiré ou a été exclu d'organisations intergouvernementales telles que l'UNESCO, l'OIT et la FAO. L'opposition des Etats Membres de l'Assemblée générale à la politique raciste du régime d'apartheid ont abouti à l'expulsion de la délégation sud-africaine de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale en novembre 1974. L'Afrique du Sud ne participe plus aux débats de l'Assemblée générale depuis cette date. Les protestations des membres africains de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont eu pour effet qu'en 1977, l'Afrique du Sud a été remplacée par l'Egypte en tant que membre désigné du Conseil des Gouverneurs de cette organisation. En dernier lieu, l'AIEA a interdit à l'Afrique du Sud de participer aux travaux de la vingt-troisième session ordinaire de sa Conférence générale, tenue à New Delhi en décembre 1979.

242/ Voir le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies (A/33/109 et Add.1 à 4).

246. L'Afrique du Sud reste néanmoins membre de plusieurs organisations inter-gouvernementales, ce qui met le régime d'apartheid à même de profiter d'informations, de contacts et de possibilités inestimables à l'échelon international. Après que l'Afrique du Sud eût perdu son siège au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, le régime s'est associé au Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (INFCE), et un membre du Conseil sud-africain de l'énergie atomique a été invité à faire partie de la Commission internationale de protection contre les radiations 243/.

247. Le Fonds monétaire international (FMI) a accordé en 1976 à l'Afrique du Sud une aide s'élevant à 366 millions de dollars, et a porté ce montant à 464 millions de dollars en décembre 1977. Ces fonds devaient permettre à l'Afrique du Sud de combler le déficit de sa balance des paiements, qui était dû en grande partie à l'accroissement de ses dépenses militaires. Ce prêt de 464 millions de dollars dépassait le montant que le FMI a accordé en 1976 et 1977 à tous les autres pays africains réunis, et était à peu près égal à l'augmentation des dépenses militaires de l'Afrique du Sud pour ces deux années. Le FMI a accordé en 1978 au régime de Pretoria un autre prêt de 547 millions de dollars au titre de la facilité de financement supplémentaire. Ces prêts ont tous été approuvés bien que l'Assemblée générale ait, par sa résolution 31/6 H, prié le FMI "de cesser immédiatement d'accorder des crédits à l'Afrique du Sud" 244/.

248. Entre 1948 et 1967, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ou Banque mondiale, a consenti à l'Afrique du Sud 11 prêts d'un montant total de 241,8 millions de dollars. Sur ce montant, 147,8 millions de dollars représentaient des emprunts sud-africains pour des projets dans le domaine des transports, tandis que le reste, soit 94 millions de dollars, constituait des prêts destinés au secteur de l'énergie 245/.

243/ Voir S/AC.20/SR.15, 17 avril 1980.

244/ James Morrell et David Gisselquist, "How the IMF Slipped \$464 Millions to South Africa", Center for International Policy, Washington, janvier 1978.

245/ World Bank Operations, Sectoral Programs and Policies, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1972.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

249. Bon nombre d'Etats ont appliqué les résolutions des Nations Unies relatives à l'apartheid, en particulier celles qui concernent les investissements, les relations diplomatiques et militaires, le commerce et le pétrole, et les sports. Parmi les mesures marquantes prises récemment par des Etats Membres figurent la cessation par l'Iran des livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud, l'adoption par le Parlement suédois d'une législation interdisant tout nouvel investissement en Afrique du Sud, et la rupture des relations bancaires entre le Gouvernement nigérian et la Barclays Bank of Nigeria, en raison des importantes activités de celle-ci en Afrique du Sud.

250. De nombreuses organisations intergouvernementales, se conformant aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, ont fourni une assistance aux victimes de l'apartheid, diffusé des informations et mis fin à leurs relations avec le régime. L'Afrique du Sud a été exclue de nombreuses organisations internationales ou empêchée de participer à leurs travaux et, tout récemment, l'Organisation de l'unité africaine a réclamé l'imposition d'un embargo obligatoire sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, en vue de contribuer à assurer que l'apartheid "ne se perpétuera pas au XXIème siècle".

251. Au cours de ces dernières années, et en particulier à la suite des soulèvements de Soweto en 1976, les organisations non gouvernementales ont été toujours plus nombreuses à s'associer au mouvement international contre l'apartheid. Dans de nombreux pays, des associations religieuses, étudiantes, syndicales et autres organisations activistes ont contribué de façon très efficace à la diffusion d'informations sur l'apartheid et à l'action menée pour faire abandonner la collaboration avec le régime raciste.

252. La meilleure preuve de la réelle menace que constitue pour l'Afrique du Sud cette mobilisation de la communauté internationale contre l'apartheid est que le régime a intensifié sa campagne mondiale en vue de promouvoir la politique d'apartheid par tous les moyens possibles. Les activités illégales récemment dévoilées du Ministère sud-africain de l'information ne constituent qu'un aspect de la vaste campagne de propagande menée par le régime d'apartheid. Cependant, la conscience de plus en plus aiguë qu'a la communauté internationale de l'apartheid et l'horreur croissante qu'il lui inspire ont également eu pour effet que les sociétés et banques multinationales, de même que les gouvernements et les particuliers, s'entourent désormais d'une discrétion accrue dans leurs relations avec l'Afrique du Sud.

253. Les renseignements donnés dans le présent rapport montrent clairement que, malgré le nombre et la portée des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'apartheid, certains Etats Membres ont maintenu, voire renforcé leurs relations politiques, militaires, économiques et autres avec l'Afrique du Sud. Le maintien de ces loyautés extérieures envers l'Afrique du Sud a contribué à perpétuer l'inhumaine politique d'apartheid. En fait, on peut affirmer que l'actuelle capacité industrielle, militaire, économique et nucléaire de l'Afrique du Sud n'aurait jamais pu être réalisée sans l'assistance de grande ampleur fournie par quelques pays industrialisés au rôle déterminant.

254. Le criminel système d'apartheid de l'Afrique du Sud a été de longue date un objet de débat et de condamnation à l'échelon international. Dès sa création, l'Organisation des Nations Unies a instamment demandé au régime sud-africain de mettre fin à son système de ségrégation raciale et d'oppression institutionnalisées. Cependant, l'Afrique du Sud s'est constamment montrée inaccessible à la raison et, défiant ouvertement l'opinion mondiale, a intensifié ses mesures de répression et accru de ce fait les souffrances de la très grande majorité de la population du pays.

255. L'Afrique du Sud a régulièrement renforcé sa capacité militaire au cours des années, si bien que son système de défense est actuellement le plus important et le plus perfectionné de toute l'Afrique au sud du Sahara. Il se peut que le régime soit déjà en mesure de produire des armes nucléaires et soit donc la seule puissance nucléaire du continent africain. L'arsenal de l'Afrique du Sud, qui a de longue date été utilisé contre ceux qui luttent pour la liberté à l'intérieur du pays, sert également pour des opérations militaires en Namibie et en Angola. Les investissements dans la production nationale d'armes ont été si poussés que l'Afrique du Sud est maintenant un important exportateur d'armements.

256. L'Afrique du Sud, en tant que puissance militaire en expansion échappant à la censure de l'opinion mondiale, constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Consciente de ce fait, l'Assemblée générale demande depuis longtemps la cessation de toutes formes de relations avec l'Afrique du Sud, et pourtant, comme le montre le présent rapport, ce pays continue de bénéficier d'une collaboration à grande échelle, au mépris des résolutions de l'Assemblée générale. Il devient toujours plus évident que toutes les relations avec l'Afrique du Sud servent à renforcer un Etat militaire dont l'existence est contraire aux principes mêmes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies. Dans l'optique du régime sud-africain, le pétrole, par exemple, fait partie des munitions de guerre; cependant, dans le secteur pétrolier, les opérations internationales de commerce, d'investissement, de financement et de transfert de techniques se poursuivent sans désespérer. Il est nécessaire que la nature spécifiquement militaire de ces relations soit reconnue aux fins de leur interdiction. Le Comité spécial contre l'apartheid refuse de même depuis longtemps de faire une distinction qualitative entre collaboration nucléaire "pacifique" et "militaire", mais les échanges dans le domaine des utilisations "pacifiques" de l'énergie nucléaire continuent, contribuant ainsi au renforcement de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud dans le domaine militaire. D'innombrables articles à usage "civil" qui ne tombent pas actuellement sous le coup de l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud continuent à être exportés vers ce pays, où ils sont utilisés par les forces militaires et de défense. Enfin, le déploiement efficace des forces militaires et de défense en Afrique du Sud n'est possible que grâce aux importants investissements effectués par l'étranger dans les industries connexes, notamment celles des produits chimiques, de l'acier, des ordinateurs, du matériel électronique et des véhicules automobiles.

257. Il n'est plus possible de méconnaître les preuves toujours plus nombreuses du militarisme grandissant de l'Afrique du Sud et la menace qu'il fait peser sur la paix et la sécurité mondiales. L'intransigeance du régime d'apartheid a créé en Afrique du Sud une situation explosive dont les ramifications se font sentir partout dans le monde. La poursuite de la politique d'apartheid ne peut qu'aggraver encore la situation et accroître à brève échéance la menace à la paix mondiale. Dans

de telles circonstances, les forces qui s'opposent à l'apartheid doivent redoubler de vigilance et augmenter leurs ressources, renforcer les moyens légaux d'empêcher la collaboration avec l'Afrique du Sud et affermir leur volonté d'éliminer le système raciste d'apartheid en Afrique du Sud.

258. C'est en pleine conscience du caractère d'urgence de la situation régnant en Afrique du Sud que sont formulées les recommandations ci-après.

259. Le Sous-Comité recommande que le Comité spécial contre l'apartheid continue à titre prioritaire de contrôler la mise en application et l'observation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies contre l'apartheid et notamment, à cette fin :

a) Participe aux conférences et séminaires consacrés à l'action à mener contre l'apartheid, et organise de telles manifestations;

b) Tienne des consultations avec les représentants des mouvements de libération sud-africains reconnus par l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'avec les experts et organisations qui s'opposent activement à l'apartheid;

c) Charge des experts d'effectuer des études et d'établir des rapports sur tous les aspects de l'apartheid et sur les incidences des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

d) Renforce les moyens et les ressources dont dispose actuellement le Centre contre l'apartheid de manière à lui permettre de contrôler comme il convient l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies contre l'apartheid.

260. Le Sous-Comité demande que l'Assemblée générale :

a) Souligne à nouveau la nécessité pour les Etats Membres d'adopter des textes législatifs et de prendre des mesures propres à mettre effectivement fin à toutes formes de collaboration avec le régime raciste d'apartheid;

b) Prie instamment la communauté internationale, y compris les Etats Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de poursuivre et d'intensifier la campagne en vue de priver l'Afrique du Sud de tout contact dans les domaines économique, politique, militaire, nucléaire, sportif et culturel;

c) Fasse appel à tous les Etats, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, pour qu'ils augmentent leur assistance humanitaire, éducationnelle, économique et autre au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale;

d) Proclame son ferme appui à la lutte armée du mouvement de libération nationale sud-africain dans ses efforts pour délivrer le peuple d'Afrique du Sud de l'oppression de l'apartheid;

e) Prie le Conseil de sécurité d'imposer immédiatement en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies des sanctions obligatoires globales à l'encontre de l'Afrique du Sud afin d'isoler complètement le régime d'apartheid de la communauté internationale.

Deuxième rapport spécial

Faits survenus récemment concernant les relations entre Israël et l'Afrique du Sud

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		94
I. INTRODUCTION	1 - 2	95
II. GENERALITES	3 - 4	95
III. COLLABORATION MILITAIRE ET NUCLEAIRE	5 - 13	95
IV. COLLABORATION ECONOMIQUE	14 - 22	98
V. COLLABORATION CULTURELLE ET TOURISME	23 - 30	99

LETTRE D'ENVOI

Le 4 septembre 1980

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément au paragraphe 3 de la résolution 34/93 P adoptée par l'Assemblée générale le 12 décembre 1979, un rapport du Comité spécial contre l'apartheid sur les faits survenus récemment concernant les relations entre Israël et l'Afrique du Sud.

Le Comité spécial demande que ce rapport soit publié comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial contre
l'apartheid,

(Signé) B. Akporode CLARK

Son Excellence
Monsieur Kurt Waldheim
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
New York

I. INTRODUCTION

1. Le Comité spécial s'est déclaré gravement préoccupé par l'intensification de la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud dans le domaine politique, militaire, nucléaire, économique et culturel. Dans sa résolution 34/93 P du 12 décembre 1979, l'Assemblée générale, agissant sur les recommandations du Comité spécial, a condamné énergiquement la collaboration continue et croissante d'Israël avec le régime raciste d'Afrique du Sud et a prié le Comité spécial "de garder la question constamment à l'étude et de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité selon qu'il conviendra".

2. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande adressée au Comité spécial.

II. GENERALITES

3. Au cours d'un entretien avec le rédacteur en chef du Zionist Record, publié le 2 novembre 1979, M. P. Botha, premier ministre du régime raciste sud-africain, a préconisé un renforcement des liens avec Israël et s'est félicité de l'évolution positive des relations entre les deux pays. Il s'est déclaré favorable à une collaboration avec tous les pays, en particulier avec ceux qui ont des aspirations communes avec l'Afrique du Sud 1/.

4. Il a été signalé que 50 familles sud-africaines aidaient à la création de la nouvelle colonie de peuplement d'Efrat, près de Jérusalem. Ce projet a été annoncé par M. Sally Sacks, président du Comité de l'immigration de la Fédération sioniste sud-africaine 2/.

III. COLLABORATION MILITAIRE ET NUCLEAIRE

5. Les informations sur la collaboration militaire et nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud sont de plus en plus nombreuses et concordantes. M. Ezer Weizman, alors ministre israélien de la défense, a fait un séjour de 4 jours en Afrique du Sud pendant la deuxième semaine de mars 1980 et eu des entretiens avec les dirigeants sud-africains sur des questions de sécurité. Cette visite a été tenue secrète en Israël. A son retour, il a présenté un rapport au Premier Ministre israélien. Selon certaines informations, seuls trois ministres israéliens ont été tenus au courant de ce voyage. Le déplacement de M. Weizman s'inscrit dans le cadre des nombreux voyages qu'effectuent régulièrement les ministres des deux pays 3/.

6. Le général Amos Horev qui, après avoir été chef des services scientifiques du Ministère israélien de la défense, a exercé les fonctions de président du Technion, l'institut israélien de technologie, s'est rendu en Afrique du Sud en novembre 1979.

1/ Die Vaderland, Johannesburg, 2 novembre 1979.

2/ South African Digest, Pretoria, 11 juillet 1980

3/ Radio Jérusalem, émission nationale en hébreu, 12 heures GMT, 19 mars 1980. The Ar us, le Cap, 20 mars 1980.

Le but de ce voyage était de rencontrer des techniciens dans les principaux centres d'Afrique du Sud et de participer à des réunions du Conseil pour la recherche scientifique et industrielle. On rapporte qu'à cette occasion, le général Horev a déclaré : "Je continue de participer aux travaux de recherche nucléaire d'Israël dans le cadre de mes activités au sein du département de l'énergie nucléaire du Technion".

7. Dans son édition du 14 novembre 1979, le Times of Zambia, citant l'agence Reuters et la Zambia news agency (ZANA), a signalé que l'Afrique du Sud et Israël coopéraient étroitement à la mise au point d'armes nucléaires. Le voyage du général Horev en Afrique du Sud a clairement confirmé cette information. Technion maintient des contacts directs avec le Ministère israélien de la défense au sein duquel, jusqu'à une époque récente, le général Horev était chargé de la mise au point d'armes de destruction de masse utilisant des missiles nucléaires. D'après des informations en provenance de Johannesburg, le but de ce voyage était de prendre connaissance des réalisations sud-africaines les plus récentes en matière de mise au point et de fabrication d'armes, y compris d'armes nucléaires. Au cours de son voyage en Afrique du Sud, le général Horev a visité le Centre national de recherche atomique de Pelindaba, les installations nucléaires de Valindaba, le complexe nucléaire de Koeberg et la base navale de Simonstown. Le Times of Zambia a ajouté que : "les observateurs politiques considèrent que cette visite marque le début d'une phase plus active de coopération entre le régime sioniste d'Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine militaire, en particulier pour la mise au point d'armes nucléaires" 4/.

8. Le général israélien Haim Bar-Lev s'est rendu en Afrique du Sud en mai 1980 et a rencontré notamment le Ministre des affaires étrangères, H. R. F. Botha 5/.

9. M. Abdul S. Minty, directeur de la Campagne mondiale contre la collaboration nucléaire et militaire avec l'Afrique du Sud, prenant la parole le 5 mars 1980 devant le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud, a mis en doute les déclarations d'Israël selon lesquelles ce dernier avait cessé de collaborer avec l'Afrique du Sud et fait observer que le Gouvernement israélien devrait fournir au Comité des réponses détaillées sur les relations entre les deux gouvernements au sujet de l'accord sur le missile Gabriel, notamment sur le nombre de missiles fournis, et préciser s'il a été fourni à l'Afrique du Sud une licence de fabrication de missiles Gabriel. M. Minty a également demandé des précisions au sujet du nombre de patrouilleurs rapides qui avaient été fournis par Israël à l'Afrique du Sud et des arrangements dans le cadre desquels ces patrouilleurs sont actuellement construits en Afrique du Sud. Il a également estimé que les accords officiels et officieux entre Israël et l'Afrique du Sud dans le domaine de l'électronique pouvaient avoir des conséquences sur l'industrie militaire de l'Afrique du Sud. M. Minty a également évoqué les informations sur les échanges de visites de scientifiques israéliens et sud-africains à propos d'une éventuelle collaboration nucléaire et militaire entre ces deux pays 6/.

4/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 8 novembre 1979; Times of Zambia, Lusaka, 14 novembre 1979.

5/ South African Digest, Pretoria, 30 mai 1980.

6/ S/AC.20/SR.25 du 10 mars 1980, p. 15.

10. D'après de nombreuses informations, Israël contribue activement au développement de l'industrie militaire de l'Afrique du Sud. Ainsi, l'arsenal militaire sud-africain se serait récemment enrichi d'un nouveau fusil destiné à l'infanterie, construit sur le modèle du fusil d'assaut israélien Galil, et d'un patrouilleur lance-missiles équipé de plusieurs nouveaux systèmes de missiles 7/.

11. Israël aurait participé à ce qui a semblé être une explosion nucléaire qui s'est produite le 22 septembre 1979 dans une zone de l'océan Indien et du sud de l'océan Atlantique s'étendant à certaines parties de l'Antarctique et de l'Afrique australe. La chaîne de télévision américaine CBS a signalé le 22 février 1980 qu'"Israël a fait exploser une bombe atomique en septembre dernier dans l'océan Atlantique au large des côtes de l'Afrique du Sud ... et a bénéficié à cet égard de l'aide et de la collaboration du Gouvernement sud-africain" 8/. La chaîne CBS a révélé avoir obtenu "de très larges extraits" d'un ouvrage qui doit être publié en hébreu par deux journalistes israéliens, Eli Teicher et Ami Dor-On, qui ont prétendu qu'Israël fabriquait des armes nucléaires depuis longtemps et que l'Afrique du Sud avait offert à Israël la possibilité de procéder à un essai nucléaire sur son territoire 9/.

12. Le journal londonien The Middle East a fait savoir qu'Israël et l'Afrique du Sud étaient convenus, au cours de la visite en Israël en 1976 de M. B. J. Vorster, alors premier ministre d'Afrique du Sud, d'échanger de l'uranium sud-africain contre une assistance technique israélienne. Le journal a également indiqué que d'après les informations dont il disposait, une explosion nucléaire a eu lieu 10/. Le quotidien londonien The Daily Telegraph a signalé que des représentants de la Central Intelligence Agency (CIA) avaient émis l'idée devant un comité du Congrès des Etats-Unis que l'explosion du 22 septembre était un essai nucléaire effectué par Israël à proximité d'un groupement tactique de navires de guerre sud-africains 11/. La CIA a également fait savoir à des comités du Congrès que, dans la nuit du 22 septembre 1979, un groupement tactique de la marine de guerre sud-africaine procédait à des exercices navals secrets dans un endroit situé à peu près aux mêmes latitude et longitude que celles où aurait eu lieu l'explosion dans l'atmosphère 12/.

7/ Washington Star, Washington, D.C., 2 mai 1980.

8/ Washington Post, 22 février 1980.

9/ Ibid.

10/ The Middle East, Londres, juin 1980.

11/ Daily Telegraph, Londres, 3 février 1980.

12/ The Washington Post, 30 janvier 1980.

Le Gouvernement des Etats-Unis a constitué un groupe spécial composé de scientifiques indépendants du gouvernement, que M. Frank Press, conseiller scientifique du Président Carter, a réunis pour examiner les indices recueillis au sujet de cet incident. Après plusieurs réunions, le groupe n'a pu parvenir à une décision concluante au sujet de cette mystérieuse explosion. Le Gouvernement des Etats-Unis aurait été très embarrassé par l'événement et aurait hésité à révéler tous les détails pour des raisons de politique intérieure et extérieure. (The Christian Science Monitor, Boston, 25 février 1980; The Middle East, op. cit.)

13. L'hebdomadaire londonien The Sunday Telegraph a signalé que des volontaires britanniques, israéliens et chiliens luttèrent au sein des troupes sud-africaines contre les combattants de la liberté en Namibie. L'armée sud-africaine compterait au moins 500 soldats étrangers. L'hebdomadaire a fait savoir qu'au cours de ces dernières années, l'Afrique du Sud a renforcé ses liens avec Israël et le Chili. Des informations font état d'une collaboration avec Israël dans le domaine de la recherche nucléaire" 13/.

IV. COLLABORATION ECONOMIQUE

14. Au cours de ces dernières années, Israël est le pays qui a développé le plus rapidement ses échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud; la valeur totale des exportations d'Afrique du Sud en Israël est passée de 8 100 000 dollars en 1971 à 79 900 000 dollars en 1979, et la valeur totale des importations d'Israël est passée de 9 400 000 dollars en 1971 à 37 700 000 dollars en 1979 14/.

15. En septembre 1979, le Ministre sud-africain des finances, Owen Horwood, a fait la déclaration suivante devant la Chambre israélo-sud-africaine des relations économiques : "D'après certaines informations, Israël, en se retirant du Sinaï comme le prévoit le traité de paix qu'il a conclu avec l'Égypte, devra engager des dépenses importantes pour transférer certaines de ses installations et de ses activités économiques. On pense que les entreprises sud-africaines pourront lui être utiles dans ce domaine" 15/.

16. Il a été signalé que des négociations sont en cours entre la société sud-africaine Intergold et des banques israéliennes en vue de désigner un distributeur officiel de pièces Krugerrand en Israël. Les investisseurs israéliens se sont beaucoup intéressés à cette pièce et des marchés portant sur des quantités importantes de pièces ont été conclus 16/.

17. Le Président de la Chambre israélo-sud-africaine du commerce, M. Jacques Baranes, a déclaré que la suppression du contingentement des importations de produits israéliens en Afrique du Sud montrait clairement que les exportateurs israéliens devraient exploiter le marché de l'Afrique du Sud 17/.

18. Le Secrétaire sud-africain du commerce, M. T. F. van der Walt, inaugurant l'exposition consacrée aux industries israéliennes à Johannesburg le 18 mars 1980, a déclaré que c'était parce qu'Israël et l'Afrique du Sud étaient semblables à de nombreux égards qu'ils avaient noué des rapports économiques étroits. Il a également déclaré que des réunions avaient régulièrement lieu au niveau ministériel en vue de discuter des moyens de développer la coopération économique et le commerce entre leurs deux pays. Plus de 40 producteurs sud-africains de produits industriels

13/ The Sunday Telegraph, Londres, 15 juin 1980.

14/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 19 mars 1980.

15/ The Star, Johannesburg, 7 septembre 1979

16/ Ibid., 19 septembre 1979.

17/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 1er février 1980.

de pointe, de matériels électroniques et électriques ont participé à l'exposition. Parmi les participants, on comptait également la compagnie de navigation Zimcorn Lines, filiale de la Zim Israel Navigation, la Direction des investissements du Gouvernement israélien et la Banque Leumi 18/.

19. Plus de 150 dirigeants d'entreprises de l'industrie israélienne du diamant ont été invités à participer à une réunion internationale consacrée au diamant qui s'est tenue en mai 1980 en Afrique du Sud. Le Président de la Bourse israélienne du diamant, M. Moshe Schnitzer, a déclaré que la production et la vente de diamants polis constituaient la part la plus importante du commerce d'exportation israélien, et qu'Israël et l'Afrique du Sud avaient tous les deux intérêt à développer ce secteur de leur économie 19/.

20. La société immobilière sud-africaine SRE Real Estate a conclu un accord avec une entreprise israélienne de gestion et de placement immobiliers ayant son siège à Tel-Aviv, la Corex. Dans le cadre de cet accord, la société sud-africaine investirait dans le secteur des biens industriels en Israël, tandis que la Corex acheminerait des fonds israéliens destinés à l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de la SRE Real Estate. M. Isaac Bloch, administrateur délégué de la Corex, s'est rendu au Cap où il a déclaré que la nouvelle politique économique d'Israël devait inciter l'Afrique du Sud à s'intéresser davantage à Israël 20/.

21. La South Africa Oil and Gas Corporation (SASOL) a envoyé en Israël une équipe de recrutement chargée d'interviewer 120 Israéliens qui avaient posé leur candidature à des postes d'ingénieurs et de spécialistes à la Sasol III, l'usine de fabrication de pétrole à partir du charbon 21/.

22. Des importateurs israéliens se sont engagés dans le cadre d'un contrat qu'ils ont conclu avec des entreprises sud-africaines à acheter des maisons préfabriquées en bois pour une valeur totale de 13 millions de rands 22/.

V. COLLABORATION CULTURELLE ET TOURISME

23. Les échanges touristiques entre Israël et l'Afrique du Sud se développent rapidement. Le Ministre sud-africain du tourisme, M. Andries Treunicht, s'est rendu en Israël en octobre 1979 à l'occasion de l'inauguration d'un nouvel office du tourisme sud-africain à Tel-Aviv. Il a déclaré que 7 000 Israéliens s'étaient rendus en Afrique du Sud en 1978, soit 22 p. 100 de plus que l'année précédente et qu'il s'attendait à voir ce nombre encore augmenter 23/.

24. L'Afrique du Sud a participé avec 15 autres pays à des floralies internationales qui se sont tenues à Haifa, en Israël, en mars 1980 24/.

18/ Ibid., 19 et 20 mars 1980; Jerusalem Post, 18 mars 1980.

19/ The Star, édition hebdomadaire par avion, Johannesburg, 19 avril 1980

20/ The Star, Johannesburg, 14 avril 1980; Rand Daily Mail, Johannesburg, 23 avril 1980.

21/ The Argus, Le Cap, 30 juin 1980.

22/ South African Digest, Pretoria, 11 juillet 1980.

23/ South African Digest, Pretoria, 26 octobre 1979.

24/ Ibid., 14 mars 1980.

25. Il a été signalé que l'Université de Pretoria allait entreprendre un programme de recherche scientifique en coopération avec l'Université Ben Gourion d'Israël. Ce vaste programme devait porter essentiellement sur des recherches intéressantes les deux universités et dont pourraient profiter les deux pays, notamment sur les questions se rapportant aux déserts, l'utilisation et la rentabilité de l'énergie solaire, et les études vétérinaires 25/.
26. M. Emanuel Rackman, président d'une université israélienne, s'est rendu à l'Université de Witwatersrand (Afrique du Sud) en septembre 1979, en vue de discuter d'une éventuelle coopération entre ces deux instituts qui pourrait porter sur des programmes d'échanges d'étudiants, des séminaires communs, des possibilités d'accueillir des étudiants poursuivant des études universitaires supérieures et des visites de professeurs d'université 26/.
27. M. Arie Harell, endocrinologue et président d'une importante organisation israélienne de premiers secours, la Magen David Adom s'est rendu en Afrique du Sud en février 1980. Il a pris la parole devant des collaborateurs et des adhérents de la section sud-africaine de cette organisation 27/.
28. Une mission composée de responsables de divers services pédagogiques sud-africains s'est rendue en Israël en mars 1980. La visite a été organisée par l'Office du tourisme israélien et la compagnie aérienne El-Al et la mission était chargée d'examiner les programmes de défense qui devaient être appliqués au cas où Israël devait faire face à des situations d'urgence, et de s'entretenir avec des responsables des services de l'enseignement et des membres des départements de l'enseignement et de la culture 28/.
29. Une équipe de trois spécialistes israéliens en physique, en chimie et en mathématiques du Département de l'enseignement des sciences de l'Institut Weizmann, se sont rendus dans les principaux centres scientifiques d'Afrique du Sud au cours du mois d'avril 1980 29/.
30. Le Président d'Israël a rendu hommage aux directeurs de la South African Board of Jewish Education (Conseil sud-africain de l'éducation juive) à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée à Jérusalem en mai 1980 30/.

25/ The Star, Johannesburg, 27 septembre 1979.

26/ The Citizen, Johannesburg, 16 octobre 1979.

27/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 1er février 1980.

28/ South African Digest, Pretoria, 7 mars 1980.

29/ Sunday Times, Johannesburg, 4 mai 1980.

30/ Ibid., 18 mai 1980.

Troisième rapport spécialConférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		102
I. INTRODUCTION	1 - 4	103
II. TRAVAUX PREPARATOIRES A LA CONFERENCE PROPOSEE	5 - 11	103
III. CAMPAGNE EN FAVEUR DES SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD	12 - 14	105
IV. LA NECESSITE D'UNE CONFERENCE INTERNATIONALE ET SES OBJECTIFS	15 - 30	106
V. ARRANGEMENTS POUR LA CONFERENCE ET LA REUNION PREPARATOIRE	31	108

ANNEXES

- I. Projet d'ordre du jour de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud
- II. Projet de principes directeurs devant guider la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud

LETTRE D'ENVOI

Le 1er octobre 1980

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport spécial du Comité spécial contre l'apartheid concernant la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Le Comité spécial demande que le texte de ce rapport soit publié comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial
contre l'apartheid,

(Signé) B. Akporode CLARK

Son Excellence
Monsieur Kurt Waldheim
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 34/93 C datée du 12 décembre 1979, l'Assemblée générale a décidé d'organiser en 1980, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), une Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud et a autorisé le Comité spécial contre l'apartheid à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser la Conférence et les réunions préparatoires.

2. En prenant cette décision, l'Assemblée générale a tenu compte du fait que le Conseil des ministres de l'OUA 1/ et la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés 2/ avaient souscrit à la proposition du Comité spécial tendant à organiser une Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

3. Dans son rapport à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale 3/, le Comité spécial avait recommandé que :

a) La Conférence soit organisée par le Comité, en coopération avec l'OUA et après consultation de tous autres organes et organisations appropriées;

b) . La Conférence bénéficie de la participation de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de mouvements anti-apartheid et de solidarité, de syndicats, d'institutions religieuses et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que d'experts;

c) La Conférence soit précédée d'un vaste travail préparatoire, y compris la tenue au début de 1980 d'une réunion préparatoire à laquelle participeraient des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des mouvements de libération d'Afrique australe et des experts.

4. En outre, le Comité spécial avait indiqué qu'il avait l'intention d'accorder une attention spéciale au cours de l'année suivante à la campagne en faveur de sanctions intégrales contre l'Afrique du Sud et d'encourager la tenue de conférences et de séminaires régionaux, nationaux et non gouvernementaux à ce sujet.

II. TRAVAUX PREPARATOIRES A LA CONFERENCE PROPOSEE

5. Conformément à la résolution 34/93 C de l'Assemblée générale, le Comité spécial et son Président ont eu une série de consultations avec l'OUA au sujet de l'organisation de la conférence internationale. Le Président s'est également entretenu avec plusieurs gouvernements et de nombreuses organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des experts, sur différents aspects des dispositions à prendre en vue de la Conférence.

1/ Voir A/34/552, annexe I, résolution CM/Res.734 (XXXIII).

2/ Voir A/34/542, annexe, sect. I, par. 47.

3/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 22 (A/34/22), sect. II D.

6. A la demande du Comité spécial, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a accepté de fournir des locaux de la Maison de l'UNESCO à Paris pour la tenue de la Conférence et le Gouvernement nigérian a accepté d'accueillir la réunion préparatoire. Le Comité spécial a reçu ces offres avec gratitude.

7. En application de la résolution 34/93 C, le Secrétaire général a annoncé le 10 avril 1980 que M. Issoufou S. Djermakoye, secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à la tutelle et à la décolonisation, avait été nommé secrétaire général de la Conférence. A la demande du Comité spécial, le Secrétaire général de l'OUA, M. Edem Kodjo, a nommé secrétaire politique de la Conférence M. Peter Onu, secrétaire général adjoint de l'OUA.

8. En avril, le Comité spécial a établi un comité préparatoire de la Conférence, comprenant les membres du Bureau du Comité spécial et des représentants de l'OUA et des mouvements de libération nationale de l'Afrique du Sud et de la Namibie (c'est-à-dire l'African National Congress d'Afrique du Sud, le Pan Africanist Congress of Azania et la South West Africa People's Organization) avec la participation de représentants des secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO en tant qu'observateurs.

9. A la suite des consultations très étendues du Comité spécial et des événements qui ont eu lieu au cours de l'année, le Comité préparatoire et le Comité spécial ont estimé qu'il était souhaitable d'ajourner la conférence et la réunion préparatoire. A cet égard, ils ont tenu compte non seulement de certaines difficultés pratiques concernant les dates prévues pour la Conférence, mais encore de la nécessité de très bien préparer la Conférence, afin qu'elle puisse apporter une contribution substantielle aux objectifs indiqués par l'Assemblée générale dans le contexte des faits nouveaux importants intervenus en Afrique australe, en particulier de l'indépendance du Zimbabwe et des progrès importants accomplis par les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie dans la lutte qu'ils mènent pour leur libération.

10. Le Comité spécial et le Comité préparatoire ont été d'avis que la Conférence constituait un événement majeur dans le cadre de la campagne pour l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud et dans le contexte de l'engagement ferme pris par la communauté internationale touchant l'élimination de l'apartheid. Ils ont estimé que la Conférence devait être précédée par l'élaboration de documents faisant autorité sur tous les aspects de la question; par des consultations très poussées entre les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales; et par une meilleure prise de conscience de la part du public des problèmes en jeu. Ils ont également admis qu'il était nécessaire que tous les gouvernements ainsi que les organisations et les experts participent à la Conférence à un niveau élevé, afin de permettre l'adoption de décisions et de recommandations qui marqueraient une nouvelle phase dans la campagne internationale contre l'apartheid, compte tenu de la situation actuelle en Afrique australe.

11. Tout en reconnaissant qu'il fallait adopter des mesures urgentes et qu'il était impératif de prendre d'autres initiatives concernant les sanctions, le Comité spécial et le Comité préparatoire ont estimé que la Conférence proprement dite serait plus efficace si elle était organisée après des travaux préparatoires plus approfondis.

III. CAMPAGNE EN FAVEUR DES SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

12. Afin de promouvoir la campagne en faveur des sanctions contre l'Afrique du Sud, le Comité spécial a coparrainé trois séminaires et conférences au cours de l'année qui vient de s'écouler :

a) Le Séminaire international sur le rôle des sociétés transnationales en Afrique du Sud, organisé à Londres du 2 au 4 novembre 1979 par le Mouvement britannique anti-apartheid;

b) Le Séminaire international relatif à l'embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, organisé à Amsterdam du 14 au 16 mars 1980 par le Comité néerlandais de l'Afrique australe et le Groupe de travail Kairos;

c) La Conférence internationale des ONG pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, organisée à Genève du 30 juin au 3 juillet 1980 par le Sous-Comité des organisations non gouvernementales sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation.

Le Comité spécial a également coparrainé une réunion des organisations participant aux campagnes contre les prêts bancaires à l'Afrique du Sud, organisée par le Programme visant à combattre le racisme et à mettre fin aux prêts consentis à l'Afrique du Sud du Conseil oecuménique des Eglises, qui s'est tenue à Genève le 4 juillet 1980.

13. Le Comité spécial a organisé plusieurs auditions de témoins sur des questions relatives aux sanctions et aux autres mesures prises à l'encontre de l'Afrique du Sud et a facilité l'observation d'une Journée internationale pour un embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud (20 mai 1980). Le Comité a encouragé d'autres manifestations des organisations non gouvernementales et y a participé, et il a pris une série d'initiatives pour promouvoir l'adoption de sanctions multilatérales et unilatérales contre l'Afrique du Sud.

14. Grâce à ces activités, le Comité spécial a pu assurer l'élaboration et la publication de plusieurs documents concernant des sanctions contre l'Afrique du Sud, tenir des consultations avec de nombreux gouvernements et organisations sur divers aspects des sanctions et obtenir un appui plus large du public en faveur des sanctions.

IV. LA NECESSITE D'UNE CONFERENCE INTERNATIONALE ET SES OBJECTIFS

15. Le Comité spécial rappelle que le mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud et les Etats africains indépendants ont demandé instamment pendant deux décennies que des sanctions soient adoptées contre l'Afrique du Sud car elles offrent le moyen le plus approprié et le plus efficace que puisse prendre la communauté internationale pour promouvoir l'élimination de l'apartheid et la libération de l'Afrique du Sud.
16. Dans sa résolution 1761 (XVII), du 6 novembre 1962, l'Assemblée générale a prié les Etats Membres de prendre, individuellement ou collectivement, certaines mesures spécifiques pour amener l'abandon des politiques raciales de l'Afrique du Sud. Ces mesures, si elles avaient été appliquées universellement, auraient pu constituer des sanctions efficaces contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Le Comité spécial, qui a été créé en application de cette résolution, a soutenu la campagne en faveur des sanctions dès sa création en 1963 et a apporté sa contribution à la mise en application des décisions adoptées par l'Assemblée et le Conseil de sécurité dès cette époque.
17. Dans sa résolution 2054 A (XX), du 15 décembre 1965, l'Assemblée générale a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que la situation en Afrique du Sud constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales, que des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte étaient indispensables pour résoudre le problème de l'apartheid et que des sanctions économiques universelles étaient le seul moyen d'une solution pacifique. Cette conclusion de l'Assemblée générale a reçu l'appui toujours croissant des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies lors des sessions ultérieures.
18. Le 7 août 1963, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 181 (1963), a demandé solennellement à tous les Etats de mettre fin immédiatement à la vente et à l'expédition d'armes, de munitions de tous types et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud. Cet embargo sur les armes, qui est considéré par certaines puissances comme une recommandation, a été renforcé dans des résolutions ultérieures adoptées en 1963, 1964, 1970 et 1972.
19. Par sa résolution 191 (1964), du 18 juin 1964, le Conseil de sécurité a créé un Comité d'experts chargé d'entreprendre une étude technique et pratique et de faire rapport au Conseil, sur la possibilité, l'efficacité et les incidences des mesures que le Conseil pourrait prendre, selon qu'il conviendrait, aux termes de la Charte des Nations Unies.
20. En outre, dans la résolution 311 (1972) du 4 février 1972, le Conseil de sécurité a décidé d'examiner d'urgence les moyens de résoudre la situation actuelle résultant de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.
21. Toutefois, bien que la situation en Afrique du Sud n'ait cessé de se détériorer au point de troubler la paix internationale dans une mesure croissante et bien que les Etats Membres aient été de plus en plus partisans d'une action efficace contre le régime raciste d'Afrique du Sud, l'ONU n'a pas pu adopter

avant 1977 des mesures obligatoires en vertu du Chapitre VII. Cette incapacité s'explique principalement par l'opposition de certaines puissances - les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud et, plus particulièrement, trois membres permanents du Conseil de sécurité (la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique) - l'adoption de toute sanction contre l'Afrique du Sud.

22. C'est ainsi que le Conseil de sécurité n'a jamais examiné le rapport du Comité d'experts qu'il avait institué en 1964 et que la décision inscrite dans la résolution 311 (1972) n'a jamais été appliquée.

23. Le 4 novembre 1977, après de graves incidents survenus en Afrique du Sud et compte tenu de la Déclaration 4/ adoptée par la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid tenue à Lagos, en août 1977, le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté la résolution 418 (1977) sur l'embargo obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud.

24. Le Comité spécial et la plupart des Etats Membres ont espéré que cette importante décision serait suivie de sanctions de plus en plus rigoureuses, d'autant que le régime raciste sud-africain, au mépris de l'opinion internationale a poursuivi ses politiques d'apartheid et de répression et a recouru dans une mesure croissante à des actes d'agression contre les pays voisins.

25. Devant cet état de choses, la nécessité s'impose d'organiser une deuxième Conférence mondiale chargée d'examiner l'évolution de la situation depuis la Conférence de Lagos en août 1977, eu égard tout particulièrement aux mesures concrètes prévues par la Charte des Nations Unies.

26. Le Comité spécial rappelle que la Conférence de Lagos, tout en lançant un appel en faveur de l'application d'un embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte, a ajouté ce qui suit :

"La Conférence reconnaît la nécessité de prendre d'urgence des mesures économiques et autres d'application universelle afin d'assurer la suppression de l'apartheid. Elle félicite tous les gouvernements qui ont pris de telles mesures conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Elle demande aux Nations Unies et à tous les gouvernements, ainsi qu'aux intérêts économiques, y compris les sociétés transnationales, d'envisager d'urgence de prendre de telles mesures, y compris de ne plus consentir de prêts à l'Afrique du Sud et de ne plus investir dans ce pays. Elle prie le Comité spécial contre l'apartheid agissant en coopération avec l'OUA et toutes autres organisations appropriées, de promouvoir l'exécution des recommandations ci-dessus."

4/ Voir Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.77.XIV.2, sect. X).

27. Le Comité spécial est convaincu que la Conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud peut, à condition d'être bien préparée, constituer un cadre approprié pour un échange de vues complet sur l'action internationale sous toutes ses formes - y compris de nouvelles sanctions - ainsi que pour l'examen de moyens visant à intensifier et à mieux coordonner l'action internationale.

28. La Conférence devrait passer en revue les mesures adoptées par la communauté internationale, depuis la Conférence de Lagos notamment, en vue de l'élimination de l'apartheid; examiner s'il serait opportun, possible et utile d'adopter à cette fin, de nouvelles mesures, et plus particulièrement des sanctions, et procéder à un échange de vues sur un programme d'action pour la période en cours.

29. Le Comité spécial ne s'attend pas à un accord complet sur l'ensemble des mesures; mais il espère que des initiatives importantes pourront être prises en vue de l'adoption d'une action plus efficace, par la voie de consultations et d'un consensus. Il considère par ailleurs qu'il faudrait explorer les possibilités d'une action distincte des Etats, anticipant sur les décisions du Conseil de sécurité, ainsi que d'une action des organisations non gouvernementales et des hommes et des femmes de bonne volonté. Cette action pourrait à son avis offrir un moyen de parvenir à des mesures d'application universelle, sous les auspices du Conseil de sécurité.

30. Le Comité spécial tient à réaffirmer sa conviction propre que des sanctions totales contre l'Afrique du Sud sont non seulement appropriées et applicables, mais encore impérieuses. Il reconnaît toutefois que trois membres permanents du Conseil de sécurité, et plusieurs autres grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, demeurent opposés à des sanctions. Il voit dans la Conférence un effort majeur pour sortir de l'impasse et faciliter un progrès réel.

V. ARRANGEMENTS POUR LA CONFERENCE ET LA REUNION PREPARATOIRE

31. Compte tenu des considérations susmentionnées, le Comité spécial formule, en ce qui concerne l'organisation de la Conférence et de la réunion préparatoire, les recommandations suivantes :

1. La Conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud sera organisée par l'ONU en coopération avec l'OUA, à une date qu'il appartiendra au Comité préparatoire d'arrêter en liaison avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La durée de la Conférence sera de six jours ouvrables.

2. Des invitations à participer à la Conférence seront adressées à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, aux organes compétents des Nations Unies, aux organismes et institutions du système des Nations Unies, au Président en exercice de la Conférence des pays non alignés, aux organisations intergouvernementales dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux mouvements de libération nationale reconnus par l'ONU et l'OUA. Le Comité préparatoire se prononcera sur l'envoi d'invitations aux organisations non gouvernementales et aux experts.

3. Les travaux de la Conférence se dérouleront dans le cadre :

a) De séances plénières, qui seront consacrées aux déclarations des représentants des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des mouvements de libération nationale, ainsi que d'autres personnes désignées par le Comité préparatoire, et à l'adoption des documents finals.

b) D'une Commission politique, qui passera en revue les mesures adoptées par les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et formulera des propositions en vue de nouvelles mesures;

c) D'une Commission technique, qui examinera les aspects techniques des sanctions et autres mesures.

4. Une ou plusieurs réunions préparatoires seront consacrées à un échange de vues sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ainsi qu'à l'élaboration de documents de base dont sera saisie la Conférence.

C'est le Comité préparatoire qui prendra les arrangements nécessaires pour les réunions préparatoires.

Les propositions provisoires pour l'ordre du jour de la Conférence et des projets de principes directeurs devant guider celle-ci figurent en annexe au présent rapport. Ils seront définitivement mis au point par le Comité préparatoire, compte tenu du débat à l'Assemblée générale.

ANNEXE I

Projet d'ordre du jour de la Conférence internationale
sur des sanctions contre l'Afrique du Sud

1. Examen de la situation actuelle en Afrique du Sud et dans l'ensemble de l'Afrique australe.
2. Action internationale contre l'apartheid et en faveur de la lutte pour la libération en Afrique du Sud : examen des mesures adoptées par les gouvernements et les organisations et étude de nouvelles mesures.
3. Etude, sous tous leurs aspects, de sanctions contre l'Afrique du Sud.
4. Déclaration de la Conférence.

ANNEXE II

Projets de principes directeurs devant guider la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud

A. Organisation de la Conférence

1. Les travaux de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud se dérouleront dans le cadre de séances plénières et au sein de deux commissions, la Commission politique et la Commission technique. Tous les gouvernements, organisations et particuliers invités à la Conférence pourront participer à ses séances plénières ainsi qu'aux séances de ses commissions. Sauf décision contraire, la presse et le public auront accès à toutes les séances.
2. Deux séances plénières se tiendront le jour de l'ouverture de la Conférence. Elles seront consacrées aux activités suivantes :
 - a) Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;
 - b) Election du Président et du Bureau;
 - c) Allocutions des chefs d'Etat ou de gouvernement;
 - d) Déclarations du Secrétaire général de l'OUA, du Directeur général de l'UNESCO, des présidents des organes des Nations Unies s'occupant de l'Afrique australe, des dirigeants des mouvements de libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie ainsi que d'invités d'honneur.
3. Par la suite, les séances plénières et les séances des commissions se tiendront simultanément.
4. Les séances plénières seront consacrées aux déclarations des représentants des gouvernements et des organisations intergouvernementales, et d'un nombre limité d'invités d'honneur, de représentants d'organisations non gouvernementales et d'experts désignés par le Comité préparatoire, ainsi qu'à l'examen des rapports des commissions et de la Déclaration de la Conférence.
5. Le texte de la Déclaration sera élaboré par le Comité directeur de la Conférence.
6. La Commission politique examinera les points 2 et 3 de l'ordre du jour et fera rapport à la Conférence.
7. La Commission technique examinera le point 3 de l'ordre du jour, plus particulièrement sous ses aspects suivants :
 - a) Moyens d'appliquer pleinement et efficacement l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud;

b) Moyens d'empêcher que l'Afrique du Sud n'acquière la capacité de produire des armes nucléaires;

c) Applicabilité, efficacité et conséquences d'autres sanctions qui pourraient être prises contre l'Afrique du Sud, par exemple :

- i) Des mesures d'ordre diplomatique;
- ii) Un embargo sur le pétrole;
- iii) L'interdiction de tous prêts et investissements;
- iv) L'interruption des liaisons aériennes et maritimes;
- v) Un embargo sélectif ou général sur le commerce.

8. Les rapports des commissions seront présentés à la Conférence plénière.

B. Bureau

9. La Conférence élira un président, des vice-présidents et un rapporteur. Le Président de la Conférence désignera les présidents des commissions, qui seront choisis parmi les vice-présidents.

10. Les commissions éliront leurs vice-présidents et leurs rapporteurs. Elles pourront nommer des comités de rédaction.

11. Le Bureau de la Conférence constituera un Comité directeur qui sera chargé de toutes les questions intéressant la Conférence ainsi que de l'élaboration du texte de la Déclaration. Le Bureau se réunira selon que de besoin et pourra inviter à ses réunions l'OUA, les mouvements de libération ainsi que d'autres participants à la Conférence.

C. Déclarations

12. La durée de chacune des déclarations faites en séance plénière, à l'exception de celles des invités d'honneur, sera limitée à dix minutes.

13. La durée de chacune des déclarations faites en commission sera limitée à cinq minutes, à moins que les commissions n'en décident autrement.

D. Messages

14. Les messages adressés à la Conférence par des chefs d'Etat ou de gouvernement ou par des présidents ou chefs d'organisations intergouvernementales seront reproduits en tant que documents de la Conférence et incorporés dans ses actes officiels.

E. Vote

15. On espère que toutes les décisions prises à la Conférence seront adoptées à l'unanimité ou par consensus. S'il faut recourir au vote, seuls les représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies auront le droit de vote.

F. Questions diverses

16. Les langues officielles de la Conférence seront l'anglais et le français. L'interprétation sera assurée à partir de l'anglais, du chinois, de l'espagnol, du français et du russe, ainsi que dans ces langues.

17. Toutes les questions de procédure non régies par les présents principes directeurs seront tranchées conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استفسر عنها من المكتبات التي تمتلكها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何获得联合国出版物

联合国出版物可在世界各地的书店和经销商处获得。请向书店询问或写信到日内瓦或纽约的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences spécialisées partout dans le monde. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и специализированных фирмах во всех районах мира. Наведите справки об изданиях в вашем районе или напишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция продаж, отделение Нью-Йорк или Женевы.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.